

**Gilles RONDEAU
Normand BRODEUR
Nicolas CARRIER**

**L'INTERVENTION SYSTÉMIQUE ET FAMILIALE
EN VIOLENCE CONJUGALE :
FONDEMENTS, MODALITÉS, EFFICACITÉ
ET CONTROVERSES**

Numéro 16

Collection ÉTUDES ET ANALYSES

Février 2001



**Les CLSC-CHSLD Champagnat
de la Vallée des Forts**



Données de catalogage avant publication (Canada)

Rondeau, Gilles

L'intervention systémique et familiale en violence conjugale : fondements, modalités, efficacité et controverses

(Collection Études et analyses; no 16)

Comprend des réf. Bibliogr.

ISBN 2-921768-29-1

1. Violence entre conjoints – Bibliographie. 2. Thérapie familiale - Bibliographie. 3. Thérapie familiale systématique – Bibliographie. I. Brodeur, Normand, 1965- .II. Carrier, Nicolas, 1975- . III. Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes. IV. Titre. V. Collection : Collection Études et analyses (Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes); no 16.

Z5703.4F35R66 2001

016.36282'928

C2001-940054-3

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	v
Introduction	1
Chapitre 1 - Fondements d'une intervention familiale en matière de violence conjugale	7
1.1 Fondements empiriques	7
1.2 Fondements théoriques	11
1.2.1 Violence instrumentale et violence expressive	11
1.2.2 Violence punition et violence agression	14
1.2.3 La nature interactive de l'agir violent	16
1.2.4 Le problème de la responsabilité	22
1.2.5 La théorie du relais	22
1.2.6 Les caractéristiques psychologiques des conjoints violents et des femmes agressées	24
1.2.6.1 L'homme agressant	24
1.2.6.2 La femme agressée	25
1.2.7 En résumé	26
Chapitre 2 - Objectifs et stratégies d'intervention familiale en matière de violence conjugale	29
2.1 Les objectifs d'une intervention familiale en matière de violence conjugale	29
2.1.1 L'objectif prioritaire : mettre un terme aux actes de violence	29
2.1.2 Les objectifs secondaires	30
2.1.3 La dimension écosystémique de l'intervention	33
2.2 Considérations relatives à la personne intervenante	34
2.3 Les stratégies d'intervention	36
2.3.1 L'évaluation de la violence	36
2.3.2 La sélection du mode d'intervention	38

2.3.3	Les techniques utilisées lors d'une intervention mutuelle	41
2.3.3.1	Les contrats de non-violence et l'élaboration d'un plan d'urgence.....	41
2.3.3.2	Les techniques de contrôle de la colère et de gestion des conflits.....	43
2.3.3.3	Les techniques visant l'amélioration des compétences communicationnelles	45
2.3.3.4	La confrontation des représentations sur la violence, la famille et les rôles sexuels	45
2.4	Quatre modèles d'intervention conjugale	46
2.4.1	Le modèle de Heyman et Neidig	46
2.4.2	Le modèle de Weidman	49
2.4.3	Le modèle de Cook et Franz-Cook	50
2.4.4	Le modèle de Perrone et Nannini	52
Chapitre 3 - Efficacité de l'intervention familiale en matière de violence conjugale		57
Chapitre 4 - Controverses relatives à une intervention familiale et systémique en matière de violence conjugale		61
4.1	La construction du sens des actes de violence	62
4.2	Les conséquences négatives du recours à une intervention familiale et systémique en matière de violence conjugale	66
4.2.1	La minimisation de la violence	66
4.2.2	Le cautionnement de la violence.....	67
4.2.3	L'incapacité d'assurer la sécurité de la femme.....	67
4.2.4	La femme réprimandée	69
4.2.5	La perte de pouvoir de la femme lors de la thérapie conjointe.....	71
4.2.6	L'« instrumentalisation » de la femme	72
4.3	L'impossible « neutralité » de la personne intervenante	73
Conclusion		77
Références		87

AVANT-PROPOS

Ce document a été produit dans le cadre d'un projet visant à évaluer l'implantation d'un programme intégré d'intervention en violence familiale réalisé par le CLSC du Richelieu et le CLSC-CHSLD Champagnat de la Vallée des Forts. L'étude a été rendue possible grâce à une subvention de la Régie Régionale de la Santé et des Services Sociaux de la Montérégie. Le contenu du document n'engage que ses auteurs et ne reflète pas nécessairement le point de vue de la Régie Régionale ou des CLSC impliqués.

Les auteurs remercient madame Nancy Morneau pour sa collaboration au projet à titre d'auxiliaire de recherche.

INTRODUCTION

Citant diverses études historiques, Lemieux (1994) rappelle que la violence conjugale est un phénomène ancien dont on retrouve des traces aussi loin que dans les procès de séparation en Nouvelle-France au 17^{ième} siècle. On l'observe aussi dans les jeunes colonies américaines au cours de la même période. S'il est difficile d'en déterminer l'incidence exacte d'une époque à l'autre, il est cependant clair que les réactions sociales qu'il a suscitées ont beaucoup varié. En effet, l'opposition aux gestes de brutalité commis majoritairement par les maris s'est manifestée sous différentes formes, que ce soit, par exemple, le contrôle social exercé par des voisins, le recours aux tribunaux ou même la réplique de certaines femmes par des moyens offensifs. Au cours des trente dernières années, l'opposition s'est accentuée fortement, sous l'influence du mouvement féministe qui a su poser l'égalité des sexes comme une valeur incontournable.

À partir du milieu des années 1970, le mouvement féministe se fait entendre dans l'arène politique, ce qui facilite la conscientisation de la population à l'égard du phénomène de la violence conjugale. Celui-ci devient un problème social perçu comme important. Une panoplie de moyens sont mis en place pour faire face à cette violence, et plusieurs pratiques sont modifiées. On pense ici, bien entendu, à la mise sur pied d'un réseau de refuges pour les femmes victimisées, à la modification des pratiques des corps policiers qui doivent désormais arrêter les auteurs de violence, au recours accru au système judiciaire pour sanctionner les gestes posés, à un meilleur dépistage des cas de violence par les établissements publics de services sociaux et à l'implantation de services d'aide et de thérapie spécialisés tant pour les femmes que pour les hommes.

Les revendications du mouvement des femmes ont eu un impact considérable sur l'orientation des interventions au cours du dernier quart de siècle. C'est à la suite de celles-ci qu'on a assisté à une plus grande implication des systèmes policier et judiciaire. D'autre part, l'analyse féministe de la violence conjugale s'est nettement imposée dans de nombreux milieux. Elle a non seulement orienté les services destinés aux femmes, mais aussi ceux destinés aux hommes agresseurs. Une approche « proféministe » a ainsi été développée pour intervenir auprès des conjoints violents (Dankwort, 1988) et a été largement diffusée. Au

milieu des années 1990, 25% des ressources communautaires intervenant auprès de cette clientèle s'inspiraient en tout ou en partie de ce modèle d'intervention (Rondeau, Lindsay, Beaudoin et Brodeur, 1997). Les analyses féministes de la violence ont aussi façonné dans une certaine mesure les politiques de l'État en matière de violence conjugale.

Parallèlement à l'analyse et aux pratiques dominantes, d'autres approches ont été employées et se sont développées. C'est le cas notamment de l'approche systémique, qui a connu une grande popularité dans le domaine de la thérapie familiale en général (Nadeau, 2000). À partir des années 1960, plusieurs Québécois ont été formés à cette approche par des conférenciers venus des États-Unis ou par des stages qu'ils ont eux-mêmes effectués outre-frontières (Lebel, 2000). Des programmes spécialisés de thérapie familiale ont été mis sur pied dans les Centres de services sociaux et dans plusieurs départements de psychiatrie, un milieu particulièrement réceptif à l'approche systémique. Certains CLSC ont également tenté d'implanter des approches familiales. Bien qu'au cours des derniers quinze ans la présence de l'intervention de type thérapie familiale ait considérablement diminué au sein des institutions publiques, elle continue à être abondamment pratiquée dans les cabinets privés et à se développer via des instituts privés (Duthie, 2000).

Comme on le verra plus loin, l'emploi de l'approche systémique dans des cas de violence conjugale a fait l'objet de critiques vigoureuses, notamment parce qu'elle repose sur un paradigme très différent de celui de l'analyse féministe. En dépit de ces critiques, l'approche est privilégiée et continue à être utilisée par un certain nombre de thérapeutes familiaux et conjugaux qui travaillent avec des couples aux prises avec des problèmes de violence conjugale (voir à ce propos Ausloos et Lamarre, 1989; Théberge, 1997). Par ailleurs, le programme *Option* pour conjoints violents appuie en partie son intervention sur une lecture systémique de la violence conjugale (Broué et Guèvremont, 1999). Cet organisme offre à ses clients, qui se sont abstenus de poser des gestes violents depuis un certain temps, des séances de thérapie familiale après qu'ils aient complété le programme de base de 21 semaines. Du côté anglophone, des intervenants et chercheurs de la clinique d'intervention familiale de l'Université McGill ont réalisé des expériences d'intervention conjointe auprès de couples aux prises avec la violence conjugale (Werk, Pollack et Magill, 1986). Bien que l'utilisation de l'approche systémique soit marginale par rapport aux interventions féministes mieux connues, son emploi suscite plusieurs débats et réflexions, comme en témoigne le

compte-rendu de la journée de réflexion organisée en 1996 par le Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (Cri-Viff) sous le thème *Intervenir en violence conjugale. Approche systémique et approche féministe : opposition ou complémentarité?* (Beauregard, Gravel, Lindsay et Savard, 1997).

Les divergences théoriques ne constituent pas la seule difficulté de l'intervention en violence conjugale. La multiplicité et la complexité des interventions nécessaires pour aider les femmes, les hommes et, le cas échéant, leurs enfants à se sortir du cycle de la violence conjugale compliquent le travail des personnes intervenantes et font en sorte que la concertation est essentielle. La nécessité d'articuler certains aspects de l'intervention au niveau même des cas particuliers a été soulevée à maintes reprises depuis les années 1970 (Lemieux, 1994). On pourrait également ajouter que la diversité des valeurs et des attitudes des personnes aux prises avec la violence milite aussi en faveur d'une approche intégrée. C'est notamment le cas quand les principaux protagonistes, aussi bien hommes que femmes, disent vouloir maintenir leur relation en dépit des épisodes de violence qui la ponctuent.

La pertinence de développer des approches davantage concertées et intégrées pour desservir tous les membres de la famille touchés par la violence conjugale a été soulignée par le Gouvernement du Québec dans sa Politique de la santé et du bien-être (Gouvernement du Québec, 1998). La politique définit ainsi l'approche intégrée :

L'approche intégrée est fondée sur la protection de la sécurité de la victime; elle consiste à offrir aux membres de la famille des services complémentaires, si possible dans un même lieu d'accueil. Dans les cas où les lieux d'accueil sont différents, une action cohérente et concertée est nécessaire; on envisage par exemple des expériences de jumelage entre une maison d'hébergement et un centre d'aide aux conjoints violents (p. 49).

C'est dans le contexte de cet énoncé de politique que des gestionnaires du CLSC - CHSLD Champagnat de la Vallée des Forts et du CLSC du Richelieu ont présenté à la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Montérégie un projet pilote visant à expérimenter une approche intégrée en matière de violence conjugale en 1996. Ils ont choisi de développer un programme dont l'intervention de groupe constituait la principale modalité d'intervention. L'approche systémique a par ailleurs été retenue comme cadre d'analyse et d'intervention. Six familles ont pris part à ce projet expérimental dans lequel hommes et femmes ont été rencontrés dans des groupes séparés pendant une vingtaine de semaines par une équipe d'intervenants travaillant en étroite collaboration. Des interventions en dyade ont

aussi été réalisées auprès des enfants et des parents des familles qui ont choisi de cesser la vie commune. Plusieurs séances de thérapie conjugale et familiale ont été tenues avec les personnes qui ont décidé de poursuivre leur relation.

Compte tenu de la nouveauté du projet, les responsables du projet-pilote ont sollicité la participation d'une équipe de chercheurs universitaires dont le mandat était d'évaluer l'expérience-pilote. Dans le cadre de ce mandat, un rapport a été remis aux responsables, lequel décrit le programme et en évalue l'impact (Rondeau et Brodeur, 2001). Il est, par ailleurs, apparu nécessaire d'aller au-delà de ce projet-pilote lui-même et de mieux documenter la pratique de l'intervention familiale et systémique en matière de violence conjugale. Quatre questions ont ainsi été formulées comme objets centraux de la présente recension des écrits :

Quels sont les fondements théoriques et empiriques d'une intervention familiale et systémique en matière de violence conjugale ?

Quelles sont les principales stratégies d'intervention employées ?

Quelle est l'efficacité de ces interventions ?

Quels sont les principaux éléments de controverse soulevés par ce type d'intervention ?

Pour répondre à ces questions, les chercheurs ont décidé d'étudier plus en détail les travaux menés aux États-Unis et ailleurs dans le monde anglo-saxon où, contrairement au Québec, il y a une relative abondance d'articles sur ce type d'intervention. Une première recherche documentaire a été effectuée en 1997, principalement à partir de la base de données informatisée *Psychological Abstracts*. Cette base de données est éditée par l'Association américaine de psychologie et indexe la littérature professionnelle et académique en psychologie et dans d'autres disciplines connexes. Elle couvre plus de 13 000 revues et comprend également des résumés de monographies et de chapitres de livres.

Une deuxième recherche dans la même base de données a été effectuée au troisième trimestre de 1999 afin de repérer les textes publiés plus récemment. En tout, plus de 100 textes publiés entre 1980 et 1999 et se rapportant à l'une ou l'autre des quatre questions ont été identifiés. Compte tenu de la masse d'informations que représentaient ces textes et des

contraintes budgétaires à respecter, les chercheurs ont déterminé les textes prioritaires à partir d'un classement effectué selon les résumés fournis dans la base de données. Tous les textes relatifs au thème de la recension publiés en 1990 ou après ont été lus attentivement et résumés par une auxiliaire de recherche. Les textes publiés antérieurement à 1990 ont été filtrés de façon à ne retenir que les plus pertinents. La contribution de certains articles aux débats, la rigueur méthodologique et la description exhaustive des méthodes d'intervention ont servi de critères de sélection.

Enfin, quelques textes pertinents en langue française, repérés dans la documentation du Cri-Viff, ont été retenus pour compléter la recension. Hormis les *Psychological Abstracts*, aucune autre base de données n'a été consultée. Bien que *Psychological Abstracts* soit une source de références relativement exhaustive pour le domaine d'étude considéré ici, il est possible que certains textes pertinents aient été omis parce qu'indexés seulement dans des bases de données de moindre importance.

Quelques commentaires généraux s'imposent au sujet des textes qui ont servi à la préparation de cet ouvrage. D'abord, bien qu'au départ les documents traitant d'intervention familiale et d'intervention systémique furent considérés, il s'est avéré que l'approche systémique n'était pas, et de loin, la seule utilisée par les tenants d'une approche intégrée impliquant tous les membres de la famille. Une partie significative des écrits présentés dans ce texte traitent ainsi d'interventions familiales en matière de violence conjugale qui s'inspirent d'autres approches (par exemple : cognitivo-comportementale) avec ou sans références explicites à l'approche systémique. Il convient en outre de mentionner que la réalité des pratiques en sol québécois n'est pas nécessairement en adéquation parfaite avec les théories et programmes d'intervention présentés dans les pages qui suivent. Ensuite, il faut souligner que la recension n'a révélé que des écrits portant sur les interventions auprès de couples hétérosexuels avec ou sans enfants. On ne peut donc pas généraliser les conclusions de l'ouvrage aux couples homosexuels qui seraient aux prises avec la violence conjugale. Enfin, les textes analysés portent pour la plupart sur des interventions effectuées auprès d'une clientèle de race blanche vivant dans des pays occidentaux. Il serait hasardeux de généraliser les résultats à d'autres groupes ethniques.

CHAPITRE 1

FONDEMENTS D'UNE INTERVENTION FAMILIALE EN MATIÈRE DE VIOLENCE CONJUGALE

1.1 FONDEMENTS EMPIRIQUES

Une intervention en matière de violence conjugale suppose que la violence est au départ identifiée comme constituant un « problème ». Or, les hommes et femmes qui sollicitent l'aide des thérapeutes familiaux identifient rarement la violence comme étant le « problème de couple » à « régler » prioritairement (Ehrensaft et Vivian, 1996; O'Leary, Vivian et Malone, 1992; Shamai, 1996). Heyman et Neidig (1997) sont d'avis que chez la plupart des couples qui se présentent en entrevue, la violence est présente mais camouflée : « Tous les thérapeutes interviennent auprès de couples violents, qu'ils le sachent ou non » (p. 589). Ce constat n'est pas sans importance :

Puisque peu de thérapeutes questionnent directement la présence de violence, la plupart des couples sont traités pour une variété de problèmes sans porter explicitement attention à l'arrêt des agressions. Au mieux, il s'agit d'une piètre pratique clinique, car l'on présume à tort d'un niveau de sécurité nécessaire aux conjoints pour l'apprentissage de nouvelles façons d'interagir l'un envers l'autre (Heyman et Neidig, 1997, p. 589, traduction libre).

Afin d'expliquer pourquoi beaucoup de conjoints n'identifient pas la violence conjugale comme « le problème à résoudre », O'Leary et al. (1992) ont étudié les « problèmes présentés » par les hommes et femmes requérant les services de thérapeutes familiaux. Leur étude compare les taux autorévélés d'agressions physiques en contexte conjugal selon trois différentes méthodes au sein d'un échantillon de couples mariés (n = 132) sollicitant les services d'une clinique de consultation matrimoniale universitaire de New York. Dans un premier temps, on demande¹ à l'homme et à la femme d'identifier, chacun de leur côté, les problèmes les plus importants de leur relation de couple. Une

¹ La consigne est la suivante : « S.V.P. , faites une liste des problèmes majeurs que vous identifiez dans votre mariage » (O'Leary et al. 1992, p. 8, traduction libre).

entrevue est ensuite réalisée séparément avec chaque conjoint, l'interviewer demandant directement si des actes de violence sont commis par l'un ou l'autre. Enfin, chaque conjoint complète le *Conflict Tactics Scale* (CTS), un test standardisé développé par Straus (1979)¹.

Comme cela avait été constaté lors d'études précédentes (Geiss et O'Leary, 1981), les « problèmes de couples » identifiés par écrit par les hommes et les femmes de l'échantillon sont rarement reliés à la violence, les thèmes de la communication, de la sexualité, des affects et des valeurs l'emportant haut la main. O'Leary et al. (1992) rapportent que seulement 1,5% des hommes et 6% des femmes ont fait état d'actes d'agression physique dans leur énoncé des problèmes. Toutefois, les résultats qu'ils obtiennent à partir des autres méthodes font état de la nature « endémique » de la violence au sein des relations qu'entretiennent ces hommes et ces femmes :

Lorsque les femmes sont questionnées directement sur la présence de violence physique ou d'abus, 44% d'entre elles rapportent qu'il y a eu violence au sein de leur relation. Les termes « abus » et « violence » sont subjectifs, donc sujets à des définitions variables. Toutefois, lorsque questionnées à propos de conduites spécifiques par la passation du CTS, 53% des femmes rapportent un ou plusieurs actes d'agression physique de la part de leur conjoint (p. 11, traduction libre).

O'Leary et al. (1992) suggèrent que les croyances des conjoints quant à l'occurrence de l'agir violent sont largement responsables du fait que la violence soit rarement le « problème présenté ». Cinq « catégories » de croyances sont dégagées par les auteurs, à savoir que la violence : 1- est le résultat de circonstances extérieures (par exemple : intoxication de l'homme) ou d'autres problèmes (par exemple : problèmes de communication); 2- est causée par le comportement de la femme; 3- a eu des impacts bénins ou n'a pas été le résultat d'un désir de blesser l'autre; 4- est un événement isolé qui ne se reproduira plus; et, 5- a été suivie par des actes de contrition de la part de la personne agressive. Les auteurs notent enfin une raison également invoquée plus spécifiquement par les victimes, soit le désir de protéger leur partenaire.

Aldarondo et Straus (1994) dégagent pour leur part les facteurs suivants reliés aux croyances : 1- la perception que la violence est tolérable ou triviale; 2- la croyance que la

¹ Le test contient une liste de comportements relatifs à la violence physique « mineure » et « sévère » (par exemple : lancer un objet vers le conjoint, menacer l'autre avec une arme, etc.) ; chaque conjoint est appelé à identifier les « tactiques de résolution de conflit » qu'il ou elle a déjà utilisées, de même qu'à identifier celles utilisées par son ou sa partenaire.

violence est un moyen normal de résolution de conflits; 3- l'impression que la violence n'est pas reliée au « problème présenté »; 4- le désir de faire bonne impression; 5- l'évitement de la honte et de l'humiliation; 6- la peur de représailles; et 7- l'amour :

Empêtrées dans les conflits de loyauté, la dépendance émotive et économique, le désir de rester ensemble et une authentique préoccupation pour leur partenaire, les femmes victimes de violence conjugale hésitent à lever le voile sur la violence afin d'éviter à la fois la punition éventuelle de leur partenaire et la menace de séparation (p. 428, traduction libre).

À partir des réponses d'un échantillon de 136 couples ayant requis les services de la clinique universitaire new yorkaise évoquée plus haut, Ehrensaft et Vivian (1996) notent, à la différence d'Aldarando et Straus (1994), que la crainte du conjoint, de la dissolution du mariage ou de l'intervention de la police ne sont pas des facteurs évoqués par les personnes victimisées pour expliquer qu'elles n'aient pas rapporté la violence comme un problème dans leur couple. Les facteurs les plus fréquents sont plutôt l'impression que la violence est peu fréquente, qu'elle a peu d'impact ou qu'elle est causée par d'autres « problèmes ». Ils en concluent que dans le cas de plusieurs couples qui consultent, la violence est présente mais ne constitue pas un problème important pour les conjoints :

[En tant que] chercheurs et cliniciens, il n'est toujours pas clair que nous soyons justifiés d'identifier toute forme d'agression comme la cible principale de la thérapie conjugale. Nous n'affirmons pas qu'une intervention n'est justifiable que dans les cas de violence « sévère », mais plutôt qu'il est possible que des actes de violence plus « bénins » aient vraiment peu d'impact pour les conjoints. Dans ce cas, les excuses données par les conjoints pour expliquer qu'ils n'ont pas rapporté la violence et leur perception qu'elle n'est pas un problème conjugal pourraient être valides (p. 452, traduction libre).

Le fait que de nombreuses personnes dont la relation conjugale est ponctuée par des actes de violence désirent maintenir leur union¹ et le fait que plus de la moitié des couples au sein desquels il y a de la violence conjugale demeurent intacts sont deux autres arguments avancés par les personnes militant en faveur d'une intervention familiale en matière de violence conjugale (Balcom, 1991; Bartle et Rosen, 1994; Costa et Holliday, 1993; Geffner, Mantooth, Franks et Rao, 1989; Magill, 1989; Shamai, 1995, 1996; Weidman, 1986).

¹ Nous verrons plus loin que certains auteurs estiment qu'une intervention qui vise la séparation du couple, ne serait-ce que temporairement, a souvent pour effet de renforcer l'union des conjoints.



Il importe de souligner que plusieurs auteurs (Balcom, 1991; Bartle et Rosen, 1994; Shamaï 1995, 1996; Weidman, 1986) fusionnent les désirs et besoins de l'un et l'autre lorsqu'ils parlent du « désir du couple » de ne pas mettre un terme à la relation et d'entreprendre plutôt une thérapie conjugale. D'autres auteurs considèrent, par contre, que l'on doit tenir compte des désirs et besoins idiosyncrasiques de chacun des deux partenaires dans l'analyse de ce qui est présenté comme étant une « demande conjointe » (Costa et Holliday, 1993; Geffner et al. 1989; Magill, 1989). Par exemple, Magill (1989) commente ainsi le rationnel d'une intervention familiale en matière de violence conjugale dans le cas où une femme victimisée choisit, au moment d'entreprendre une thérapie, de poursuivre sa relation avec un homme qui la violence :

Même si le choix de la femme de poursuivre la relation est peu éclairé, basé sur une conception stéréotypée des rôles sexuels, le droit de la femme de choisir doit être respecté. Les tentatives de la sauver ne font que la rendre plus impuissante. En assumant qu'il n'existe pas de biais visant la préservation de la famille chez le thérapeute, la thérapie familiale n'a pas comme but la poursuite de la relation et peut aider la femme à prendre la décision de quitter (p. 48, traduction libre).

Dans un autre ordre d'idée, des études quantitatives fournissent un second appui empirique à l'utilisation d'une intervention familiale et systémique en matière de violence conjugale en faisant la démonstration que les actes de violence, loin d'être unilatéraux, sont plutôt **bidirectionnels**, c'est-à-dire qu'ils sont initiés tant par les femmes que par les hommes (Gelles et Maynard, 1987; Straus, 1993, 1994, 1999; Strauss et Gelles, 1986, 1990). Straus (1993) soutient, par exemple, qu'autant de femmes que d'hommes sont les premières à frapper leur conjoint :

[À] peu près autant de femmes que d'hommes ont attaqué leur conjoint sans avoir été d'abord frappées (au cours d'une période d'un an). Cela est en contradiction avec l'hypothèse de l'autodéfense généralement proposée pour expliquer le taux élevé de violence familiale commise par les femmes (p. 74, traduction libre).

Ces conclusions sur la bidirectionnalité de la violence s'appuient entre autres sur une méta-analyse effectuée par Straus sur un grand nombre d'études nationales américaines impliquant jusqu'à 28 000 personnes au total (Straus, 1999). L'auteur note cependant que le fait que l'homme n'ait pas agressé physiquement sa conjointe ne signifie pas qu'on doive exclure une réaction d'autodéfense de la part de la femme puisqu'elle peut réagir à des formes de violences psychologiques dont elle a été l'objet.

Plusieurs objections ont été soulevées suite à ces recherches qui tendent à démontrer la violence des femmes en contexte conjugal. Gauthier et Levendosky (1996), soulignent, par exemple, que « la littérature qui tend à démontrer que la violence est réciproque (...) ne tient pas compte du contexte et des conséquences de la violence » (p. 404). D'autres ajoutent que si la violence est généralement mutuelle plutôt qu'unidirectionnelle, c'est néanmoins la femme qui est habituellement blessée physiquement (Geffner et al., 1989). Enfin, certains auteurs croient que les impacts de la violence physique et psychologique sont beaucoup plus dramatiques chez la femme (Heyman et Neidig, 1997), les agressions verbales pouvant d'ailleurs être plus « dommageables » que les abus physiques (Straus, 1999).

Nonobstant ces objections et mises en garde, Straus (1993) estime que tout effort pour réduire la violence des hommes à l'endroit de leur conjointe doit impliquer une attention portée à la violence commise par les femmes à l'endroit de leur conjoint :

Même si cela semble s'apparenter à « blâmer la victime », il existe une différence importante. Reconnaître que les agressions de la part des femmes représentent l'une des nombreuses causes de la violence conjugale à leur endroit n'équivaut pas à justifier ces agressions. C'est la responsabilité des hommes aussi bien que celle des femmes de ne pas attaquer physiquement l'autre (ce qui inclut les représailles), à la maison comme ailleurs, peu importe la provocation (pp. 79-80, traduction libre).

En résumé, trois arguments empiriques sont avancés pour justifier l'emploi d'une intervention conjointe auprès des couples au sein desquels il y a violence conjugale, à savoir : 1- que plusieurs hommes et femmes n'envisagent pas la rupture au moment d'entreprendre la thérapie; 2- que les actes de violence sont souvent bidirectionnels; et 3- que la violence est rarement perçue par les membres du couple comme étant l'élément le plus problématique de leur relation. Les autres éléments de justification sont théoriques ou stratégiques et découlent de la construction qui est faite du sens des actes de violence en contexte conjugal.

1.2 FONDEMENTS THÉORIQUES

1.2.1 VIOLENCE INSTRUMENTALE ET VIOLENCE EXPRESSIVE

Sur le plan théorique, certains auteurs (Bartle et Rosen, 1994; Jennings et Jennings, 1991; Karli, 1994) distinguent deux formes de violence exercée en contexte conjugal, soit la

violence instrumentale et la violence expressive. Dans le premier cas, la violence constitue, selon Karli (1994), une « stratégie mise en œuvre en vue de la réalisation d'un certain objectif » (p. 97).

L'épistémologie féministe contemporaine construit clairement la violence conjugale comme étant instrumentale : dans le contexte des rapports sociaux inégaux entre les sexes, la violence est conçue comme une stratégie qui vise à contrôler et à dominer l'autre (Pâquet-Deehy, 1997; Yllö, 1993). Cette façon de concevoir la violence conjugale a été adoptée et consignée dans différentes politiques officielles. Le Gouvernement du Québec, dans sa *Politique d'intervention en matière de violence conjugale*, énonce ainsi que la violence conjugale est un « moyen choisi pour dominer l'autre personne et affirmer son pouvoir sur elle » et que son élimination « repose sur l'établissement de rapports égalitaires entre les sexes » (Gouvernement du Québec, 1995, p. 23). La politique mentionne également une résolution de l'ONU conceptualisant la violence conjugale comme étant « la manifestation de rapports de force historiquement inégaux qui ont abouti à la domination des hommes sur les femmes » (ONU, 1993, cité par Gouvernement du Québec, 1995, p. 22). Dans les deux cas, on constate l'identification d'un seul « type » de violence conjugale qui, s'il peut s'exprimer sous diverses formes (violence physique, sexuelle, etc.), n'en demeure pas moins unilatéral : l'homme domine la femme.

Contrairement aux définitions officielles évoquées ci-haut, une conceptualisation familiale et systémique ne confine pas nécessairement la violence conjugale à des finalités seulement instrumentales et ne postule pas *a priori* qu'elle est le fait d'un homme à l'endroit d'une femme. Sans nier la fonction instrumentale de la violence, les tenants d'une approche familiale y voient également une fonction expressive. La violence est ainsi construite comme un moyen de communication qui constituerait une « réponse inadaptée » au stress et à la colère issus de conflits au sein du couple (Jennings et Jennings, 1991).

Dans ses premiers travaux phénoménologiques, Gelles (1972) a étudié les représentations que se font les partenaires de leurs conduites et de celles de leur conjoint. L'auteur dégage une typologie des actes de violence en contexte conjugal au sein de laquelle se retrouve la violence expressive, ici qualifiée de « volcanique ». Alors que certaines formes

de violence physique sont perçues comme « normales »¹ par les interviewés, la violence expressive se présente comme un déversement illégitime ou anormal de la colère sur l'autre. Gelles (1972) note qu'elle peut être le résultat d'interactions où, par exemple, l'un des conjoints, s'avérant incapable de contrecarrer les arguments de l'autre lors d'une dispute, « explose » soudainement. L'auteur affirme que la « violence volcanique » est le fait des femmes et des hommes dans des proportions similaires.

Les débats sur le caractère expressif ou instrumental de la violence en contexte conjugal semblent avoir été tranchés de façon dominante en faveur d'une conceptualisation instrumentale de l'acte violent. Les politiques officielles rejettent ainsi explicitement la nature expressive de la violence (Gouvernement du Québec, 1995). Il est cependant intéressant de noter que les deux paradigmes véhiculent des visions très différentes de la personne qui pose des actes de violence auprès de son conjoint. Dans le paradigme instrumental, la violence est toujours présumée intentionnelle, froide et calculée. Jennings et Jennings (1991) écrivent à ce sujet que « la violence instrumentale est brutale et vise le contrôle et l'intimidation. L'abuseur instrumental ne réagit pas (ou très peu) émotivement à la douleur qu'il inflige, et il témoigne de remords qui ne sont pas sincères mais manipulateurs » (pp. 353-354, traduction libre).

En présentant la violence comme un acte communicationnel, le paradigme expressif renvoie l'individu à ses affects davantage qu'à sa rationalité, lui rendant ainsi une partie de ses qualités humaines. L'auteur d'actes de violence conjugale peut ainsi éprouver des « remords » et « croire qu'il a besoin de changer » (Jennings et Jennings, 1991, p. 353).

¹ La violence définie comme « normale » par les répondants de Gelles (1992) est perçue par les hommes et par les femmes comme légitime et nécessaire. Il s'agit d'une violence dans laquelle, par exemple, la femme pourra croire qu'elle « méritait » d'être frappée ; ainsi, rapporte Gelles, il est fréquent que des femmes estiment « normal » d'avoir été frappées :

Les épouses acceptent souvent d'être frappées. Elle estiment l'avoir mérité parce qu'elles ont précipité l'attaque en narguant ou harcelant leur mari. La violence causée par la victime est souvent normalisée par les épouses, qui affirment que parce qu'elles l'ont causée, elles méritaient d'être frappées (p. 59, traduction libre).

1.2.2 Violence punition et violence agression

Comme on l'a vu, la violence conjugale est généralement conceptualisée comme un moyen de domination unilatéral employé par les hommes à l'endroit des femmes. Par définition, elle survient toujours dans une relation inégalitaire. L'épistémologie systémique met en cause la validité de ce postulat pour décrire toutes les manifestations de violence en contexte conjugal. Perrone et Nannini (1995) expriment bien le point de vue des systémiciens à cet égard. Leur analyse de la violence conjugale repose sur quatre présupposés majeurs :

- 1- la violence « n'est pas un phénomène individuel mais la manifestation d'un phénomène interactionnel. Elle ne trouve pas seulement son explication dans l'intrapsychique, mais dans un contexte relationnel » (p. 20); la violence en contexte conjugal est ainsi conceptualisée comme « un processus de communication particulier » entre les conjoints (p. 29);
- 2- les deux conjoints partagent une certaine responsabilité dans l'interaction violente;
- 3- en principe, tout individu majeur ayant les capacités suffisantes pour une vie autonome est le garant de sa propre sécurité. S'il n'en assure pas la responsabilité, « il stimule les aspects non contrôlables et violents de l'autre, et ainsi organise et entretient une interaction violente » (p. 20);
- 4- toute personne peut être violente; la personne n'est pas violente « en soi » mais « manifeste de la violence dans tel contexte ou interaction particulière » (p. 20).

Les auteurs, qui définissent l'acte de violence comme « toute atteinte à l'intégrité physique et psychique de l'individu qui s'accompagne d'un sentiment de contrainte et de danger » (p. 22) distinguent la « violence agression » de la « violence punition », selon que la relation entre les conjoints soit, dans le premier cas, symétrique (égalitaire) ou, dans le second, complémentaire (inégalitaire).

Dans la relation symétrique, notent Perrone et Nannini (1995), les conjoints « sont en rivalité », ils se comportent « comme s'ils avaient le même statut et fournissent des efforts pour établir et entretenir l'égalité entre eux » (p. 24). À l'inverse, dans une relation complémentaire, les conjoints interagissent sur la base de leur adaptation mutuelle aux différences de l'autre et s'entendent sur une attribution différentielle des rôles et statuts de

chacun. Les modes de relations symétriques et complémentaires « ne s'excluent pas dans l'interaction » (p. 24), estiment les auteurs. Mais, dans le couple, les conjoints cristalliseraient l'un des modes de relation.

Dans la « violence agression », estiment Peronne et Nannini (1995), les deux conjoints « revendiquent le même statut de force et de pouvoir »; le plus fort physiquement peut bien ne pas être le plus fort psychologiquement.

Peu importe si l'un l'emporte sur l'autre au niveau physique, car la véritable confrontation se réalise plutôt au niveau existentiel. Celui qui domine au niveau corporel peut ne pas dominer au niveau psychologique et la rivalité se déplace ailleurs. La violence est bidirectionnelle, réciproque et publique. Les acteurs en sont conscients (p. 25).

D'après ces auteurs, une « pause complémentaire » surviendrait souvent après l'agression : la personne ayant initié la violence prend une « position basse », acceptant temporairement que la relation soit complémentaire du fait de la culpabilité engendrée par l'agir violent. Un tel sentiment serait nourri par la « conscience de l'incongruence de la violence » et par une « volonté de s'en sortir » (p. 26). Dans un second temps, toutefois, les « comportements de réparation » de la « pause complémentaire » constitueraient des modes de « déresponsabilisation » et de « déculpabilisation » qui renforcent l'alliance conjugale par l'entretien du mythe « de l'entente, de la solidarité, de la bonne famille » (p. 26).

Dans le cas de la « violence punition », la relation est complémentaire et inégalitaire. Les actes de violence correspondent, dans une logique unidirectionnelle, au châtimement de la personne agressée, jugée inférieure à la personne agressive par cette dernière. Il s'agit d'une forme de « violence-domination » qui correspond à la définition de la violence conjugale adoptée par le Gouvernement du Québec (1995). Selon les auteurs, lorsqu'il est question de « violence punition », contrairement à ce qui serait observable dans le cas de la « violence agression », il n'y a pas de pause ou d'arrêt véritable :

[Il] n'y a pas de pause. L'acteur émetteur estime qu'il doit agir ainsi et souvent l'acteur récepteur est persuadé qu'il doit se conformer à la vie qu'on lui impose. (...) Le déni total et le refus de reconnaissance de l'identité de l'autre montrent chez celui qui est violent, un désir de modeler et de rendre son partenaire conforme, jusqu'à le briser pour le faire devenir comme « il doit être » : c'est-à-dire semblable à l'image qu'il a du monde (Peronne et Nannini, 1995, pp. 27-28).

Selon Stulberg (1989), il n'y a rien dans le caractère symétrique ou complémentaire d'une relation conjugale qui, en soi, permet l'instauration de la violence dans le couple. Le danger naît lorsque la relation entre les partenaires est « uniquement » ou « extrêmement » complémentaire ou symétrique : « un extrême symétrique peut résulter en une compétition excessive, alors qu'un extrême complémentaire peut donner suite à une dépendance excessive » (p. 50); les relations ponctuées par la violence émergeraient « d'escalades répétées, symétriques ou complémentaires, qui ne sont pas contrecarrées » (p. 50). Stulberg est le seul auteur recensé qui, comme Peronne et Naninni (1995), estime possible que des actes de violence conjugale soient présents dans le cadre d'une relation dite « symétrique ».

Dans le cas de la « violence agression », comme dans celui de la « violence punition », les conjoints établiraient ce que Peronne et Nannini (1995) nomment un « consensus implicite rigide » au sujet des lieux et contextes où la violence est « admise » ou non (par exemple : « jamais devant les enfants »), ainsi que des thèmes pouvant donner lieu à la commission d'actes de violence. En définissant ainsi les situations où la violence peut être utilisée, le couple s'enfermerait dans un « piège relationnel ». Les auteurs notent ainsi la prévisibilité de la violence selon la perspective qu'en ont les acteurs, où chacun est « fasciné par ce qu'il sait qui va déclencher la violence chez l'autre » de même que le fait que les partenaires ne cherchent pas à « éviter la suite, alors que chacun sait ce qu'il va se produire. Ils sont dans l'inéluctable » (p. 31). Peronne et Nannini estiment que si l'un des acteurs transgresse les normes établies par cet accord non-écrit¹ : « l'autre s'autorise à briser le consensus » (p. 33). Par exemple : un homme qui s'était engagé à ne pas frapper sa femme devant ses enfants voit sa conjointe le quitter lorsqu'il rompt l'« accord ».

1.2.3 LA NATURE INTERACTIVE DE L'AGIR VIOLENT

Peronne et Nannini (1995) accordent une grande importance à la « ponctuation » subjective de la séquence interactive qui culmine par un agir violent. Le sens que la personne agressive accorde aux gestes communicationnels de la personne agressée, et vice versa,

¹ Selon la formule de Shamai (1995, p. 389).

serait déterminant : « Le comportement de l'un sert à justifier le comportement de l'autre. Celui qui agresse le fait au moment précis où il se sent agressé (p. 34).

Dans le cas des relations symétriques, l'élément déclencheur de la violence serait, dans le langage des auteurs, une « activation ponctuelle complémentaire », alors que dans le cas de la violence « punition », au sein d'une relation complémentaire, on parlerait d'une « activation ponctuelle symétrique » comme déclencheur. Dans les deux cas, les auteurs construisent l'agir violent comme une réponse à la « menace d'un déséquilibre trop grand dans la relation qui met l'un ou l'autre en danger » (p. 35).

Ainsi, la « menace » posée par une « activation ponctuelle complémentaire » est le fait que l'une des deux personnes est perçue par l'autre comme cherchant à rompre la nature symétrique de la relation et à se poser, au moins temporairement, « au-dessus » de l'autre, qui refuse l'établissement d'une relation non-égalitaire. Dans le cas de la « violence punition », l'agir violent serait « déclenché » par la perception de la personne agressive d'une volonté, chez l'autre, de rendre plus symétrique la nature de la relation :

Celui qui se trouve dans la position haute décode le comportement de celui qui se trouve dans la position basse comme menaçant et présuppose qu'il va se placer à un niveau égal ou supérieur à lui. Alors il estime qu'il doit rétablir l'équilibre et agit violemment (Peronne et Nannini, 1995, p. 35).

Magill (1989) et Cook et Franz-Cook (1984) estiment également que les actes de violence en contexte conjugal représentent une réponse à la perception, chez la personne agressive, d'une volonté de « symétrisation » de la relation de la part de la personne agressée.

Le fait qu'une personne « décode » chez une autre une « menace » ne permettant en rien d'établir l'intention, Peronne et Nannini (1995) estiment nécessaire d'appréhender le « système de croyance » de chacun. C'est autour de celui-ci que les processus de « décodage » s'organiseraient de façon cohérente. Par exemple, le fait qu'une femme s'insurge d'une décision prise par son conjoint pourra amener ce dernier à discuter et à reconsidérer sa décision aussi bien qu'à percevoir dans la réaction de sa conjointe une « attaque à son autorité », selon son « système de croyance ».

Dans une perspective similaire, Jory et Andersen (1999) proposent que soit examiné le « contexte éthique » de l'agir violent en contexte conjugal. Ce concept renvoie à la



motivation de la personne agressive, aux conséquences prévues et inattendues du geste violent, et à la façon dont ce geste s'inscrit dans les autres modèles¹ de comportements de la personne agressive à l'endroit de la personne agressée. Les travaux de ces auteurs (Jory et Andersen, 1999; Jory, Andersen et Greer, 1997) portent un regard innovateur et intégrateur sur la violence conjugale, en définissant trois pôles d'analyse (égalité, équité, soins/attention²) de la relation de couple autour desquels s'attachent les valeurs de liberté, de respect, d'imputabilité, de réciprocité, de mutualité, d'empathie, d'attachement et de tendance à la sympathie³.

D'autres auteurs soulignent aussi la nature interactive de l'agir violent en contexte conjugal et s'intéressent aux modèles fixes régissant le fonctionnement de l'union. Par exemple, Cook et Franz-Cook (1984) estiment que dans les cas de relations complémentaires « rigides » où l'homme a « appris à être violent en réponse au stress », la violence risque fort d'être le moyen utilisé en réponse aux « conflits ». Ils ajoutent que la violence « surgit alors que le couple se bat pour le contrôle des règles fonctionnelles de la relation plutôt qu'à l'égard de problèmes relationnels spécifiques » (p. 86, traduction libre).

Pour leur part, Bartle et Rosen (1994) suggèrent de conceptualiser l'agir violent dans le contexte conjugal comme, au moins en partie⁴, un « mécanisme de régulation de la distance » (p. 222), une fonction de la violence conjugale également évoquée par Cook et Franz-Cook (1984). Ce « mécanisme » aurait pour fonction de maintenir dans la relation un équilibre « entre séparation et cohésion », entre le « je » et le « nous ». Dans la perspective de ces auteurs (Bartle et Rosen, 1994; Cook et Franz-Cook, 1984), la violence en contexte conjugal servirait des fins homéostatiques. Les auteurs émettent l'hypothèse que la faible différenciation du Moi et la faible individuation des conjoints expliquent leur besoin de recourir à l'agir violent comme « régulateur de distance ».

¹ Nous avons choisi le terme « modèle » pour traduire *pattern*.

² « Care » en anglais.

³ « Nurturance » en anglais.

⁴ Les auteures disent « reconnaître » que leur hypothèse ne touche qu'une fraction de l'ensemble du phénomène de la violence conjugale, puisque le patriarcat est une « réalité sociale » qui s'actualise dans les rapports individuels femme-homme.

Dans leur conceptualisation de la violence comme « mécanisme régulateur de la distance », Bartle et Rosen (1994) utilisent les travaux bien connus de Lenore Walker sur le cycle de la violence. Véritable pionnière en la matière, Walker (1979) a identifié trois phases cycliques « prévisibles » (l'escalade de la tension, la commission de l'acte de violence et la contrition de la personne agressive) permettant d'expliquer partiellement le maintien de l'intégrité de la cellule conjugale malgré la présence de violence¹.

Bartle et Rosen (1994) estiment que l'établissement de ce « cycle de la violence » au sein d'un couple est le résultat de la nature symbiotique de leur relation, une symbiose qui serait à la fois ardemment désirée et menaçante. Le « cycle de la violence » produirait également un paradoxe, en ce que la violence « crée de la distance, alors que les émotions vécues qui entourent l'acte violent (l'escalade et la contrition) peuvent cimenter la relation » (p. 229, traduction libre). Les auteures concluent qu'une fois pris au piège dans le « cycle de la violence », les conjoints sont partie prenante d'un système de régulation de la distance et de la proximité :

[Ils] vivent en alternance d'intenses sentiments de proximité et de distance, établissant les frontières de façon à ce qu'aucun des partenaires ne soit menacé par trop de proximité ou trop de distance. La violence devient ainsi un mécanisme permettant au couple de régir la distance au sein de leur relation (p. 229, traduction libre).

Théberge (1997) identifie, pour sa part, deux « axes » principaux représentant la position des conjoints dans un « système conjugal », soit ceux de l'engagement et du contrôle. L'« axe de l'engagement » renvoie plus ou moins à Bartle et Rosen (1994), puisqu'il « décrit la distance entre les conjoints » et fait « référence aux aspects de la symbiose et de l'autonomie dans le couple » (Théberge, 1997, p.18). L'« axe de contrôle »

¹ Le « cycle de la violence » ne permettrait d'expliquer que partiellement le maintien de l'intégrité de la cellule conjugale. Walker (1979) recourt ainsi au concept de l'impuissance acquise (*learned helplessness*) développé par Seligman (1975) pour compléter l'explication qu'elle donne du fait que la femme ne quitte pas un conjoint violent. Elle reconnaîtra plus tard le caractère équivoque du concept :

L'impuissance acquise décrit le processus par lequel les organismes apprennent qu'ils ne peuvent prédire le résultat que produira une conduite donnée. Cela ne veut pas dire se conduire d'une manière impuissante (...) L'une des conséquences pour ceux qui développent l'impuissance acquise est la perte de la croyance que certaines conduites peuvent garantir leur sécurité (...) Les femmes battues qui ont développé l'impuissance acquise ne se comportent pas avec une totale impuissance ou passivité. Plutôt, elles réduisent le choix de leurs réponses, optant pour celles qui leur semblent avoir la plus grande probabilité de produire le résultat désiré (Walker, 1993, pp. 134-135, traduction libre).

correspond pour sa part à l'organisation de la relation quant à l'exercice et au maintien du pouvoir. Ainsi, dans le cadre d'une relation marquée par la violence, la complémentarité de la relation sur l'« axe de contrôle » serait rigide maintenue par la personne agressive, laquelle, « en raison de ses attributs individuels », favoriserait le « je », alors que la personne agressée favoriserait davantage le « nous » et la relation. Selon Théberge, l'explication principale vient de l'importance accordée par la victime à l'intégrité de la cellule familiale ou à sa crainte d'être seule.

De façon similaire à Théberge (1997) et Bartle et Rosen (1994), Bond (1997) et Magill (1989) suggèrent que la faible différenciation du Moi caractérise les deux conjoints dans une dyade violente. Magill (1989) ajoute que la relation entre les conjoints se caractérise par une dépendance extrême, par un manque de frontières¹, et par un enchevêtrement important². Bond (1997) va cependant plus loin quant au sens qu'elle donne à l'agir violent :

Le sens de l'utilisation de la force physique dans les relations familiales a comme but principal de créer de la douleur chez l'autre et d'atteindre son intégrité. L'abuseur a l'impression de perdre quelque chose, et l'agression lui semble le seul moyen de reprendre possession d'un « morceau de lui-même » qu'il croit avoir perdu (p. 48).

Selon Théberge (1997), puisque la relation est complémentaire au niveau de l'« axe du contrôle », la personne agressive imposerait et contrôlerait les « règles de fonctionnement » de la relation de couple, règles destinées à assurer la satisfaction de ses seuls désirs et besoins. La victime participe au système et contribue à son maintien : « Même si ces règles ne sont pas nécessairement partagées par la victime, elles se maintiennent avec sa participation, par son attitude de soumission » (pp. 19-20).

¹ Minuchin (1974) souligne la nécessité des frontières. Selon lui, chaque sous-système familial (par exemple : le couple) a ses fonctions et frontières :

[Chaque sous-système] a des fonctions spécifiques et adresse des demandes particulières à ses membres. La fonction des frontières est donc de protéger l'autonomie et la différenciation du sous-système. Pour qu'il y ait un bon fonctionnement familial, les frontières des sous-systèmes doivent être claires, mais permettre des contacts entre les membres et l'extérieur (Minuchin, 1974, p. 69).

Par ailleurs, d'après Jory, Andersen et Greer (1997) :

La capacité d'établir des frontières à l'égard des conduites du conjoint représente un mécanisme de contrôle en donnant des feed-back correctifs à l'égard des attentes, des limites et de la responsabilité personnelle. Cela conduit à augmenter l'impression de contrôle chez les deux conjoints, renforçant le lien d'attachement (p. 407, traduction libre).

² L'enchevêtrement correspond à la diffusion des frontières : « Le manque de différenciation du système familial enchevêtré décourage l'exploration autonome et la prise en charge des problèmes. Ce type de familles répond à la moindre variation avec une vitesse et une intensité excessive » (Morval, 1985, p. 38).

Ces derniers commentaires illustrent l'un des concepts centraux de la conceptualisation systémique des actes de violence en contexte conjugal, soit celui de causalité circulaire de la violence. Plusieurs s'entendent en effet pour construire la violence comme le produit d'un processus interactif circulaire (Cook et Franz-Cook, 1984; Gauthier et Levendosky, 1996; Geffner, Barret et Rossman, 1995; Geffner et al., 1989; Heyman et Neidig, 1997; Jennings et Jennings, 1991; Lane et Russell, 1987; Magill, 1989; Margolin et Burman, 1993; Peronne et Nannini, 1995; Rothman et Munson, 1987; Shamaï, 1996; Singer, 1997; Sporakowski, McKeel et Madden-Derdish, 1993; Stulberg, 1989; Thériberge, 1997). Pour les systémiciens, les conduites d'une personne sont « hautement contingentes » à celles de l'autre (Margolin et Burman, 1993, p. 65), de telle sorte que « la victime et l'agresseur sont liés dans un processus circulaire et réciproque » (Geffner et al., 1995, p. 501)¹.

Les premiers travaux de Gelles (1972) illustrent la nature interactive de la violence, car l'auteur montre comment certaines conduites peuvent, selon les représentations que s'en font les acteurs, précipiter l'agir violent. Outre l'agression physique, qui est susceptible d'entraîner une réponse de même nature, quatre autres formes d'agir agressif sont identifiées comme pouvant conduire à la violence physique :

1. le « harcèlement » de la femme à l'endroit de l'homme est parfois perçu par celle-ci, rapporte Gelles, comme la cause de la violence dont elle est l'objet; certaines des interviewées affirment ainsi que si elles s'étaient tuées, elles n'auraient jamais été frappées, puisqu'elles agressaient alors leur conjoint.
2. les insultes adressées au conjoint.
3. les agressions verbales visant certaines « faiblesses » (psychologiques, sociales, émotives) du partenaire; par exemple : des attaques verbales concernant une dysfonction sexuelle.
4. les attaques verbales multidimensionnelles.

Gelles (1972) estime que la violence psychologique peut amener la violence physique en milieu conjugal à cause de son caractère interactif inéluctable :

¹ La violence serait interactive et circulaire, mais il semble que ce sont les conduites de l'homme plutôt que celles de la femme qui permettent le mieux de différencier les couples requérant les services de thérapeutes familiaux au sein desquels il y a de la violence de ceux où il n'y en a pas (Babcock, Waltz, Jacobson et Gottman, 1993, p. 47).

Les interactions prolongées, l'intimité et la proximité émotionnelle de la vie familiale exposent les vulnérabilités de chacun des partenaires (...) les conjoints deviennent experts dans l'attaque des faiblesses de l'autre et sont capables de se blesser l'un et l'autre avec des attaques ou contre-attaques (...) De plus, dans la famille, contrairement aux autres contextes sociaux ou institutionnels, il est difficile de mettre fin aux abus verbaux par la méthode la plus commune – ne plus interagir avec la personne (p. 164, traduction libre).

1.2.4 LE PROBLÈME DE LA RESPONSABILITÉ

La notion de « causalité circulaire » pose le problème de la responsabilité des conjoints dans l'émergence, le maintien et l'abandon des conduites violentes. Si le comportement de l'un est toujours contingent à celui de l'autre, est-ce à dire que la personne agressive et celle victimisée ont une part équivalente de responsabilité ? Certains auteurs, tels que Jennings et Jennings (1991), croient que oui :

Ni l'abuseur ni l'abusé ne doivent être vus comme victime ou scélérat. Les deux partenaires participent également, examinent leur propre contribution à l'interaction dysfonctionnelle, et prennent la responsabilité de leur part du problème (pp. 354-355, traduction libre).

Mais de quoi chacun est-il donc responsable ? Heyman et Neidig (1997), Gauthier et Levendosky (1996), Sparakowski et al. (1993) et Cook et Franz-Cook (1984), entre autres, séparent clairement la responsabilité du choix de commettre des actes de violence de la responsabilité mutuelle des partenaires dans le maintien des interactions à la source de la « discorde conjugale ». Par exemple, selon Heyman et Neidig (1997) : « Chaque conjoint est seul responsable de son choix d'utiliser la violence, mais les deux jouent toutefois un rôle dans l'escalade du conflit et auraient pu poser des gestes pour diminuer le risque de la commission d'actes de violence » (p. 599, traduction libre). Sur un autre plan, rappelons ici les propos de Peronne et Nannini (1995) à l'effet que chacun est responsable de sa sécurité.

1.2.5 LA THÉORIE DU RELAIS

La vision écosystémique de la violence conjugale adoptée par Peronne et Nannini (1995) les conduit à analyser la violence conjugale en tenant compte du rôle qu'y jouent des personnes plus ou moins extérieures au système familial ou conjugal, mais dont on devra tenir compte lors de l'élaboration des objectifs et des stratégies d'intervention. Ces personnes

sont définies comme « partie prenante » de l'interaction violente. Leur intervention, qui permettrait une cessation ponctuelle de la violence, aurait pour conséquence à plus long terme « d'empêcher les acteurs de stopper eux-mêmes leur violence » (p. 40). La répétition possible d'interventions des tiers, les voisins par exemple, pourrait faire de ceux-ci une partie intégrante de l'interaction violente rigidifiée. En effet, ces personnes périphériques contribuent par leurs actions à stabiliser le système conjugal « crise après crise », lui permettant de retrouver un niveau « stable non dangereux pour son existence ». En agissant ainsi, le tiers assure la continuité du système et la reproduction des interactions violentes suscitant son intervention. Les auteurs donnent à ces tiers le nom de « relais ».

Selon les auteurs, si la dyade violente en vient à nécessiter l'existence du relais, celui-ci a en contre-partie besoin de l'existence du système violent. En effet, les intérêts réciproques des uns et des autres se rencontrent, « celui des partenaires à ne pas grandir, celui du relais à être « considéré », reconnu dans son utilité (...) l'individu est figé dans sa fonction » (Peronne et Nannini, 1995, p. 44).

Les auteurs distinguent trois différents niveaux de relais. Au premier niveau se trouvent les membres du système familial de la dyade violente et les acteurs « contigus » au système familial (les voisins, par exemple). La position de ceux-ci par rapport au système familial leur permet de déceler une « différence par rapport au niveau optimal de tension » entre les conjoints. Suite à ce qu'ils perçoivent comme une modification de la « qualité de la relation », ils interviennent dans le but de contrer une crise ou une rupture. Au second niveau se trouvent des acteurs extérieurs au système familial (les travailleurs sociaux, par exemple). Leurs actions portent sur la relation du couple à la suite d'une « déstabilisation menaçante ». Au dernier niveau, il y a les institutions telles que le système pénal. Celles-ci interviennent directement sur les individus sans considérer la relation, afin de punir, corriger ou guérir. L'activation des relais situés aux niveaux supérieurs serait suscitée par l'inefficacité de l'intervention aux niveaux inférieurs.

1.2.6 LES CARACTÉRISTIQUES PSYCHOLOGIQUES DES CONJOINTS

VIOLENTS ET DES FEMMES AGRESSÉES

Plusieurs jugent la lorgnette psychologique trop étroite en elle-même pour expliquer la violence conjugale et proposer des actions pour y mettre fin (Atwood et Olsen, 1996; Ausloos et Lamarre, 1989; Bell et Chance-Hill, 1991; Gelles, 1993; Kirschner et Kirschner, 1992). Certains auteurs font toutefois état de différentes caractéristiques psychologiques propres aux hommes et aux femmes dont les relations conjugales sont marquées par des interactions violentes.

1.2.6.1 L'homme agressant

D'après Balcom (1991), la violence permettrait à l'homme de masquer son sentiment « d'être inadéquat » (p. 165) et de cacher sa « vulnérabilité émotionnelle » (p. 169). Il aurait de la difficulté à se considérer « aimable » et à avoir confiance en l'amour de l'autre, ne sachant comment « supporter » la vulnérabilité que suppose une relation émotionnelle sans tenter de contrôler l'autre (Francis, 1997). Le besoin de contrôler proviendrait de la faible estime que l'homme a de lui-même, ce qui l'amènerait à traiter sa conjointe comme une « rebelle » ayant besoin d'être « rééduquée » de manière à correspondre à ses exigences et ses besoins à lui. Une telle finalité implique la mise en place de normes relationnelles préjudiciables à la femme en termes de liberté et de respect (Gerbi, 1994). Malgré le contrôle qu'il exerce, l'homme tiendrait sa conjointe responsable de pratiquement tous les problèmes ou inforts. Jory et al. (1997) expliquent cette attitude par les droits que l'homme agressant s'approprie :

Les mécanismes de l'appropriation des droits vont au-delà des conduites des hommes et comportent la croyance bien ancrée qu'ils sont en droit de ne pas être ennuyés par un examen de conscience. L'essentiel de cela est représenté dans l'idée suivante : « Je suis en droit de traiter ma partenaire de cette façon, mais je suis également en droit de ne pas être questionné à ce sujet ». La plupart de ces hommes n'avaient jamais remis en question la façon dont ils traitaient leurs proches ou réfléchi aux croyances qui soutenaient leurs conduites, et ils croyaient que tous faisaient ainsi (p. 407, traduction libre).

La notion d'« appropriation des droits » s'applique dès qu'un homme refuse de qualifier d'inacceptable la violence à l'endroit de sa conjointe dans toutes les situations. Elle est étroitement liée à celle du « respect » que l'homme violent associe à l'obéissance et à la

déférence de sa partenaire à son autorité. Accorder un véritable respect à la conjointe constituerait une menace pour l'homme :

En respectant sa partenaire, l'homme reconnaît qu'il est vulnérable parce qu'elle a du pouvoir sur lui. Nous avons constaté que les châtements, l'intimidation et l'humiliation de la femme sont plus que des sous-produits de la colère; ces conduites visent à soutenir le sentiment de sécurité interpersonnelle de l'homme dans sa relation avec sa conjointe, et donc son estime de soi, en établissant fermement une hiérarchie dans laquelle il se place au sommet (Jory et al., 1997, p. 410, traduction libre).

Certains auteurs ont tenté d'expliquer les attitudes et « cognitions » de l'homme agresseur par leur socialisation (Atwood et Olsen, 1996; Balcom, 1991; Geffner et al., 1989; Gerbi, 1994; Jory et al., 1997; Thériberge, 1997) et l'influence des modèles parentaux, selon la théorie de l'apprentissage social (Bell et Chance-Hill, 1991; Chamow, 1990; Moreau, 1997). Dans le premier cas, l'adhésion à des rôles sociaux stéréotypés rendrait légitime chez les hommes l'usage de la violence comme moyen de résolution de conflits ou comme réponse au stress et à la colère. Dans le second, le fait que l'homme ait été le témoin de la violence de son père à l'endroit de sa mère assurerait une transmission intergénérationnelle de la violence en contexte conjugal. Dans les deux cas, la violence est construite comme le résultat d'un conditionnement.

Enfin, certains identifient chez l'homme agressant de graves déficits au niveau des habiletés de communication et du contrôle de la colère (Holtzworth-Munroe et Stuart, 1994; Weidman, 1986).

1.2.6.2 La femme agressée

Le « portrait psychologique » de la femme agressée découle pour l'essentiel des conséquences de sa victimisation dans le cadre d'une relation conjugale ou du fait de ne pas rompre la relation abusive. Certains auteurs soulignent néanmoins la possibilité qu'elle ait été exposée à la violence conjugale de ses parents et qu'elle ait ainsi « appris » que la violence est un « moyen de résolution de conflits » (Atwood et Olsen, 1996; Chamow, 1990; Holtzworth-Munroe et Stuart, 1994).

Comme chez l'homme agressant, certains auteurs affirment que la femme agressée a de « fortes craintes d'être abandonnée » ou d'« être seule » (Francis, 1997; Gerbi, 1994;

Kirschner et Kirschner, 1992). Elle n'aurait pas « conscience » de sa « capacité à influencer positivement ou négativement » la relation conjugale (Gerbi, 1994). Elle aurait aussi tendance à introjecter la colère générée par sa relation avec l'homme agressant (Kirschner et Kirschner, 1992). De plus, selon Peronne et Nannini (1995), « On trouve chez chacun des partenaires [au sein d'une relation complémentaire] une très faible estime de soi, et chez celui qui est battu un trouble important de l'identité, un sentiment de dette envers l'autre justifiant les coups, et lui faisant subir ceux-ci sans rien dire » (p. 28).

Le fait de ne pas rompre une relation marquée par la violence produirait chez la femme un lourd et récurrent sentiment de honte (Balcom, 1991). D'après Costa et Holliday (1993), la difficulté de la femme à rompre une telle relation aurait à la fois une dimension psychologique (par exemple, l'espoir que cesse la violence ou une faible estime de soi conduisant la femme à croire qu'elle ne « mérite pas mieux »), et une dimension sociale (par exemple, l'isolement ou le manque de ressources financières), dont la conjonction produirait des « sentiments d'impuissance ». Walker (1993) estime pour sa part que les raisons suivantes pourraient expliquer que la femme ne mette pas fin à une relation marquée par la violence : 1- la crainte d'être davantage battue en tentant de rompre; 2- le désir d'éviter tout préjudice aux enfants; 3- la crainte des représailles de l'homme à l'endroit de parents ou de pairs de la femme; 4- le manque de ressources financières; 5- la honte personnelle et sociale de l'échec relationnel; et 6- la perte d'identité. Selon l'auteure, l'exposition prolongée à la violence peut produire un « syndrome de la femme battue », dont les conséquences psychologiques sont similaires à celles observables dans les cas de syndrome de stress post-traumatique.

1.2.7 EN RÉSUMÉ

En somme, dans la perspective systémique, les actes de violence en contexte conjugal résultent de modèles interactifs fixes et rigides. Ils sont présentés comme un problème entre deux personnes, bien que l'on tienne compte de certaines caractéristiques individuelles liées au passage à l'acte et à la réponse qui fait suite à l'agression. La façon dont la relation conjugale est vécue et la manière dont les gestes communicationnels sont ponctués sont donc

des éléments essentiels à la compréhension des fonctions de la violence dans une relation donnée.

Magill (1989) résume ainsi les constats que l'on peut établir au sujet de la violence conjugale à la lumière d'une analyse systémique :

(a) la violence suit un modèle cyclique qui est hautement résistant au changement, à moins qu'il ne soit interrompu d'une façon ou d'une autre par une intervention ou par les circonstances (...) (b) la victimisation des femmes en contexte conjugal est le produit d'un contexte interactionnel caractérisé par des séquences répétitives de conduites transactionnelles, (c) la victimisation des femmes en contexte conjugal prend place dans des systèmes conjugaux caractérisés par certaines structures relationnelles, (d) la violence peut avoir un rôle fonctionnel dans le maintien du système conjugal (...) et (e) apporter des modifications significatives quant au recours à la violence comme mécanisme régulateur requiert non seulement le contrôle des conduites individuelles, mais aussi des interventions qui aideront à briser le cycle homéostatique qui maintient la violence (p. 48, traduction libre).

Ces derniers commentaires nous mènent à considérer les objectifs et stratégies d'intervention mis en place selon un modèle d'intervention familiale en matière de violence conjugale. C'est ce qui fait l'objet de la prochaine partie du texte.

CHAPITRE 2

OBJECTIFS ET STRATÉGIES D'INTERVENTION FAMILIALE EN MATIÈRE DE VIOLENCE CONJUGALE

2.1 LES OBJECTIFS D'INTERVENTION FAMILIALE EN MATIÈRE DE VIOLENCE CONJUGALE

2.1.1 L'objectif prioritaire : mettre un terme aux actes de violence

L'objectif premier d'une intervention familiale en matière de violence conjugale est la cessation de la violence (Balcom, 1991; Bell et Chance-Hill, 1991; Brannen et Rubin, 1996; Chamow, 1990; Geffner et al., 1989; Hansen et Goldenberg, 1993; Harris, 1986; Heyman et Neidig, 1997; Holtzworth-Munroe et Stuart, 1994; Jennings et Jennings, 1991; Magill, 1989; Margolin et Burman, 1993; Rothman et Munson, 1987; Shamai, 1996). En stipulant que la violence doit être la cible première de l'intervention, la majorité des auteurs ne définissent généralement pas ce qu'ils entendent par ce terme. Toutefois, Holtzworth-Munroe et Stuart (1994), Jennings et Jennings (1991) et Rothman et Munson (1987) précisent qu'ils font référence aux seuls actes physiques et que la réduction ou la cessation des autres formes de violence constituent des objectifs secondaires. Geffner et al. (1989) affirment de leur côté que « tous les niveaux d'abus » sont visés. Les autres dimensions problématiques de la relation (la « satisfaction maritale », par exemple) constituent des cibles secondaires, bien que d'aucuns estiment qu'elles sont déterminantes dans l'occurrence de la violence (Heyman et Neidig, 1997; Shamai, 1996; Weidman, 1986).

La question de la survie du couple suscite, par ailleurs, des opinions divergentes. Kirschner et Kirschner (1992), semblent, par exemple, y accorder une importance capitale, mentionnant que les thérapeutes peuvent aider les conjoints à atteindre le double objectif du maintien de l'union et de la cessation de la violence. Ils ajoutent même qu'une thérapie individuelle de la femme peut entraîner l'éclatement du couple et produire des conséquences qui leur apparaissent négatives :

Très souvent, la femme entreprend seule la thérapie, l'homme n'est pas impliqué; elle pourra alors gagner en pouvoir et ne plus tolérer la violence. Malheureusement, cela peut, au lieu de permettre la renaissance du mariage, conduire à sa dissolution. La rupture qui s'ensuit, spécialement s'il y a des enfants, donnera lieu à davantage de douleurs émotives et à des cassures sociales et économiques (p. 70, traduction libre).

D'autres auteurs voient la survie du couple comme un objectif souhaitable, mais assorti de certaines conditions. Ainsi, pour Hansen et Goldenberg (1993), il faut tenter de préserver les éléments positifs de la relation seulement dans les cas où celle-ci est empreinte d'un véritable attachement amoureux. Shamaï (1996) précise, pour sa part, que le maintien de la relation n'est pas un objectif immuable. Si l'un des conjoints décide de rompre à un moment ou un autre de la thérapie, le rôle du thérapeute se modifie et il doit alors les aider à rompre sans recourir à la violence.

2.1.2 Les objectifs secondaires

Plusieurs autres objectifs sont greffés à celui de la cessation de la violence physique, tout en lui demeurant subordonnés. Ces autres objectifs sont hiérarchisés différemment selon les auteurs et certains peuvent être poursuivis concurremment. L'ordre de présentation qui suit ne reflète pas nécessairement l'importance que les auteurs prêtent à leur atteinte.

L'un de ces objectifs secondaires a trait à l'acquisition d'habiletés de communication et de contrôle de soi nécessaires lors de conflits. Les thérapeutes cherchent alors à développer ou à accroître la capacité de la personne agressive à gérer et à exprimer son stress et sa colère autrement qu'en ayant recours à la violence (Barrett et Rossman, 1995; Bell et Chance-Hill, 1991; Brannen et Rubin, 1996; Brannen et Rubin, 1996; Geffner et al., 1994; Geffner et al., 1989; Harris, 1986; Holtzworth-Munroe et Stuart, 1994; Rothman et Munson, 1987; Shamaï, 1996). De façon spécifique, Bartle et Rosen (1994) indiquent qu'il faut viser prioritairement la diminution de la « réactivité émotive » de la personne agressive. Bell et Chance-Hill (1991) proposent de leur côté de chercher à augmenter la « conscience affective »¹ de cette dernière. Ces propositions concernent explicitement la violence expressive. Une fois que la violence a cessé, on cherche à mettre en place des mécanismes

¹ « *Affective awareness* » en anglais.

visant à contrer l'escalade de la tension pour empêcher la reproduction du « cycle de la violence » qui s'ensuit. La prévention de la « récidence », lorsque l'intégrité du couple est maintenue, constitue un objectif en soi (Brannen et Rubin, 1996; Geffner et al., 1995).

Un autre objectif secondaire est celui de l'augmentation des habiletés générales de communication chez les deux conjoints (Brannen et Rubin, 1996; Geffner et al., 1989; Hansen et Goldenberg, 1993; Holtzworth-Munroe et Stuart, 1994; Rothman et Munson, 1987). D'un point de vue systémique, la communication est déficiente dans les familles où il y a violence et il importe de l'améliorer pour solutionner le problème :

Dans les familles marquées par les abus, la communication est souvent peu claire, contradictoire, pleine de « tu devrais » et « tu dois », très critique à l'endroit des autres membres de la famille, et elle ne contient que peu d'information (...) Plus une personne communique ses peurs, sa culpabilité, ses faiblesses, son impuissance, plus la situation s'envenime. Par conséquent, la solution à la violence conjugale se découvre par l'examen des représentations que se font les conjoints de leurs règles de communication et non pas par celui de leur contenu. L'homme comme la femme doivent apprendre à exprimer leurs émotions, et les deux doivent comprendre que la libre expression de ses émotions est un élément important dans l'augmentation de l'estime de soi (Geffner et al., 1989, p. 108, traduction libre).

Lorsque l'intervention est d'inspiration systémique, on cherche non seulement à améliorer la congruence de l'acte communicationnel avec son contenu, mais aussi à modifier les règles communicationnelles et relationnelles qui permettent et entretiennent la violence au sein de la relation (Cook et Franz-Cook, 1984; Geffner et al., 1995; Geffner et al., 1989; Holtzworth-Munroe et Stuart, 1994; Lane et Russell, 1987; Peronne et Nannini, 1995; Théberge, 1997).

Modifier les modèles d'interaction implique de contrer, chez les deux conjoints, les erreurs de ponctuation¹ (Stulberg, 1989), leur « décodage » inapproprié (Perronne et Nannini, 1995) du message de l'autre. L'intervention « est destinée à perturber les cartes mentales des conjoints qui soutiennent les modèles dysfonctionnels d'interaction » (Lane et Russell, 1987, p. 55, traduction libre).

¹ « Logical mistyping » en anglais.

De façon similaire, ceux qui n'emploient pas un cadre théorique systémique visent le changement des attitudes ou la modification des distorsions cognitives. Dans le premier cas, la « normalisation » de la violence, c'est-à-dire le fait que l'homme se juge autorisé à corriger par la violence sa conjointe et que celle-ci puisse considérer qu'elle « mérite » en certains cas d'être agressée, est particulièrement ciblée (Holtzworth-Munroe et Stuart, 1994; Jory et Andersen, 1999; Jory et al., 1997; Perez et Rasmussen, 1997; Shamai, 1996). Ce sont ainsi les attitudes stéréotypées des hommes et des femmes quant aux rôles sociaux et familiaux qui sont visées. L'un et l'autre sont appelés à revoir leurs conceptions :

L'homme aura à abandonner et à modifier quelques idées et attitudes à l'égard de la masculinité et des relations familiales (...) la femme aura à changer la perception qu'elle a d'elle-même, principalement en regard de ses rôles et de ses droits (Shamai, 1996, p. 210, traduction libre).

La responsabilisation de la personne agressive par rapport aux actes de violence commis constitue également un objectif important (Bartle et Rosen, 1994; Brannen et Rubin, 1996; Costa et Holliday, 1993; Geffner et al. 1995; Geffner et al., 1989; Heyman et Neidig, 1997; Holtzworth-Munroe et Stuart, 1994). Brown et al. (1997) insistent à cet égard sur la nécessité de faire réaliser à l'homme agressant qu'il a du contrôle sur sa violence, que celle-ci est apprise et que son expression est le résultat d'un choix. Heyman et Neidig (1997), comme d'ailleurs Harris (1986), stipulent toutefois que l'objectif est d'amener les deux conjoints à accepter leur part de responsabilité dans l'interaction tout en responsabilisant plus spécifiquement la personne agressive pour la nature violente de ses actes. Enfin, d'après Geffner et al. (1989), la responsabilisation de la personne agressive serait plus aisée après que ses attitudes et ses « distorsions cognitives » aient été déconstruites dans le cadre d'une thérapie individuelle ou au sein d'un groupe d'hommes violents. Contrer le déni, les rationalisations ou la minimisation de l'agir violent chez la personne agressive est une condition *sine qua non* de la réussite de l'objectif de responsabilisation.

Accroître l'individuation, la différenciation du Moi des deux conjoints représente également un objectif auquel certains auteurs attachent une grande importance (Cook et Franz-Cook, 1984; Magill, 1989; Perez et Rasmussen, 1997). L'atteinte d'un tel objectif implique la solidification des frontières à l'intérieur des différents sous-systèmes familiaux (Ausloos et Lamarre, 1989; Bartle et Rosen, 1994).

Comme on peut le constater, l'intervention familiale vise avant tout les causes plutôt que les conséquences de la violence conjugale. Elle porte sur les dimensions individuelles et surtout relationnelles des agressions :

Les relations peuvent changer, tout comme les personnes. Il appert que des changements de ces deux ordres doivent se produire pour que les abus physiques et émotifs soient éliminés d'une relation. Au départ, le comportement à l'intérieur du système est changé, mais le système demeure intact; on appelle souvent cela un changement de premier ordre (...) Ce type de changement implique davantage de maîtrise de soi et d'adaptation, ainsi qu'un besoin de faire les choses différemment (...) Le changement de second ordre entraîne une modification de l'équilibre du pouvoir au sein de la relation (...) [Un tel changement] suppose de nouvelles représentations à propos du pouvoir, du contrôle et de la communication au sein de la famille (Geffner et al., 1989, pp. 109-110, traduction libre).

Cette préférence à agir sur les causes perçues de la violence n'empêche pas que l'on s'attarde également aux conséquences pour la personne agressée (Bell et Chance-Hill, 1991; Hansen et Goldenberg, 1993; Rothman et Munson, 1987). Par exemple, Balcom (1991) a développé un modèle d'intervention visant à réduire, dans le cadre d'une union intacte, la honte induite par la violence conjugale.

2.1.3 La dimension écosystémique de l'intervention

S'il est estimé que l'intervention doit produire des changements dans l'organisation des règles relationnelles entre les conjoints, certains auteurs visent les autres systèmes relationnels avec lesquels la famille est en rapport. Selon eux, l'intervention doit dépasser le système conjugal et agir sur tous les systèmes gravitant autour du couple au sein duquel il y a violence : famille, voisins, pairs, agents de probation dans les cas de judiciarisation, policiers, médecins, etc. (Bell et Chance-Hill, 1991; Chamow, 1990; Hansen et Harway, 1993; Harris, 1986; Perrone et Nannini, 1995; Shamaï, 1995; Stulberg, 1988). Stulberg (1988) précise à ce sujet qu'il :

ne sera pas toujours nécessaire de littéralement impliquer [les personnes de ces systèmes] dans les séances thérapeutiques, mais tenir compte de leur influence dans l'établissement du plan d'intervention et dans le processus thérapeutique est inestimable (p. 58, traduction libre).

Pour sa part, Nadeau (2000) met en garde les intervenants contre la tendance « encore très forte », en raison de la spécialisation du champs d'expertise, à « familialiser » les problèmes, c'est-à-dire à concevoir le système familial comme un « système fermé ».

2.2 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À LA PERSONNE INTERVENANTE

Avant de présenter les stratégies d'intervention, il convient de faire état de certaines réflexions relativement aux présupposés moraux, à la « position » et au rôle de la personne intervenant dans une perspective familiale, particulièrement dans les cas où une thérapie conjointe est envisagée.

Holtzworth-Munroe et Stuart (1994) intimement les personnes intervenantes à s'interroger sur leurs croyances et présupposés à l'égard de la violence conjugale, puisqu'il ne peut y avoir d'intervention absolument neutre sur le plan des valeurs. Il est particulièrement important qu'elles clarifient leur propre position en se posant les questions suivantes : Qu'est-ce qui est considéré comme violent et qu'est-ce qui ne l'est pas ? Est-ce que la violence a un statut particulier ou est-ce un « problème de couple » parmi d'autres ? L'analyse de la violence qui est faite tient-elle compte de la masculinité du pouvoir social ? Quels sont les buts de l'intervention ? Étant donné l'incidence de la violence en contexte conjugal, il est possible que la personne intervenante y ait déjà été exposée personnellement. Les représentations qu'elle se fait du phénomène et de la réponse adéquate à lui donner peuvent entrer en conflit avec les valeurs des clients et coloreront son intervention. Dans les cas où les positions respectives sont irréconciliables, Willbach (1989) soutient que « ne rien faire est préférable à faire quoi que ce soit » (p. 48, traduction libre).

Stulberg (1988) estime, de son côté, que les valeurs rigides de la personne intervenante peuvent constituer de puissants leviers empêchant une intervention efficace. Selon son point de vue, « les valeurs culturelles qui supportent la vision du comportement selon un mode non-interactionnel, unidirectionnel constituent l'un de ces leviers » (p. 53, traduction libre). Dans un même ordre d'idées, Register (1993) met en garde les personnes intervenantes contre l'« utilisation » de la femme victimisée « pour réformer le système patriarcal » (p. 102, traduction libre). Pour leur part, Brannen et Rubin (1996) craignent qu'une stratégie d'intervention statique et moralisante puisse faire primer une « idéologie » socio-politique au détriment des besoins individuels des victimes.

Est-ce à dire que la personne intervenante doit adopter la position de l'analyste distant et « neutre » pour arriver à bien comprendre la nature de la relation de couple et y saisir le rôle qu'y joue la violence ? C'est là l'avis de Lane et Russell (1987). En effet, ces auteurs

estiment que la punition appartient exclusivement au système pénal. Selon leur point de vue, travailler avec des couples violents requiert de la part de la personne intervenante l'adoption d'une position de neutralité marquée entre autres par le refus de jouer un rôle d'agent de contrôle social :

Chaque vision de la relation, soit celle de l'homme, de la femme et du thérapeute, est différente mais valide. La tâche du thérapeute est d'essayer de comprendre les prémisses qui supportent les conduites du couple. En maintenant une attitude neutre, le thérapeute respecte la validité de la vision de chacun (p. 53, traduction libre).

Le type d'analyse présenté ici par Lane et Russel est fonctionnaliste et exogène. La morale n'existe pas à l'intérieur d'un tel paradigme descriptif, puisque tout est relatif à la ponctuation qui est faite par une personne à l'endroit de la communication de l'autre, et vice versa.

De façon similaire, mais en établissant clairement la responsabilité de la personne agressive quant à la nature violente de ses actes, Geffner et al. (1989), comme d'ailleurs Bartle et Rosen (1994), Costa et Holliday (1993) et Chamow (1990), proposent une stratégie d'intervention où il n'y a pas de blâme. Après avoir fait état de leur allégeance rogerienne, Geffner et al. (1989) expliquent leur position de la façon suivante :

Nous affirmons catégoriquement que les thérapeutes ne doivent pas devenir des agents de punition. L'attribution du blâme brise habituellement la relation entre les clients et le thérapeute et renforce la faible estime de soi qui est déjà un facteur majeur dans la relation violente (...) Cette approche « sans blâme » réduit les résistances et promeut la coopération entre les hommes et les femmes. Ainsi, lorsque chacun est tenu responsable sans être blâmé par les thérapeutes et leurs partenaires, le lien et la confiance tendent à s'intensifier, et le processus thérapeutique est fortifié (p. 119, traduction libre).

Harris (1986) abonde dans le même sens. Elle souligne la nécessité de ne pas fermer les yeux ou excuser la violence de la personne agressive tout en demandant aux intervenants d'éviter de faire une condamnation morale de celle-ci. Holtzworth-Munroe et Stuart (1994) estiment, quant à eux, que la personne intervenante doit garantir la sécurité de la femme tout en étant capable de travailler avec l'homme agresseur et de le considérer comme un être humain méritant respect :

Les hommes violents peuvent débiter la thérapie en anticipant rejet ou punition de la part du thérapeute, et ainsi adopter une attitude de résistance. Le thérapeute peut contrer cette dynamique en mettant l'accent sur son acceptation de l'homme concurremment à son rejet des conduites violentes de celui-ci. Cette position de non-

*jugement concernant la valeur de l'homme en tant que personne doit contrebalancer
la condamnation de sa violence (p. 15, traduction libre).*

2.3 LES STRATÉGIES D'INTERVENTION

2.3.1 L'évaluation de la violence

Comme l'objectif prioritaire de l'intervention familiale est la cessation de la violence, le premier moment du processus porte sur l'évaluation de cette violence. L'évaluation doit être réalisée avec chacun des conjoints séparément et recourir à des questions directes (Bell et Chance-Hill, 1991; Chamow, 1990; Cook et Franz-Cook, 1984; Gauthier et Levendosky, 1996; Geffner et al., 1995; Harris, 1986; Holtzworth-Munroe et Stuart, 1994; Weidman, 1986). Cook et Franz-Cook (1984) recommandent que la personne intervenante soit du même sexe que le client de façon à diminuer les résistances de l'homme et de la femme, qui peuvent hésiter à révéler la violence à cause de la peur, de l'embarras, du doute ou de la colère. Les auteurs ajoutent que cette pratique favorise l'accès à l'« histoire » de chacun. L'un des buts de l'évaluation est d'obtenir le plus d'information possible sur les événements ayant précédé et succédé aux épisodes violents les plus récents afin d'identifier un modèle. « Ce que chacun dit et comment l'un et l'autre se comportent dans chacune des phases du cycle de la violence donnent des indices, non seulement sur les sujets litigieux, mais sur les fonctions exercées par la violence dans la relation » (p. 88, traduction libre).

La personne intervenante doit tenter de déterminer la nature, la gravité et l'impact de la violence avant d'établir un plan d'intervention. Comme on l'a vu au chapitre précédent, l'absence de violence comme « problème présenté » ne signifie pas en soi l'absence de violence conjugale. À la lumière des travaux de Ehrensaft et Vivian (1996) et de O'Leary et al. (1992), il apparaît que plusieurs méthodes d'évaluation sont requises pour dépister adéquatement la violence et mesurer son degré, sa fréquence et ses éléments contextuels et interactionnels. En plus de questionner directement et séparément chaque conjoint, il est recommandé d'utiliser des sources collatérales, telles que les amis, les voisins ou d'autres intervenants (Geffner et al., 1995), et d'utiliser certains tests standardisés afin d'évaluer l'incidence et la fréquence de la violence conjugale.

La plus connue et la plus utilisée de ces échelles est sans doute le *Conflict Tactics Scales* (Straus, 1979), qui mesure l'incidence et la fréquence de diverses formes d'agressions physiques entre les conjoints. Cet outil a été traduit en français et utilisé dans plusieurs recherches québécoises (par exemple : Rondeau, Brochu, Lemire et Brodeur, 1999; Bouchard, Clarkson et Tessier, 1996). Il a toutefois été critiqué pour son incapacité à révéler le contexte et l'intention des agressions ainsi que les abus n'impliquant pas de violence physique (Kurz, 1993; Yllö, 1993).

Selon Gauthier et Levendosky (1996) et Holtzworth-Munroe et Stuart (1994), l'évaluation de la violence doit dépasser le domaine de l'agression physique et toucher aux dimensions psychologiques des abus :

Si l'homme n'a été violent qu'une seule fois, que la femme a considéré sa violence comme mineure (par exemple : il l'a bousculée) ou que la violence a eu lieu il y a plusieurs années, il sera particulièrement important d'évaluer la présence actuelle de contrôle émotif ou de menaces de violence chez l'homme. Car l'une des dimensions les plus puissantes de la violence est la capacité de l'homme d'utiliser les menaces de violence pour obtenir le même contrôle que lui procurerait l'emploi de la violence (p. 408, traduction libre).

Parmi les instruments qui prennent en compte la mesure de la violence psychologique, on note, par exemple, l'*Index des comportements abusifs* de Shepard et Campbell (1992). Plusieurs autres outils d'évaluation de la violence conjugale ont été développés. Le lecteur intéressé pourra en trouver une présentation sommaire et critique dans Aldarando et Straus (1994) et Babcock et al. (1993). Ceci étant, l'évaluation directe par le biais de l'entrevue demeure toujours essentielle.

Une fois l'évaluation de la violence effectuée, la personne intervenante cherchera à déterminer, lorsqu'une demande d'aide « conjointe » est formulée, les buts poursuivis par l'homme et la femme dans le processus thérapeutique. Toutefois, notent Gauthier et Levendosky (1996), si la femme désire maintenir sa relation avec l'homme qui l'agresse ou l'a agressée, ce désir devra être continuellement réévalué au cours de la thérapie, comme devra l'être l'absence ou la présence de violence physique ou psychologique : « Le processus d'évaluation des abus physiques et psychologiques dans le couple n'est jamais fini » (p. 408, traduction libre).

2.3.2 La sélection du mode d'intervention

La seconde étape de l'intervention consiste à déterminer sous quel mode elle se réalisera. Jennings et Jennings (1991) distinguent trois possibilités lorsqu'il est question de violence conjugale :

1. *l'intervention unilatérale* : Dans cette première modalité, un ou les deux conjoints sont « traités » individuellement ou en groupe, indépendamment l'un de l'autre. L'intervention est individualisée et n'est pas réalisée dans une perspective familiale.
2. *l'intervention bilatérale* : Dans cette seconde modalité, on évalue que les deux conjoints partagent le désir de maintenir l'union et reconnaissent le besoin de modifier leurs modes de relation. Les conjoints sont rencontrés individuellement ou en groupe, de façon séparée, afin d'assurer la sécurité de la personne agressée. La perspective est toutefois familiale, les personnes intervenantes demeurant à l'affût d'indices témoignant de la capacité et de la volonté de l'homme à cesser de recourir à la violence et de repères indiquant que la femme est prête à « travailler » sur sa part de l'interaction. Si le « pronostic » est évalué comme étant bon, on proposera à la femme la possibilité de poursuivre la thérapie sous un mode dyadique, son accord sur la modification de la modalité d'intervention étant nécessaire avant de le proposer à son conjoint.
3. *l'intervention dyadique* : Dans cette troisième modalité, les conjoints sont rencontrés ensemble, individuellement ou en groupe, afin de « travailler » sur les modes d'interaction qu'ils emploient et qui rendent possible ou culminent par la commission d'actes de violence. L'intervention dyadique peut être concurrente à d'autres formes d'intervention unilatérales.

Seules les interventions bilatérales et dyadiques peuvent être dites « familiales ». Ces deux modalités étant mutuelles, l'intervention dyadique se distingue de la bilatérale par sa dimension interactive. Les fondements empiriques et théoriques d'une intervention mutuelle ont été présentés en détail au premier chapitre. Il convient cependant de nommer ici de façon plus spécifique les avantages stratégiques qui lui sont prêtés dans la littérature. Ceux-ci sont plus précisément :

- 1- d'appréhender la violence conjugale dans son contexte (Bartle et Rosen, 1994; Geffner et al., 1995; Geffner et al., 1989; Harris, 1986; Margolin et Burman, 1993; Peronne et Nannini, 1995)¹;
- 2- d'accéder aux représentations qu'entretiennent les deux conjoints à l'égard de la violence qui survient dans leur couple (Shamai, 1996);
- 3- de favoriser un changement structurel en plus des changements individuels chez l'homme et la femme (Geffner et al., 1989; Gelles et Maynard, 1987; Gerbi, 1994; Hansen et Goldenberg, 1993; Peronne et Nannini, 1995);
- 4- de bloquer la « transmission intergénérationnelle » de la violence en influant sur le système familial dans sa globalité (Geffner et al., 1995; Geffner et al., 1989; Rothman et Munson, 1987);
- 5- de contrer les agressions physiques et psychologiques chez les deux conjoints à la fois (Brown et al., 1997);
- 6- de permettre à la femme de se réapproprier du pouvoir et de « développer » la capacité de se protéger au sein même de la relation qui a produit son « sentiment de victimisation » (Hansen et Goldenberg, 1993);
- 7- d'accroître l'efficacité des interventions du fait que les deux conjoints soient exposés aux mêmes messages (par exemple : la personne agressée n'est pas responsable des gestes violents), aux mêmes informations et aux mêmes techniques (Holtzworth-Munroe et Stuart, 1994).

En outre, on peut juger qu'il existe une nécessité morale d'intervenir à l'endroit des couples violents lorsque la femme exprime ne pas vouloir mettre un terme à l'union et sollicite spécifiquement une intervention de couple ou une intervention familiale (Gauthier et Levendosky, 1996). Hansen et Goldenberg (1993) jugent qu'il est « naïf » de croire que toute relation abusive doit automatiquement conduire à la séparation. Une telle croyance est d'autant plus erronée que dans certains cas, promouvoir la rupture peut paradoxalement

¹ À titre d'exemple de l'importance du contexte dans la compréhension de la violence conjugale, nous citons ici Bartle et Rosen (1994) :

Quiconque est violent à l'endroit de son enfant, d'un parent ou de son conjoint commet un crime et doit être tenu responsable de ses actes et en prendre la responsabilité. Toutefois, les hommes et les femmes qui demeurent dans des relations où il y a eu violence doivent être compris à l'intérieur du contexte dans lequel ils choisissent de demeurer, que ce soit un contexte où il y a peu de ressources disponibles à l'extérieur de la relation ou à l'intérieur duquel l'espoir d'amour et de confiance surpassent la souffrance (p. 234, traduction libre).

renforcer l'union des conjoints (Geffner et al., 1989; Peronne et Nannini, 1995). Malgré tous les avantages stratégiques qui sont prêtés au mode d'intervention familial, certains auteurs estiment que des conditions préliminaires doivent être satisfaites avant d'instaurer celui-ci, alors que d'autres précisent les cas où il est contre-indiqué de l'employer.

La première condition à la mise en œuvre d'une intervention familiale est la sécurité physique de la personne agressée et, le cas échéant, celle des enfants (Costa et Holliday, 1993; Geffner et al., 1995; Hansen et Harway, 1993). L'homme doit avoir accepté de ne plus recourir à la violence (Gutsche et Murray, 1991). Celle-ci doit avoir cessé (Bartle et Rosen, 1994) et la femme doit se sentir en sécurité (Holtzworth-Munroe et Stuart, 1994). D'après Geffner et al. (1995), le fait qu'une femme réside temporairement dans une maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale ne doit pas automatiquement être perçu comme une garantie de sa sécurité physique, pas plus, estiment-ils, que cela doit être évalué comme un motif suffisant pour exclure une intervention familiale.

Pour garantir la sécurité de la femme lors de la mise en œuvre d'une intervention mutuelle, certains auteurs recommandent que l'homme agressant complète d'abord une thérapie unilatérale. Les éléments centraux qui doivent y être « traités » sont sa responsabilisation pour la commission des actes de violence, son engagement à mettre un terme à ceux-ci, et les droits qu'il s'approprie pour justifier le recours à la violence à l'endroit de sa conjointe (Costa et Holliday, 1993; Ehrensaft et Vivian, 1996; Francis, 1997; Gerbi, 1994; Jory et al., 1997; Magill, 1989). D'autres soulignent aussi qu'avant d'entreprendre une intervention mutuelle il y a lieu de s'attaquer au préalable à tout problème d'alcoolisme, de toxicomanie (Gutsche et Murray, 1991; O'Farrell et Murphy, 1995) ou de « psychopathologie » (Brown et al., 1997).

Certains auteurs recommandent également une intervention unilatérale auprès de la femme avant d'entreprendre une intervention mutuelle. Celle-ci vise à lui redonner du pouvoir et à s'assurer que sa décision d'entreprendre une thérapie conjointe est la plus éclairée et la plus libre possible (Gauthier et Levendosky, 1996; Hansen et Harway, 1993).

L'authentique motivation des deux conjoints à interagir autrement et leur consentement éclairé sont définis comme des conditions préalables essentielles à toute intervention mutuelle, qu'elle soit dyadique ou bilatérale. En ce qui a trait à la motivation de

l'homme, Bell et Chance-Hill (1991) considèrent que sa capacité à révéler l'étendue de sa violence en est le meilleur témoin.

Par ailleurs, certains auteurs estiment qu'une intervention familiale est contre-indiquée dans les cas où la violence conjugale est ou a été « sévère ». Gelles et Maynard, (1987) affirment à ce sujet que : « Dans les cas de violence sévère ou potentiellement létale, il est clairement inapproprié et extrêmement dangereux d'utiliser une intervention systémique ou conjointe » (p. 272, traduction libre). Peronne et Nannini (1995) vont dans le même sens, en affirmant qu'il n'y a parfois pas d'autre solution que d'intervenir unilatéralement auprès de la victime dans les cas de « violence punitive ».

2.3.3 Les techniques utilisées lors d'une intervention mutuelle

Qu'elle soit dyadique ou bilatérale, l'intervention familiale en matière de violence conjugale n'est généralement pas décrite de façon structurée et unifiée mais de manière plutôt éclectique, particulièrement en ce qui a trait aux techniques utilisées. Nous présentons ici les principales techniques généralement décrites dans la littérature sur le sujet, après quoi quatre modèles d'intervention intégrés, plus globaux, seront synthétisés.

2.3.3.1 Les contrats de non-violence et l'élaboration d'un plan d'urgence

Généralement, l'établissement d'un contrat de non-violence et l'élaboration d'un plan d'urgence au cas où le contrat serait rompu font immédiatement suite à l'évaluation du niveau de violence (Balcom, 1991; Bartle et Rosen, 1994; Cook et Franz-Cook, 1984; Costa et Holliday, 1993; Gauthier et Levendosky, 1996; Geffner et al., 1995; Geffner et al., 1989; Gutsche et Murray, 1991; Hansen et Goldenberg, 1993; Holtzworth-Munroe et Stuart, 1994; Jennings et Jennings, 1991; Perez et Rasmussen, 1997; Weidman, 1986; Willbach, 1989;). De tels contrats placent la violence au centre du processus thérapeutique et visent à garantir la sécurité de la personne agressée. Habituellement, ils concernent spécifiquement une entente commune par les deux parties de ne recourir *en aucun cas* à des actes de violence physique. Perez et Rasmussen (1997) insistent toutefois pour que soit inclus l'engagement des deux conjoints de ne pas agresser l'autre sous quelque forme que ce soit.

Alors que certains auteurs estiment que de tels contrats ont un effet dissuasif (Geffner et al., 1989), d'autres croient qu'il faut chercher à en garantir le respect en signifiant avec force aux deux conjoints que la poursuite de l'intervention mutuelle y est conditionnelle (Costa et Holliday, 1993; Holtzworth-Munroe et Stuart, 1994; Willbach, 1989). Selon cette seconde conception, la commission d'actes de violence entraînerait la fin de l'intervention mutuelle.

La rupture du contrat de non-violence pose de toute évidence un dilemme pour les personnes intervenantes. D'une part, l'arrêt immédiat de l'intervention mutuelle peut constituer une « récompense » inattendue pour la personne agressive qui se voit, du coup, soustraite à l'intervention thérapeutique et aux exigences que celle-ci plaçait sur elle. L'arrêt de l'intervention ne met pas fin à la violence et tout travail unilatéral réalisé auprès de la personne agressée risque d'être perçu comme une alliance avec elle, qui minera les possibilités de reprise de l'intervention mutuelle (Mack, 1989). D'autre part, poursuivre l'intervention comme si le contrat n'avait pas été violé pourrait être perçu comme le cautionnement de la violence.

Comme il demeure possible que le contrat de non-violence soit rompu, l'élaboration d'un plan d'urgence destiné à garantir une « sortie de secours » à la femme en cas de danger est prioritaire (Bartle et Rosen, 1994; Costa et Holliday, 1993; Gauthier et Levendosky, 1996; Hansen et Goldenberg, 1993; Jennings et Jennings, 1991; Perez et Rasmussen, 1997; Weidman, 1986). Weidman (1986) note à ce sujet que la première responsabilité de la femme est de se protéger :

La question n'est pas de savoir si elle[la femme] cause la violence ou même si elle peut être en mesure de la stopper; il faut qu'elle soit capable d'identifier les signes précurseurs de la violence pour rapidement mettre en œuvre son plan de sécurité et se protéger (...) La responsabilité de la femme est de se protéger (p. 216, traduction libre).

Ainsi, lorsqu'une personne agressée choisit de maintenir l'union avec son conjoint violent et qu'une intervention mutuelle est entreprise, la personne intervenante devra déterminer avec cette personne agressée qui elle pourra contacter et où elle pourra se réfugier dans l'éventualité où elle craindrait pour sa sécurité. Elle doit aussi s'assurer qu'elle dispose des ressources monétaires et matérielles nécessaires pour fuir.

2.3.3.2 Les techniques de contrôle de la colère et de gestion des conflits

Afin de garantir la sécurité de la personne agressée et de favoriser le respect du contrat de non-violence, certains auteurs suggèrent, dans une optique cognitivo-comportementale, d'avoir recours à des techniques de gestion de la colère. Il s'agit là, on en conviendra, de violence « expressive ». L'établissement de règles de « temps-mort »¹ est l'une de ces techniques, évoquée par Perez et Rasmussen (1997), Bartle et Rosen (1994), Holtzworth-Munroe et Stuart (1994), Jennings et Jennings (1991) et Geffner et al. (1989). Essentiellement, il s'agit de proposer aux deux conjoints un mécanisme permettant de prendre une « pause » qui permet de bloquer la poursuite d'une interaction menaçante par l'émission d'un signal sur lequel ils se seront entendus. Ainsi, si la personne agressive craint de « perdre le contrôle » et d'avoir recours à la violence dans une situation donnée ou si la personne agressée craint pour sa sécurité lors d'une interaction, l'un des conjoints signale, serait-ce de façon non-verbale, qu'il veut « tout arrêter » et « sortir de l'interaction » temporairement. La pause aurait une durée variable mais convenue d'avance, puisque, comme le soulignent Holtzworth-Munroe et Stuart (1994), requérir un « temps-mort » et fuir ce qui l'a provoqué sans jamais terminer la discussion peut se transformer en abus, la règle du « temps-mort » permettant à l'un ou l'autre des conjoints de se soustraire à certains débats conjugaux sous prétexte d'avoir « peur de perdre le contrôle ». Cependant, la prédétermination de la durée de la pause ne devrait pas rendre impossible qu'elle soit renouvelée si les conjoints ne peuvent poursuivre calmement leur discussion. Il aura donc fallu que la pause serve à la personne « en perte de contrôle » à diminuer sa colère plutôt qu'à ruminer sur la situation et à nourrir ce sentiment.

Holtzworth-Munroe et Stuart (1994) recommandent de revoir avec le couple chacune des étapes de la technique du temps-mort :

Premièrement, affirmer que l'on est en colère et que l'on a besoin d'un temps-mort suppose que l'on se sente responsable de ses émotions (contrairement à « tu me mets en colère ») et de ses conduites lorsqu'en colère. On doit mettre l'accent sur le fait que chacun est responsable de ses temps-mort. Dire à l'autre de prendre un temps-mort n'est pas permis. De façon similaire, chaque conjoint doit respecter le droit de l'autre de requérir un temps-mort. Nous avons rencontré des situations problématiques où l'un des conjoints tentait d'empêcher l'autre de quitter

¹ « Time-out procedures » en anglais.

temporairement. Pour empêcher cela, on doit enjoindre les conjoints de se souvenir de la fonction et de l'importance des temps-mort : stopper les disputes destructrices (p. 12, traduction libre).

Comme le soulignent les auteurs, la technique du « temps-mort » suppose la responsabilisation des deux conjoints. Pour que la technique soit efficace, il faut donc que ceux-ci soient capables de reconnaître l'émergence de sentiments colériques (Perez et Rasmussen, 1997). La conscience corporelle et la sensibilité aux réactions physiologiques provoquées par la colère doivent donc avoir été améliorées au préalable lors d'interventions unilatérales ou bilatérales (Geffner et al., 1989).

Toujours dans une optique cognitivo-comportementale, Holtzworth-Munroe et Stuart (1994) suggèrent des entraînements à la relaxation et le recours à des stratégies de dialogue intérieur¹ pour contrer l'escalade de la colère et son aboutissement en actes de violence :

Les stratégies de dialogue intérieur reposent sur la prémisse suivant laquelle les pensées et les affirmations intra-personnelles jouent un rôle déterminant dans la naissance et l'intensification de la colère (...) Différents types de pensées provoquent l'augmentation de la colère. Parmi ceux-ci, il y a les pensées catastrophiques, les pensées exigeantes/coercitives (soit celles transformant les désirs en nécessités) et la tendance à constamment personnaliser les raisons pour lesquelles une situation donnée a lieu. Après avoir identifié les types de pensées que nourrissent les clients, ils peuvent être entraînés à recourir à des types de pensées plus productives qui, en retour, les rendent plus aptes à gérer adéquatement les situations frustrantes (p. 12, traduction libre).

Afin d'augmenter la capacité des conjoints à gérer les conflits sans recourir à la violence, Geffner et al. (1989) proposent pour leur part l'enseignement de « règles équitables de combat » (p. 125, traduction libre)². La personne intervenante demande au départ aux conjoints de relater un incident conflictuel et examine avec eux leurs perceptions, leurs sentiments et la façon dont ils ont géré l'incident. Ensuite, elle leur « enseigne » comment satisfaire leurs besoins, exprimer leurs émotions et « avoir une bonne relation » sans avoir recours à de la violence, que celle-ci soit physique, verbale ou émotive. La personne intervenante jouerait un rôle d'arbitre lors des « pratiques de combat », qui servent à mettre

¹ « Self-talk » en anglais.

² « Fair fighting rules » en anglais.

en lumière les tactiques injustes et à en proposer de nouvelles. Cet « enseignement » se situe à la jonction des techniques de contrôle de la colère, de gestion des conflits et d'amélioration des compétences communicationnelles.

2.3.3.3 Les techniques visant l'amélioration des compétences communicationnelles

Dans un climat où la crainte de violence est moins grande, les conjoints peuvent faire l'objet d'interventions visant à améliorer leurs compétences communicationnelles. Rothman et Munson (1987), Harris (1986) et Weidman (1986) mentionnent le besoin d'utiliser certaines techniques à cette fin, mais demeurent vagues sur le contenu de celles-ci. Pour leur part, Jennings et Jennings (1991) mentionnent l'acquisition d'habiletés d'« écoute active » (où, sous la supervision d'un intervenant, chaque partenaire écoute l'autre sans l'interrompre et vérifie qu'il interprète bien son message), l'établissement d'une période quotidienne de discussion chez les conjoints et l'entraînement à l'affirmation de soi :

On enseigne aux femmes à affirmer leurs besoins plutôt que de se soumettre à la domination et à l'intimidation. On enseigne aux hommes à exprimer leurs désirs et à formuler leurs demandes de façon affirmative plutôt que de les imposer agressivement. (...) Souvent, l'entraînement à l'affirmation de soi requiert l'enseignement de l'emploi du « je » qui mutualise l'interaction, plutôt que l'usage du « tu » blâmant (p. 359, traduction libre).

2.3.3.4 La confrontation des représentations sur la violence, la famille et les rôles sexuels

Perez et Rasmussen (1997), Gauthier et Levendosky (1996) et Bartle et Rosen (1994) suggèrent, afin d'examiner et de confronter les représentations respectives des deux conjoints, d'explorer l'expérience que chacun a de la violence en contexte conjugal et, plus généralement, leur expérience de la famille et des rôles sexuels qui prévalaient dans leur milieu d'origine. Il s'agit alors d'établir, à partir de « génogrammes », les perceptions des rôles qu'ont tenus leurs parents et grand-parents et d'en souligner les conséquences, particulièrement s'ils ont été exposés à de la violence dans leur famille d'origine. Ceci permet de déconstruire une possible « normalisation » de la violence en contexte conjugal, de redéfinir les rôles de chacun au sein de la famille et de mettre un terme à une orientation relationnelle basée sur l'opposition dominant/dominée :

On encourage les conjoints à comparer la façon dont ils gèrent leurs émotions à celle utilisée par les membres de leur famille d'origine et de leur famille étendue. Des facteurs tels que les rôles sexuels, l'observation et l'approbation de la violence familiale, l'abus d'alcool, la détresse conjugale et financière sont identifiés et analysés en termes de mythes, de règles et de croyances associés à la violence. Les génogrammes permettent d'extérioriser des processus familiaux comportant une charge émotionnelle intense, réduisent l'anxiété, diminuent l'excitation émotionnelle, et favorisent l'observation rationnelle (Perez et Rasmussen, 1997, p. 239, traduction libre).

Dans une perspective similaire, Jory et al. (1997) proposent de confronter les représentations stéréotypées de l'homme et de conscientiser la femme à ses droits afin d'établir une relation qui soit davantage basée sur la justice, le respect et la sensibilité à l'autre. Dans ce cas, comme dans l'utilisation de « génogrammes », la dénonciation de la violence est vigoureuse, et on cherche à déconstruire toutes les justifications qui pourraient amener la personne agressive à utiliser la violence et la personne agressée à l'accepter.

* * *

L'ensemble des techniques présentées dans cette section doivent, selon plusieurs auteurs, être pratiquées dans un cadre thérapeutique très structuré et directif (Bell et Chance-Hill, 1991; Geffner et al., 1995; Gerbi, 1994; Perez et Rasmussen, 1997; Rothman et Munson, 1987). Une approche non-directive est, selon le point de vue de Gauthier et Levendosky (1996), fortement contre-indiquée.

2.4 QUATRE MODÈLES D'INTERVENTION CONJUGALE

2.4.1 Le modèle de Heyman et Neidig (1997)

Heyman et Neidig (1997) ont baptisé leur modèle *Physical Aggression Couples Treatment* (PACT). Il s'agit d'un modèle d'intervention cognitivo-comportemental ayant pour cible l'élimination de la violence. Il vise à induire un changement dans la relation conjugale par la diminution du niveau de colère et l'amélioration des habiletés relationnelles. Le programme de 14 rencontres de groupe se déroule en deux temps, soit d'abord celui de la responsabilisation de chacun des participants pour ses propres comportements agressifs et son contrôle de la colère, et, par la suite, l'amélioration de la relation conjugale par le développement d'alternatives à la violence et la réduction des conflits. Concrètement, les

hommes et les femmes sont séparés en deux groupes distincts au cours des sept premières séances du PACT, afin de travailler sur la dimension personnelle de la violence conjugale. La seconde moitié du programme porte sur la dimension relationnelle et réunit tous les participants dans un seul groupe.

À partir de la seconde séance, les participants sont invités à faire un retour sur les événements survenus depuis la dernière rencontre. La possibilité de récurrence est évaluée par les animateurs, alors que les changements apportés sont renforcés. Un retour sur les « devoirs » hebdomadaires assignés aux conjoints est également effectué. Ces activités réalisées à l'extérieur du groupe visent l'intégration des activités thérapeutiques, la personnalisation des concepts présentés et une plus grande capacité d'introspection.

On peut ainsi décrire sommairement les objectifs poursuivis et les stratégies employées au cours des 14 séances.

Séance 1 : Les intervenants présentent les objectifs du PACT et tentent de démontrer comment ceux-ci répondent aux besoins des deux conjoints. La séance vise à établir que l'utilisation de la violence physique en contexte conjugal constitue la principale raison pour laquelle les couples sont présents, à favoriser la responsabilisation de chacun pour ses conduites violentes, à contrer la minimisation et le déni, à présenter le PACT et à établir des bases réalistes d'optimisme. Les couples sont informés de la philosophie qui guidera l'intervention¹. Après avoir conclu un contrat de non-violence, les participants sont invités à décrire l'épisode de violence le plus récent à être survenu dans leur couple.

Séance 2 : La seconde séance porte sur l'éducation au cycle de la violence et sur la causalité circulaire de la commission d'actes de violence en contexte conjugal. On cherche alors à identifier les « étapes » de l'escalade des conflits, chaque conjoint devant accepter la responsabilité de la réponse qu'il donne aux actes communicationnels de l'autre. On cherche aussi à développer des habiletés de communication « adéquates », afin que les conjoints gèrent leurs conflits de façon non-violente.

¹ On présente au cours de cette session six principes du PACT : 1- on vise l'élimination de la violence ; 2- la violence n'est jamais justifiable ; 3- la violence est apprise et résulte d'un choix ; 4- les conduites agressives sont relationnelles et chaque conjoint est responsable de son comportement ; 5- la violence est un effort inadéquat pour tenter de modifier la relation, et ; 6- la violence conjugale tend à augmenter en fréquence et sévérité si elle n'est pas « traitée ».

Séances 3 à 7 : Les séances suivantes portent sur l'escalade des conflits et visent à établir des « règles de temps-mort ». On cherche ensuite à mettre en lumière les « pensées automatiques » qui génèrent et entretiennent la colère et à déconstruire certaines distorsions cognitives. Des alternatives aux « pensées automatiques » sont présentées, de même que des méthodes pour mettre fin aux « ruminations » qui nourrissent la colère.

Séances 8 et 9 : Ces deux séances portent sur la communication. On y démontre que le message envoyé n'est pas nécessairement celui reçu, qu'il est impossible de ne pas communiquer, qu'un contenu et une émotion s'expriment dans chaque message et que l'émotion, serait-elle exprimée de façon non-verbale, est « souvent » plus importante que le contenu. Des jeux de rôles visent ensuite à mettre en pratique de nouvelles habiletés communicationnelles. On cherchera finalement à remettre en cause les stéréotypes sociaux sur la « sexualisation » des habiletés de communication.

Séance 10 : Le but de cette séance est de présenter des définitions différenciées de l'agression et de l'affirmation de soi. Un travail de renégociation du contrat de vie commune est également proposé.

Séances 11 et 12 : Ces séances visent l'acquisition de compétences quant à l'expression et à l'affirmation de soi, de ses besoins personnels et de ses craintes. Des stratégies de résolution de conflit inadéquates sont présentées, afin que les conjoints identifient les modes d'agressions non-physiques qu'ils utilisent et que ceux-ci soient contrés.

Séance 13 : La treizième séance traite de sexualité et de jalousie. Les auteurs présentent ces dimensions comme des « problèmes normaux » dans une relation conjugale et affirment que le défi pour un couple est d'établir des « frontières adéquates ». Après avoir souligné que la relation conjugale ne peut satisfaire tous les besoins relationnels des deux conjoints, on aborde le sujet de la jalousie pour montrer l'insécurité qui lui est sous-jacente et mettre en place des règles pour parer aux tentatives de contrôle qui peuvent en résulter.

Séance 14 : La dernière séance fait un retour sur les acquisitions de chacun et cherche à susciter un engagement des personnes à de plus grands changements. On encourage également le partage des émotions suscitées par la fin de la thérapie de groupe.

2.4.2 Le modèle de Weidman (1986)

Le modèle que suggère Weidman (1986) est lui aussi d'inspiration cognitivo-comportementale. À la différence du PACT, l'auteur propose une intervention dyadique plutôt qu'une thérapie de groupe. L'intervention dyadique proposée n'est possible, pour Weidman, que si les conjoints vivent toujours ensemble.

Les deux conjoints sont rencontrés séparément pour une « évaluation psychologique standard » et pour obtenir une description détaillée des incidents violents survenus dans le couple. La passation de l'*Index of Spouse Abuse* par chaque conjoint vient compléter l'évaluation du second aspect. Les rencontres individuelles se terminent par une brève présentation du programme d'intervention. On explique notamment à la femme que les deux conjoints devraient être impliqués dans la thérapie :

Pour qu'elle soit protégée et pour aider son conjoint (sic), elle et lui doivent être vus par le thérapeute. On lui explique plus tard qu'ils sont dans une situation potentiellement dangereuse pour les deux et que tous les membres de la famille doivent être impliqués dans la thérapie pour qu'elle soit efficace (Weidman, 1986, p. 215, traduction libre).

Une entrevue d'évaluation conjointe est ensuite réalisée. L'objectif est alors d'expliquer aux conjoints que l'intervention dyadique est nécessaire pour qu'ils puissent apprendre de nouvelles façons d'interagir sans recourir à la violence. La rencontre permet également à la personne intervenante d'appréhender les modèles relationnels au sein du couple.

Les sessions qui suivent sont consacrées au contrat de non-violence que les conjoints doivent s'engager à respecter. Il s'agit, dit l'auteur, de discuter des signes précurseurs de l'escalade de la colère, de ce que fera l'homme « une fois qu'il aura identifié des signes indiquant qu'il pourrait devenir violent » et de ce que fera la femme si elle décèle ces signes précurseurs (où elle ira, qui elle appellera)¹. Si le couple a des enfants, il faudra établir comment ceux-ci seront alors protégés. Les conséquences d'une éventuelle rupture du contrat, soit la ré-occurrence de la violence, sont aussi abordées avec les conjoints.

¹ L'auteur propose que la stratégie de protection soit discutée en présence de la personne agressive. On peut toutefois se demander comment la personne agressée pourra se sentir en sécurité lors de sa fuite si la personne agressive connaît le lieu où elle se réfugiera.

La phase suivante de l'intervention concerne les « problèmes relationnels » :

En premier lieu, on discute des cycles de violence et des modèles. La dépendance, l'enchevêtrement, la séparation, l'individuation, la responsabilité et l'inflexibilité sont examinés. Les dimensions qui émergent fréquemment sont l'attribution de la responsabilité et du blâme, l'enchevêtrement, le désaveu de l'autonomie, la faible estime de soi et les exigences rigides à l'égard de soi et des autres. D'autres éléments de l'intervention incluent l'examen du processus relationnel, la compréhension des modèles de frustration et de rejet, la douleur, les blessures, le ressentiment, et aider le couple à gérer ces modèles (Weidman, 1986, p. 216, traduction libre).

Weidman (1986, p. 216) présente un modèle en cinq étapes pour intervenir sur les « problèmes relationnels » :

- 1- amener l'homme violent à contrôler son stress et l'expression de sa colère, à prendre ses responsabilités pour l'expression de ses émotions, à identifier les signes précurseurs de la violence et à développer des alternatives à celle-ci;
- 2- développer chez les deux conjoints des façons positives de réagir et de donner du *feed-back* aux actes communicationnels de l'autre;
- 3- examiner les contenus de communication à l'égard desquels les conjoints ont tendance à réagir avec agressivité;
- 4- développer des aptitudes à l'expression de soi et examiner les coûts directs et indirects de la violence (la perte de la relation si la violence se reproduit);
- 5- développer des techniques de résolution de problèmes non-violentes.

Sans entrer dans les détails, Weidman (1986) explique ensuite que quelques séances sont réservées pour mettre un terme à la relation thérapeutique et souligner les acquis de l'homme et de la femme, tout en se tournant vers les dimensions à « travailler » dans l'avenir.

2.4.3 Le modèle de Cook et Franz-Cook (1984)

Cook et Franz-Cook (1984) proposent une intervention mutuelle uniquement si la violence a cessé et si l'homme s'est engagé par contrat à ne plus y recourir. Une intervention unilatérale peut donc être nécessaire avant de procéder à l'intervention dyadique. De surcroît, si le couple a demandé de l'aide « en temps de crise », l'intervention devra aussi être d'abord unilatérale et, idéalement, estiment les auteurs, se dérouler en groupe. Ce n'est donc que

lorsqu'on estime que le risque d'agression physique est faible qu'une intervention dyadique menée par un duo d'intervenants femme/homme est entreprise.

À ce moment, les intervenants devront vérifier si certains membres de la famille de l'un ou l'autre des conjoints sont susceptibles de jouer le rôle de « saboteur » dans la modification des règles relationnelles. Il s'agit ici, dans une perspective systémique, d'identifier les « triangles » et les « coalitions » :

Si des coalitions intergénérationnelles ont existé, les conjoints sont probablement toujours vulnérables aux pressions des parents ou beaux-parents. Puisque plusieurs conjoints dans des relations violentes n'ont pas réussi à « quitter la maison » (Haley, 1980), l'une des dimensions du cycle de la violence du couple peut être de fréquentes et intenses « interférences » de la part d'un ou de plusieurs de leurs parents (Cook et Franz-Cook, 1984, p. 90, traduction libre).

La tâche suivante est d'identifier les séquences et les thèmes des interactions violentes dans la relation. À ce stade, les intervenants formulent des hypothèses relativement aux fonctions de la violence au sein du couple. Selon les auteurs, l'une des possibilités est que la violence « donne aux conjoints une façon de vivre un rapprochement » (p. 91). La violence est donc ici conceptualisée, comme on l'a vu dans la première partie du texte, comme un « mécanisme régulateur de la distance ».

La dernière phase du modèle d'intervention que suggèrent Cook et Franz-Cook (1984) est celle de l'« enseignement » de « réponses alternatives » à la violence. À la lumière de l'hypothèse formulée sur la nature fonctionnelle de la violence dans le couple, les interventions pourront conséquemment comprendre : 1- l'enseignement de stratégies visant une plus grande différenciation d'un ou des deux conjoints par rapport à leur famille d'origine; 2- la prescription de conduites destinées à bloquer une partie ou l'ensemble du cycle interactif conduisant à la violence (telles que, par exemple, la modification des réponses usuelles à certains gestes communicationnels de l'autre et l'expression plus claire des besoins par chacun); et 3- assigner des tâches destinées à briser la nature complémentaire de la relation en encourageant l'un ou les conjoints à entreprendre des actions plus indépendantes.

Enfin, les auteurs rappellent l'importance de produire une modification durable des modèles d'interaction entre les conjoints :

Donner aux conjoints des tâches qui vont briser les coalitions, de même que la séquence menant à la violence, aura tendance à produire des changements dans les règles ayant jusqu'à présent régi le fonctionnement de la famille. Ainsi, une transformation

ou un changement de second ordre pourra prendre place si le thérapeute tient compte des complexités intergénérationnelles du cycle de la violence (Cook et Franz-Cook, 1984, p. 91, traduction libre).

2.4.4 Le modèle de Perrone et Nannini (1995)

Les objectifs du modèle d'intervention développé par Perrone et Nannini (1995) sont ce qu'ils appellent les « issues de résolution » (p. 50). Ces objectifs, que les systèmes familiaux pourraient dans certains cas atteindre par eux-mêmes, sont les suivants : 1- l'« intériorisation de la loi », c'est-à-dire la prise de conscience de l'injustice et de l'amoralité de la violence en contexte conjugal; 2- le « changement du système de croyance », c'est-à-dire la redéfinition des représentations de soi et du monde; 3- le « changement dans le consensus implicite rigide »; 4- le « changement de représentation », qui est similaire mais moins englobant que le point 2 (par exemple : atteindre une modification de la représentation de l'effet de la violence sur autrui); 5- la « métacommunication », c'est-à-dire viser à obtenir d'un acteur une distanciation opérationnelle suffisante sur sa conduite pour qu'il puisse se permettre de la modifier; 6- l'intégration d'un « régulateur », c'est-à-dire l'introjction de mécanismes de contrôle externes (ce pourrait être, par exemple, l'effet de l'intervention d'un « relais » tel l'agent de probation); et 7- l'« apprentissage dans l'état », c'est-à-dire le « conditionnement » à une « conduite alternative » par « ancrages biochimiques et neurobiologiques » à la suite d'une expérience « émotionnellement significative ».

Pour atteindre ces objectifs et résoudre le problème de la violence en contexte conjugal de façon durable, les auteurs proposent un protocole « de prise en charge thérapeutique de la violence », qui comporte trois phases préliminaires et est ensuite différentiel, selon qu'il est question de « violence punition » ou de « violence agression ». Le protocole peut se résumer ainsi :

1- Phases préliminaires

- a) L'identification du type de violence conjugale, notamment à partir des représentations que se font les partenaires et de leur position dans la relation.
- b) La signification de la loi; il s'agit de faire valoir clairement que l'intervention ne peut se situer « hors la loi », quitte, s'il le faut, à « placer le système sous le regard

de la Justice » pour « mettre fin à l'exception » chez ceux qui n'adhèrent pas aux normes légales et qui se sont autorisés à disposer de l'autre à leur guise. De telles situations ne se retrouveraient que dans les cas de « violence punition ».

- c) L'introduction d'un « relais » au sein du système à des fins de médiation et de protection en cas de crises.

2- Protocole appliqué aux cas de « violence agression » (relation symétrique/égalitaire)

- a) La personne intervenante cherche à saisir le « système de croyance » de chacun, à comprendre les représentations qu'ils entretiennent d'eux-mêmes, de leurs rôles et des autres. Elle tente d'identifier à quelles constructions logiques se réfèrent les conduites de chacun.
- b) La personne intervenante tente ensuite d'établir une alliance thérapeutique avec les deux conjoints, et, le cas échéant, avec les enfants. Les auteurs précisent que l'idée est d'impliquer tous les membres de la famille dans le « travail ».
- c) « L'objectif du thérapeute à cette étape du travail est de rendre possible une reconnaissance mutuelle de la souffrance. Chacun doit accepter que ce n'est pas seulement l'autre qui doit changer. Le thérapeute doit faire apparaître la singularité de chacun, mais aussi la responsabilité de chacun par rapport à l'émergence de la violence. Si cet objectif est accompli, la violence peut alors être définie comme un phénomène interactif » (pp. 55-56).
- d) La personne intervenante cherche à introduire un tiers afin de prévenir la ré-occurrence de la violence ou enjoint les conjoints d'utiliser un rituel post-conflit ou post-violence afin de maximiser la conscience de la victimisation réciproque et de « mettre l'accent sur l'interdiction sociale de la violence ». Il faut chercher à briser l'idée que la violence est une « fatalité ».
- e) L'étape subséquente vise à « recadrer » les « activations ponctuelles » afin de briser « l'enchaînement automatique de la violence », en confrontant le « décodage-réflexe » de certains actes communicationnels chez les deux conjoints. Cette intervention vise également le « consensus implicite rigide » et la prise de conscience des « règles » d'interactions des conjoints. Il faut alors

« bloquer les thèmes source de violence, changer le lieu et modifier les séquences » (p. 57).

- f) On cherche ensuite à bloquer la « pause complémentaire », cet « instrument de déni » qui permet la déculpabilisation par la contrition et donne lieu à une « fausse réconciliation ». Afin de bien signifier la gravité de la violence et de ses conséquences, « l'intervenant doit proscrire la réparation immédiate, il doit rendre impossible la déculpabilisation » (p. 57).
- g) La personne intervenante cherche à garantir la sécurité des conjoints et à mettre en place un mécanisme servant à bloquer le recours à la violence chez l'individu par l'« intégration de régulateurs ». Selon les auteurs, la confrontation avec des représentants d'agences de contrôle social formel ou la participation à des groupes thérapeutiques permettrait l'introjection de mécanismes de contrôle.
- h) La dernière phase de l'intervention porte sur les symptômes qui se révèlent suite à l'arrêt de la violence. « La thérapie sera dirigée dans le sens de traiter un ensemble de problèmes structuraux liés à l'individu, au couple ou à la famille dans un sens plus large » (p. 58).

3. Protocole appliqué aux cas de « violence punition » (relation complémentaire/inégalitaire)

- a) La personne intervenante cherche à appréhender le « système de croyance » des conjoints, particulièrement ce qui soutient la position de domination que s'arroge la personne agressive. Les auteurs estiment que la compréhension du symptôme à partir des représentations des clients est essentielle :

Ce sont les « vérités » exposées par le client qui vont permettre l'organisation stratégique de l'alliance ... afin de les utiliser ou bien d'éviter la confrontation directe à ces modèles. À défaut, celui qui exerce le pouvoir peut se sentir menacé et on pourrait alors observer un repli de l'ensemble de la famille ou une intensification de la menace et de la punition sur la victime. Aucun changement n'est possible sans la compréhension du système de croyance du client, de même qu'aucun changement n'est possible sans la confrontation avec son système de croyance (p. 59).

- b) La seconde étape de ce protocole consiste à créer une alliance avec la personne agressive plutôt qu'avec la personne agressée. Dans le cas contraire, l'alliance serait perçue par la personne agressive comme une tentative de « symétrisation » de la relation, une menace risquant de produire « une surenchère de la violence et

une interruption du processus » d'intervention. Peronne et Nannini estiment que faire alliance ne signifie pas cautionner la violence mais plutôt « s'abstenir de jugement de valeur et faire un choix stratégique » (p. 59).

La suite du « protocole » varie selon qu'il est ou non possible d'établir une alliance thérapeutique avec la personne agressive.

Lorsque l'alliance est possible, le protocole se poursuit de façon similaire à celui exposé plus haut pour les cas de violence agressive. La personne intervenante cherche à modifier les représentations que se fait la personne agressive de la violence, à modifier son « système de croyance » de façon à ce qu'elle doute de sa vision du monde, à « recadrer les activations ponctuelles » et à introduire un régulateur.

L'intervention sera fort différente si l'alliance est impossible avec la personne agressive. Il s'agira alors de mettre en œuvre les mesures nécessaires à la sécurité physique de la personne agressée, possiblement par le biais d'une rupture, et d'intervenir avec celle-ci de façon unilatérale. L'intervention vise à susciter chez cette dernière « un changement de représentations de soi-même et de ses relations avec la personne violente », à lui « proposer des modèles de symétrie relationnelle », à lui « faire connaître sa dignité » et son droit de revendiquer l'égalité et à déconstruire la « normalisation » de la violence en contexte conjugal.

Enfin, les auteurs concluent la présentation de leur « protocole de prise en charge thérapeutique » en soulignant que l'« empathie » doit en être « la trame ».

CHAPITRE 3

EFFICACITÉ DE L'INTERVENTION FAMILIALE EN MATIÈRE DE VIOLENCE CONJUGALE

Weidman (1986), dont le modèle d'intervention a été synthétisé plus tôt, de même que Shamaï (1995) et Stulberg (1989), affirment que l'« expérience » montre l'« efficacité » d'une intervention familiale en matière de violence conjugale. Cependant, sur le plan scientifique, on sait peu de choses relativement à l'efficacité réelle de cette approche. En effet, la très grande majorité des recherches évaluatives recensées ont porté sur des interventions unilatérales, particulièrement celles dirigées à l'endroit d'hommes violents.

Aucune recherche ayant tenté d'évaluer l'efficacité d'une intervention systémique en matière de violence conjugale n'a été recensée. Le modèle de Perrone et Nannini (1995), de même que celui de Cook et Franz-Cook (1984), n'ont pas, à notre connaissance, été soumis à des recherches évaluatives¹.

À défaut d'un nombre suffisant d'études scientifiques, c'est encore le débat sur la valeur des concepts et sur les dimensions éthiques de l'intervention qui occupent l'avant-scène. Les commentaires de Werk (1989) semblent ainsi toujours d'actualité : « Il semble que l'idéologie sur laquelle repose le traitement reflète davantage des attitudes personnelles et des croyances plutôt que des faits scientifiques démontrés » (p. 149). Malgré leur petit nombre, les recherches évaluatives fournissent quelques indices de l'efficacité relative d'une intervention familiale en matière de violence conjugale.

Le PACT de Heyman et Neidig (1997) est, par exemple, réalisé dans le cadre d'une recherche expérimentale comparant les effets du programme avec ceux d'interventions unilatérales réalisées auprès de groupes d'hommes violents et de femmes violentées. Un an après l'intervention, les auteurs observent que les hommes et les femmes complétant le PACT rapportent des niveaux de violence significativement plus faibles, que les hommes

¹ Notons toutefois que Perrone et Nannini (1995) estiment que « la plupart des réussites thérapeutiques constatées à un niveau statistique concernent des prises en charge des cas de violence agression » (p. 63).

reconnaissent davantage leur responsabilité relativement aux agressions commises et que les femmes se sentent moins responsables de celles-ci que préalablement à l'intervention. Les résultats observés ne sont pas différents, par contre, de ceux obtenus auprès des conjoints soumis à une intervention unilatérale en groupe. Les deux modalités d'intervention semblent donc produire des résultats similaires en terme de réduction de la violence au sein du couple, telle que mesurée par les déclarations de l'homme et de la femme. Selon les auteurs, les différences se situent au niveau de l'expérience vécue à la fin du programme. Ceux ayant suivi le PACT souhaitent que l'intervention soit plus longue, alors que ceux qui ont bénéficié d'une intervention unilatérale disent qu'ils voudraient « travailler » sur les « problèmes de couple » à la suite de l'intervention.

Le PACT, avec ses groupes de couples, comporte toutefois ses désavantages. En effet, Heyman et Neidig (1997) soulignent que la dimension interactive de l'intervention peut « inhiber » l'un ou l'autre des conjoints lors des sessions qui visent la déconstruction des distorsions cognitives associées à la violence. En outre, notent-ils, les inégalités ne sont pas prises en compte :

Dans sa version actuelle, le PACT est neutre sur le plan du genre, c'est-à-dire que de la violence, c'est de la violence. Peu d'attention est portée aux inégalités de genre, aux effets différentiels de la violence, ou encore au contexte dans lequel la colère des conjoints s'inscrit. Même si ce n'est pas approprié dans tous les couples, certains couples pourraient travailler davantage à examiner les inégalités que renferme leur contrat de mariage implicite (p. 611, traduction libre).

Heyman et Neidig (1997) rapportent, par ailleurs, un taux d'abandon de 48% au sein du PACT. Les auteurs ne formulent aucune hypothèse explicative à ce sujet. Ils ne présentent d'ailleurs pas le taux d'abandon observé au sein des groupes de thérapie unilatérale.

En 1997, Brown et O'Leary recensaient sept recherches évaluatives portant sur des interventions familiales en matière de violence conjugale. Malgré leurs différences, notamment quant au moment, aux lieux, au nombre de participants et aux taux d'abandon, toutes ces recherches ont porté sur une modalité d'intervention mutuelle d'inspiration cognitivo-comportementale. Dans l'ensemble, les recherches recensées par Brown et O'Leary établissent que les deux conjoints, lorsqu'ils complètent le programme d'intervention, rapportent un arrêt de l'agir violent, dans des proportions variant entre 50 et 90%, et ce, six mois ou plus après l'intervention. L'analyse des résultats de ces sept

recherches évaluatives ne démontre cependant pas la supériorité d'une modalité d'intervention par rapport aux autres. Cette conclusion rejoint celle de Heyman et Neidig (1997).

Toujours selon la présentation qu'en font Brown et O'Leary (1997), les taux d'abandon varient fortement d'un programme à l'autre, oscillant de 14% à 47%. À ce sujet, les auteurs suggèrent qu'il peut être plus facile pour les conjoints violents de se désengager du processus thérapeutique lorsque l'intervention est réalisée en groupe :

Puisque la cessation de la violence chez l'homme était la cible de tous les programmes d'intervention, il est possible que la formule de groupe, du moins au départ, ait procuré à l'homme une certaine sécurité. Il a pu être plus facile pour lui de se désengager d'un processus thérapeutique et de nier ses propres conduites en groupe, alors que cela a pu s'avérer plus difficile dans la thérapie de couple (p. 201, traduction libre).

Klein (1992) a constaté lui aussi aucune différence entre une intervention unilatérale auprès d'hommes violents et une intervention mutuelle. Dans les deux cas, les hommes et les femmes rapportent dans une proportion de 80% (n=57) l'arrêt des actes de violence. Cependant, une proportion similaire rapportent le maintien des agressions verbales. Par ailleurs, O'Leary, Heyman et Neidig (cités dans Brown et O'Leary, 1997) ne sont pas parvenus à démontrer, contrairement aux arguments évoqués, qu'une modalité d'intervention mutuelle permettait une augmentation plus marquée des habiletés de communication et de la « satisfaction maritale » chez les deux conjoints.

En somme, la recherche documentaire réalisée ne révèle aucune recherche empirique permettant de soutenir qu'une intervention familiale est plus efficace qu'une intervention unilatérale en matière de violence conjugale. Il n'y a pas non plus de preuve du contraire. Dans une perspective programmatique, cela signifie que si les deux conjoints désirent maintenir leur union et estiment avoir à « travailler sur leur couple » conjointement, il semble juste de prétendre pouvoir atteindre des résultats similaires à ceux que l'on atteindrait en traitant un ou les deux conjoints séparément.

Nous l'avons souligné plus haut, les recherches évaluatives portent pour l'essentiel, dans la littérature recensée, sur des « traitements » unilatéraux axés sur la modification du comportement des hommes violents. Ce fait témoigne bien de la problématisation de la violence conjugale qui a été opérée. Il rend aussi compte de la marginalisation de

□

l'intervention familiale, plus particulièrement de l'intervention familiale systémique, en matière de violence conjugale. Les efforts pour maintenir cette marginalité s'expriment dans les nombreux écrits dénonçant le recours à de tels modes d'intervention, écrits qui feront maintenant l'objet de notre attention.

CHAPITRE 4

CONTROVERSES RELATIVES À UNE INTERVENTION FAMILIALE ET SYSTÉMIQUE EN MATIÈRE DE VIOLENCE CONJUGALE

Les interventions familiales et systémiques dans les cas de violence conjugale faisant l'objet de vifs débats, ce chapitre tente de résumer les principales critiques formulées à l'endroit de ces modèles d'intervention. La grande majorité des critiques présentées ici sont formulées par des féministes dont l'intérêt porte essentiellement sur la violence conjugale subie par les femmes aux mains de leurs conjoints masculins. Comme le soulignent Almeida *et al.*, (1994) le débat a peu traité de la violence conjugale ailleurs que chez les femmes blanches hétérosexuelles :

L'analyse féministe de la violence conjugale dans le contexte théorique de la thérapie familiale a porté principalement sur l'oppression de femmes blanches dans la famille et a généralement ignoré les formes les plus publiques des abus qui contribuent à la violence en contexte conjugal chez les personnes de race et d'orientation sexuelle différentes (p. 103, traduction libre).

L'analyse de la violence dans les couples homosexuels ou dans les couples issus des minorités ethniques ou raciales pourrait différer ou être complétée en tenant compte d'autres facteurs d'oppression qui ne sont pas pris en compte. Cette limite étant posée, la critique féministe des approches familiales et systémiques demeure incontournable dans le contexte socio-politique actuel.

La présentation qui suit est divisée en thèmes qui ont été développés de façon inductive. La première section aborde la question sous un angle plus théorique, en montrant de quelle façon les critiques contestent le sens attribué à la violence dans les approches familiales et systémiques. La deuxième section soulève une série de problèmes spécifiques que l'on peut qualifier d'effets pervers de ces approches. La troisième et dernière partie traite de la question de la neutralité de la personne intervenante, que les féministes ne jugent ni possible ni souhaitable. Le lecteur gardera à l'esprit que ces thèmes sont inter-reliés et que c'est dans l'ensemble des critiques que se révèle la force de la controverse.

4.1 LA CONSTRUCTION DU SENS DES ACTES DE VIOLENCE

L'élément intégrateur des différentes théories féministes est le constat que les relations hommes-femmes sont structurées par une répartition différentielle du pouvoir en fonction du genre, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la famille (Avis, 1992; Bograd, 1992, 1984; Hansen, 1993; James et McIntyre, 1990; Kaufman, 1993; Kurz, 1993; McGregor, 1990; Yllö, 1993). Dans la société patriarcale, l'égalité entre les sexes n'existe pas et, dans ce contexte, la violence est conceptualisée comme un instrument qui sert à défendre « les privilèges masculins » (Welzer-Lang, 1989). Turgeon, (1997), Gauthier et Levendowsky (1996), Kaufman (1993), Kirshner et Kirshner (1992), Avis (1992), McGregor (1990) et Bograd (1984) affirment unanimement que la violence conjugale est un instrument de pouvoir et de contrôle exercé par l'homme sur sa partenaire. De la même façon, Pâquet-Deehy (1997) soutient que « la force et la violence sont des moyens utilisés pour garder les femmes à leur place » (p. 52).

Dans la perspective féministe, la violence conjugale obéit à une logique causaliste linéaire, revêt toujours un caractère instrumental et est toujours interprétée à la lumière d'une analyse des rapports sociaux inégaux entre les sexes. Toute théorie qui déborde ce cadre est vigoureusement réfutée et invalidée, comme en témoignent ces propos :

Les constructivistes et les théoriciens systémiques qui sont épris de discours sur les séquences récursives et le caractère arbitraire de la ponctuation [de la communication] dans une relation, de la cybernétique, des théories heisenbergiennes et des autres nouveaux modèles physiques d'explication, devraient réaliser que la violence dont ils parlent suit pourtant les vieilles lois newtonniennes de masse, de vitesse, de momentum et d'inertie - comme lorsqu'un poing s'abat sur un visage et en brise les os. Voilà ce qu'est la violence conjugale : l'usage de la force ou la menace d'y recourir pour faire en sorte que l'autre fasse quelque chose qu'elle ne veut pas faire ou l'empêcher de faire ce qu'elle veut (Kaufman, 1993, p. 201, traduction libre).

En somme, la définition proposée par les féministes est proche de la conception classique du pouvoir (Dahl, 1957) suivant laquelle A a du pouvoir sur B dans la mesure où A peut obtenir que B fasse quelque chose qu'il ou elle n'aurait pas fait n'eût été de l'intervention de A. Là où il y a cependant différence, c'est que l'on considère dans le cas de la violence conjugale que le pouvoir de l'homme sur la femme n'est pas un attribut de la relation existante entre les deux partenaires - sinon comme le résultat d'une « genrification » des rôles sociaux et familiaux jouant à l'encontre des femmes et contribuant à maintenir le

pouvoir des hommes (Kurz, 1993). Il s'agit plutôt de l'héritage d'une société patriarcale statique :

La violence prend racine dans l'inégalité au sein du mariage (et dans les autres relations intimes calquées sur ce modèle) et renforce la domination de l'homme et la subordination de la femme à l'intérieur de la maison comme à l'extérieur de celle-ci (...) En d'autres mots, la violence est une tactique masculine de contrôle (...) Elle n'est pas neutre en regard du genre, pas plus que la division économique du travail ou l'institution du mariage ne le sont (Yllö, 1993, p. 54, traduction libre).

C'est sur ces prémisses que repose principalement le conflit épistémologique opposant les théories féministes et systémiques. À cet égard, *Violence and the Systemic View : The Problem of Power*, un article paru en 1989 dans *Family Process* et signé par Paul F. Dell, un « thérapeute familial » se réclamant d'orientation systémique, mérite attention puisque l'auteur y affirme que les critiques féministes « sont indubitablement correctes dans leur plainte fondamentale : l'approche systémique est par essence incapable de parler de pouvoir » (p. 7, traduction libre).

L'auteur rapporte d'abord les commentaires de Bateson à l'effet que le pouvoir est un « mythe » parce qu'il implique une causalité linéaire plutôt que circulaire. Le fait de croire avoir du pouvoir sur une personne serait ainsi une erreur épistémologique puisque toutes les relations humaines obéiraient à des logiques causales circulaires. Dell (1989) note ainsi que Bateson « désirait que les humains arrêtent de croire au pouvoir puisque sa poursuite suppose des erreurs épistémologiques qui produisent toujours des problèmes » (p. 4, traduction libre). Est-ce à dire que toute théorie systémique nie l'inégalité ? Dell semble croire que c'est le cas puisqu'il affirme que toute théorie systémique ne peut expliquer les rapports humains que d'un point de vue exogène, ne pouvant ainsi rendre compte ni du domaine de l'expérience idiosyncrasique ni de la *perception* qu'une personne peut entretenir par rapport au pouvoir d'une autre sur elle, puisqu'il s'agit là d'une expérience « linéaire ». « La violence existe dans le domaine de l'expérience humaine linéaire et non pas dans le domaine de l'explication systémique » (p. 11, traduction libre). Il semble donc clair pour Dell qu'une intervention familiale et systémique rejette d'office tout ce qui appartient au domaine de l'expérience et des affects, et qu'elle suppose que toute relation est symétrique.

La critique de l'épistémologie systémique relative à la notion de pouvoir remet en question l'utilité du concept de causalité circulaire pour expliquer les actes de violence en contexte conjugal. Dell (1989) n'est d'ailleurs pas le seul à s'interroger sur cette notion qui a été dénoncée à plusieurs reprises (Atwood et Olson, 1996; Avis, 1992; Bograd, 1984; Hansen, 1993; Kaufman, 1993; McGohaghy et Cottone, 1998; McGregor, 1990). En substance, les auteurs qui commentent cette question rappellent qu'en dernière analyse, la commission d'actes de violence, la décision de frapper, mordre et ainsi de suite appartient toujours entièrement à la personne agressive. Le comportement violent, nonobstant toutes les interactions, perceptions et sentiments qui l'ont précédé, obéit toujours à une logique causaliste linéaire.

L'anthropologue Welzer-Lang (1989) écrit que « l'analyse des rapports sociaux de sexe montre qu'il n'y a pas de symétrie entre la position de sexe des hommes et des femmes » (p. 165). À la lumière de cette analyse, les concepts de « relation symétrique » et de « violence agression » (Perrone et Nannini, 1995) paraissent suspects. Bien que des féministes reconnaissent la violence de certaines femmes (Avis, 1992), elles craignent qu'une trop grande attention portée à ce phénomène ne vienne occulter le caractère sexué de la violence et son lien avec la nature patriarcale de la société (Kurz, 1993).

L'épistémologie féministe dominante rend impossible l'analyse de la violence conjugale en termes de conflits interpersonnels. La violence conjugale est construite comme la manifestation aiguë des valeurs patriarcales de suprématie masculine, de pouvoir et de contrôle des hommes et de subordination des femmes. Il ne s'agirait donc pas d'une « affaire de couple » mais bien d'une « affaire politique » (McGregor, 1990). Réduire ce problème politique à la dimension d'un problème relationnel entre les conjoints - ce qui constitue le point nodal d'une intervention systémique - est considéré comme préjudiciable pour la femme (James et McIntyre, 1990).

L'évacuation de la dimension socio-politique dans les analyses de la violence conjugale masque le fait que les hommes se comportent différemment avec des personnes qu'ils considèrent comme leurs égaux ou avec celles qui sont en position d'autorité, comme par exemple, les policiers (Gauthier et Levendosky, 1996; McGregor, 1990). Contrairement à l'opinion largement répandue à l'effet que les hommes violents présentent des déficits

d'habiletés relationnelles, les critiques féministes estiment qu'ils font un usage sélectif de stratégies de résolution de conflit non-violentes en fonction du contexte dans lequel ils se trouvent :

Changer seulement le comportement (par exemple : temps-morts, contrôle de la colère), sans aider l'homme à comprendre pourquoi il choisit d'être violent avec sa partenaire ne s'attaque pas aux causes qui sont susceptibles de produire d'autres violences dans le futur (Gauthier et Levendosky, 1996, p. 410, traduction libre).

En somme, l'analyse féministe conduit au constat que la violence des hommes à l'endroit des femmes est la « norme »¹ (Avis, 1992, p. 228), le « résultat normal » de l'inégalité entre les hommes et les femmes (Johnson, 1996, p. 21). On accuse les approches familiales et systémiques d'ignorer, voire même de nier, cette dimension en ne considérant pas le poids des contextes historiques, sociaux et culturels dans lesquels évoluent les familles (Hansen, 1993)². Pour Bograd (1984), une approche centrée exclusivement sur la famille et les relations à l'intérieur de celle-ci est inadéquate :

Sortir la famille de son contexte renvoie la responsabilité de la victimisation des épouses aux membres de la famille tout en minimisant l'impact des traditions historico-culturelles et des institutions sociales actuelles qui perpétuent la violence conjugale en sanctionnant la domination masculine (p. 563, traduction libre).

Le langage utilisé dans les écrits établissant les fondements théoriques d'une intervention familiale et systémique en matière de violence conjugale est, par ailleurs jugé, telle la novlangue orwellienne, comme ayant pour fonction socio-politique l'obscurcissement de l'oppression des femmes parce qu'il est sans référence au genre³ (Bograd, 1992, 1984; Hansen, 1993; Margolin et Burnman, 1993).

¹ Les articles de Meth (1992) et d'Erickson (1992) illustrent les débordements dont sont empreintes les réactions qu'ont suscité les propos de Avis (1992) et, plus généralement, la place des émotions dans les débats entourant l'usage de divers modèles d'intervention en matière de violence conjugale.

² Réagissant aux critiques des féministes, Gutsche et Murray (1991) proposent un modèle d'intervention systémique où seraient pris en compte quatre « niveaux de systèmes » : le couple, le « système couple-thérapeute », le mésosystème et « le système socio-politique qui influence tous les autres niveaux » (p. 77). Les auteures présentent un programme d'intervention détaillé pour chaque niveau de système, à l'exception du quatrième. Elles se contentent d'écrire : « À chaque niveau, il est important de s'intéresser aux façons par lesquelles le pouvoir et les modèles sont influencés par un niveau encore plus élevé, le système socio-politique dans son ensemble » (p. 79, traduction libre). L'intégration concrète de l'analyse socio-politique fait figure de parent pauvre du modèle, ce qui donne foi aux critiques.

³ « Gender-free », en anglais.

4.2 LES CONSÉQUENCES NÉGATIVES DU RECOURS À UNE INTERVENTION FAMILIALE ET SYSTÉMIQUE EN MATIÈRE DE VIOLENCE CONJUGALE

À partir du point de vue et des critiques féministes, on peut dégager six conséquences négatives du recours à une intervention familiale et systémique en matière de violence conjugale : 1- la minimisation de la gravité des actes de violence; 2- le cautionnement de la violence; 3- l'incapacité de répondre aux besoins de sécurité de la femme; 4- la responsabilisation de la femme pour sa victimisation; 5- la perte de pouvoir de la femme lors de la thérapie conjointe; et 6- l'« instrumentalisation » de la femme pour les fins de l'atteinte des objectifs « thérapeutiques ».

4.2.1 La minimisation de la violence

L'une des critiques bien articulée de la minimisation de la violence en tant que conséquence perverse d'une conceptualisation familiale et systémique des actes de violence en contexte conjugal a été formulée par Bograd (1984). L'auteure dégage en premier lieu trois différentes formes de conceptualisations systémiques de la violence entre conjoints : 1- la violence comme un problème parmi d'autres au sein d'un système familial « troublé »; 2- la violence interprétée comme un signe de dysfonctions systémiques sous-jacentes, plus « primaires » (elle donne en exemple des « frontières diffuses »); et 3- la violence construite comme répondant à une nécessité homéostatique. Elle ajoute ensuite : « notez comment les très concrètes dimensions émotives et physiques de la violence disparaissent alors que la violence est transformée en quelque chose d'autre, minimisée en étant juste un autre problème ou décrite en termes mécanistes » (p. 560, traduction libre). Quelques années plus tard, Avis (1992) a réitéré cette critique de façon relativement similaire. Kaufman (1993) va, pour sa part, encore plus loin en affirmant que l'intervention thérapeutique qui recourt à une analyse de la violence conjugale sur la base de troubles intrapsychiques, de dynamiques intergénérationnelles ou interactionnelles constitue un facteur important de la « mystification de l'oppression » des femmes. Cette critique équivaut à dire que de telles interventions thérapeutiques renforcent implicitement le pouvoir de domination que les hommes s'arrogent sur leur conjointe. L'argument illustre comment la prise de position claire en la faveur de la victime et la défense active de celle-ci, qui caractérise l'intervention féministe, s'oppose

dramatiquement à toute « perspective exogène » (Dell, 1989) attribuable à l'intervention familiale et systémique ou, du moins, au langage cybernétique qui lui est souvent propre.

4.2.2 Le cautionnement de la violence

Non seulement souligne-t-on que la conceptualisation familiale et systémique de la violence en contexte conjugal minimise la violence, mais on argue dans certaines critiques qu'elle la cautionne. Une telle affirmation s'articule d'abord autour du blâme qui serait attribué à la femme pour sa victimisation¹, quand une analyse systémique sous-tend que la femme a provoqué (Bograd, 1984) ou mérité (Atwood et Olsen, 1996) sa victimisation. L'argumentaire des critiques s'articule également autour de l'impression que l'intervention familiale et systémique implique que la non-violence en contexte conjugal est « négociable » (Adams, 1988), ou encore qu'il existe des formes et des niveaux de violence « acceptables ». Comme le dit Bograd (1984) : « Prendre une position clinique ferme seulement contre la violence « sévère » implique que la violence « modérée »² *est acceptable* » (p. 564).

4.2.3 L'incapacité d'assurer la sécurité de la femme

Les risques pour l'intégrité physique de la femme représentent un autre thème central des critiques formulées à l'égard d'une intervention familiale et systémique en matière de violence conjugale. Ce qui est dénoncé avec ardeur est que la participation de la femme à des séances de « thérapie » familiale (systémique ou non) où l'homme est également présent compromet sa sécurité et, le cas échéant, celle des enfants (Avis, 1992; Gutsche et Murray, 1991; Kaufman, 1993; Margolin et Burman, 1993). Certains auteurs réservent cependant leurs critiques pour les seuls cas où l'intervention dyadique n'a pas été précédée par une thérapie individuelle de l'homme (Bograd, 1984; Willbach, 1989).

Selon les auteures féministes, l'incapacité d'une intervention familiale d'assurer la protection de la femme repose sur deux principaux facteurs, soit l'exposition de la femme à

¹ Cet argument sera traité plus en détail plus loin.

² « *Mild* » en anglais.

des représailles et le détournement de l'attention de l'intervenant des besoins de sécurité de la femme.

Margolin et Burman (1993), Kaufman (1993), Willbach (1989) et Bograd (1984) dénoncent l'exposition possible de la femme à des représailles de la part de l'homme en raison de ce qu'elle pourrait révéler lors des séances de thérapie conjointes. Margolin et Burman préviennent ainsi les personnes intervenantes que leur intervention peut « exacerber le problème » (p. 70). De son côté, Kaufman, affirmant que la femme est l'« otage » de l'homme dans certaines relations thérapeutiques, décrit ainsi le paradoxe auquel peut l'exposer une intervention familiale : « Si elle dit la vérité, elle sait qu'elle s'expose à son courroux ou à sa punition et aux menaces de mettre un terme au traitement à son retour à la maison. Si elle demeure muette, elle se trahit elle-même » (p. 203, traduction libre). Jory et al. (1997) mentionnent avoir interviewé plusieurs femmes ayant suivi des thérapies conjointes. Plusieurs ont affirmé s'être senties « intimidées », « exploitées » ou avoir eu peur lors des séances conjointes :

Généralement, les femmes [interviewées] ont indiqué que les thérapeutes précédents sous-estimaient à la fois l'étendue des abus et l'impact que ceux-ci avaient sur leur vie au moment de la thérapie [conjointe]. Ces femmes estiment que ces dimensions n'ont pas été abordées en thérapie parce que, essentiellement, leur liberté de communiquer ouvertement y était restreinte par leur conjoint, qui contrôlait ce qui était discuté, comment cela l'était, et qui était là pour en parler (p. 413, traduction libre).

Bograd (1984) a émis des commentaires semblables, estimant qu'en dépit de l'apparente coopération de la femme lors des rencontres avec la personne intervenante, elle ne s'investira dans celles-ci qu'une fois sa sécurité garantie. Willbach (1989), tout comme Bograd, suggère que si on envisage de rencontrer conjointement l'homme et la femme, l'intervention dyadique doit être précédée de rencontres individuelles. De plus, les séances de « thérapie conjointe » doivent supposer que les « contrats de non-violence » ont été respectés.

La préoccupation est donc clairement la protection de l'intégrité physique de la femme. Margolin et Burman (1993) rappellent cependant que les représailles peuvent aussi prendre diverses formes de violence non-physique, telles le harcèlement. Outre le fait qu'elle expose la femme à des représailles de la part de l'homme, l'intervention familiale est jugée peu apte à protéger l'intégrité physique de la femme parce qu'elle amène la personne intervenante à détourner son attention des besoins de sécurité de la femme (Avis, 1992;

Hansen, 1993; Kaufman, 1993). Selon cette critique, le fait d'associer la violence conjugale à des problèmes intrapsychiques ou relationnels amène la personne intervenante à diriger son attention sur les problèmes sous-jacents plutôt que sur la violence physique et les besoins de protection comme tels.

4.2.4 La femme réprimandée

D'après plusieurs auteurs, dont Holtzworth-Munroe et Stuart (1994) et Willbach (1989), le seul fait d'impliquer la femme dans la réponse donnée à la violence conjugale, donc d'en faire une « partie de la solution », lui envoie le « message » qu'elle est responsable de la violence de son conjoint. D'après Willbach (1989), la femme croit souvent, comme l'avait noté Gelles (1972), être responsable de sa victimisation. Comme l'homme tend lui aussi à croire sa femme responsable, poursuit Willbach, les séances de thérapie conjointes sont le terreau idéal pour le déresponsabiliser et attribuer la responsabilité à la femme. Ainsi, demande l'auteur (1989) : « Après tout, si elle n'a rien à y voir [à la violence de son mari], pourquoi est-elle ici ? »¹ (p. 49).

Par ailleurs, comme notée plus haut, l'une des critiques majeures formulées à l'égard d'une intervention familiale et systémique de la violence en contexte conjugal se situe en réaction au concept de « causalité circulaire ». Ce concept est perçu, selon les cas, comme entraînant la « diffusion » de la responsabilité de l'agir violent, la co-responsabilisation de la femme ou encore l'attribution à celle-ci d'une part de responsabilité supérieure à celle de l'homme pour la violence dont elle est l'objet (Adams, 1988; Atwood et Olsen, 1996; Avis, 1992; Bond, 1997; Costa et Holliday, 1993; Kurz, 1993; McGregor, 1990; Turgeon, 1997; Yllö, 1993).

Par exemple, selon Bond (1997), une analyse systémique remplace la responsabilité de « l'individu pathologique » par celle de « l'interrelation pathologique », ce qui

¹ Heyman et Neidig (1997), en présentant le programme d'intervention qu'ils ont développé, réagissent ainsi à de telles critiques :

Il y a toujours des alternatives à la violence, et (...) chacun doit prendre la responsabilité de ses comportements qui conduisent aux conflits dans une direction destructrice (...) Nous rejetons l'idée que le blâme est inhérent dans la thérapie conjointe et nous croyons que la responsabilisation de chacun est en fait favorisée par la présence des deux partenaires (p. 610).

« implique » donc que les conjoints « partagent la responsabilité de la violence » (p. 44). Yllö (1993) note, pour sa part, que la construction du sens de la violence conjugale par différentes écoles, mettant par exemple en cause l'alcoolisme de l'homme, son faible contrôle de ses pulsions ou encore les « dynamiques interactionnelles et circulaires » du couple, « a servi à soustraire les batteurs de femme de leur responsabilité à l'égard des voies de fait criminels qu'ils commettent à l'endroit de leur conjointe » (p. 59, traduction libre). Willbach (1989) formule ainsi sa critique : « Il n'est pas nécessaire de réaliser que les conduites individuelles sont contextuelles, le besoin thérapeutique est de lier l'action à l'acteur plutôt qu'au contexte » (p. 49, traduction libre). Atwood et Olsen (1996) affirment de leur côté que la notion de causalité circulaire « renforce la mentalité qui blâme la victime » (p. 249, traduction libre).

Dans la même veine, Costa et Holliday (1993) jugent que la « pensée systémique considère que la victime et l'agresseur sont également responsables de l'agir violent » (p. 29, traduction libre). Leur démonstration est toutefois peu convaincante. En effet, pour illustrer la « pensée systémique », les auteures renvoient à un article de Cook et Franz-Cook, soit *A Systemic Treatment Approach to Wife Battering* paru en 1984 dans *Journal of Marital and Family Therapy*, dans lequel on trouve le passage suivant :

Selon nous, la vision féministe suivant laquelle l'homme est pleinement responsable de sa violence et la vision systémique suivant laquelle les conjoints sont emprisonnés dans un cercle vicieux auquel chacun contribue ne sont pas mutuellement exclusives. Les approches thérapeutiques fondées sur les deux conceptions sont nécessaires et importantes (p. 84, traduction libre).

Costa et Holliday (1993) semblent confondre la responsabilité pour les gestes violents avec les interactions qui, aux yeux de Cook et Franz-Cook (1984), perpétuent la violence. Bograd (1984) se distingue des auteurs cités plus haut en notant qu'une lecture féministe de la violence conjugale mènera au rejet d'une analyse systémique si elle peut être utilisée pour rendre la femme responsable en partie de la violence qu'elle subit, ou encore pour excuser l'homme qui la violence (1984). Dans sa brillante critique, Bograd souligne que les « descriptions fonctionnelles » des processus interactifs ne sont pas équivalents à l'attribution de la responsabilité morale de l'agir violent. Elle identifie cependant quatre « types » de « descriptions fonctionnelles » qui doivent être rejetées puisqu'elles causent préjudice à la

femme. Il s'agit des constructions systémiques d'une interaction violente de l'homme vers la femme qui :

1) implique que la femme battue peut et doit contrôler les émotions et conduites de son conjoint; 2) atténue la responsabilité de l'homme pour sa violence; 3) ignore les différences de tailles physiques entre les hommes et les femmes; et 4) nie que la violence peut être liée à des traits de personnalité préexistants chez le mari violent et non pas seulement à des variables transactionnelles développées au cours de la relation (p. 561, traduction libre).

4.2.5 La perte de pouvoir de la femme lors de la thérapie conjointe

Certains auteurs estiment possible qu'une intervention dyadique ait pour conséquence perverse la perte de pouvoir de la femme (Bograd, 1984; Holtzworth-Munroe et Stuart, 1994; Jory, Andersen et Greer, 1997; McGregor, 1990)¹. La critique la plus emportée à ce sujet est probablement celle de McGregor (1990). Elle suggère qu'il est « absolument inapproprié » d'offrir une « réponse thérapeutique » plutôt que pénale à une relation conjugale marquée par la violence « même lorsque les deux conjoints désirent maintenir leur union, ce qui est fréquemment le cas » (p. 69, traduction libre). Après avoir affirmé que la thérapie conjointe a le « désavantage de donner à la femme des espoir irréalistes de changement chez l'homme violent » (p. 69, traduction libre), elle suggère que ce « format » thérapeutique, loin de redonner du pouvoir à la femme, sert plutôt à garnir plus encore « l'arsenal de l'assaillant » par le biais des habiletés de résolution de conflit qu'il pourrait y gagner. La thérapie conjointe placerait aussi la femme dans une situation d'autant plus victimisante du fait que, soutient-elle, « demeurer dans une relation dangereuse et menaçante est implicitement encouragé » (p. 69, traduction libre).

Bograd (1984), moins catégorique de McGregor (1990), conclut à la possibilité que la thérapie conjointe puisse augmenter le pouvoir de l'homme et diminuer celui de la femme. Elle soutient qu'une intervention familiale et systémique pourra produire cet effet « dans un effort pour alléger l'homme des stress définis comme les causes de sa violence », en tâchant

¹ Pour sa part, Chamow (1990) estime que le fait de voir les conjoints simultanément sur une base régulière « renforce la dépendance des deux conjoints et la nature symbiotique de leur relation en plus de fournir plus de carburant pour la dispute. Le thérapeute est souvent pris au piège dans la pathologie du système familial et perd de l'efficacité en tant qu'agent de changement » (p. 127, traduction libre).

de faire de la femme une « meilleure épouse » ou encore lorsque l'on demande à la femme d'être « encore plus sensible aux humeurs et désirs de son mari » (p. 565, traduction libre).

Enfin, Jory et al. (1997) notent qu'en plus d'encourager la femme à demeurer dans une relation « dont autrement elle serait sortie en toute sécurité », il est possible que la thérapie conjointe ait pour conséquence la perte de pouvoir de la femme en ce que l'homme pourra « travailler » à devenir « un meilleur batteur de femme en développant de nouvelles tactiques de contrôle sur sa partenaire à mesure qu'elle révèle ses vulnérabilités lors des séances » (p. 400, traduction libre). Par ailleurs, les auteurs estiment que même lors de séances de thérapie individuelles, si elles sont de nature bilatérale, donc familiale, la femme n'est pas libre d'explorer ses émotions et expériences, qui lui apparaissent menaçantes dans le contexte du maintien d'une relation abusive.

La représentation d'une intervention familiale et systémique en matière de violence conjugale qui émerge des propos de Jory et al. (1997), Bograd (1992) et McGregor (1990) est que ce type d'intervention privilégie le maintien de l'intégrité du couple au détriment des besoins de la femme. La thérapie conjointe rendrait notamment douteuse la possibilité pour la femme d'examiner en toute liberté son désir de prolonger la relation (Margolin et Burnman, 1993). Cela a d'autant plus d'importance que les valeurs sociales pousseraient les femmes à ne pas briser leur union avec leurs conjoints, même lorsque la relation est marquée par la violence (McGregor, 1990).

4.2.6 L'« instrumentalisation » de la femme

D'après Cantin (1997), Shamai (1996), Hansen (1993) et Bograd (1984), les personnes intervenant en matière de violence conjugale selon un modèle familial et systémique cherchent à influencer le fonctionnement de la cellule conjugale par le biais du membre le plus réceptif au changement, de la partie la plus « flexible » du système. Les auteurs concluent qu'en matière de violence conjugale, il s'agit inévitablement de la femme, que l'on « instrumentaliserait » alors pour parvenir à modifier le fonctionnement du système qu'est le couple ou la famille. Cela aurait pour effet de rendre la femme responsable de sa victimisation ou des modifications systémiques à apporter pour que celle-ci cesse :

La femme sera vraisemblablement plus réceptive au traitement et la tendance naturelle du thérapeute est de débiter l'intervention là où le système est le plus flexible. En portant son attention sur la femme, le thérapeute se fait le complice de l'homme en se concentrant sur la contribution de la femme aux problèmes du couple, renforçant ainsi l'idée que l'homme n'est pas le seul responsable de sa conduite violente. Le rôle de la femme d'accepter la responsabilité pour la violence dont elle n'a pas le contrôle est renforcé encore davantage non seulement par le conjoint, mais maintenant aussi par le thérapeute. La co-responsabilité est fonctionnellement transformée en blâme de la victime, et le système n'a plus besoin de changer (Hansen, 1993, p. 78, traduction libre).

* * *

En résumé, la minimisation de la violence, la responsabilisation de la femme pour sa victimisation, l'« instrumentalisation » de celle-ci dans la relation thérapeutique et sa perte de pouvoir sont considérées par les critiques comme des conséquences perverses d'une intervention familiale et systémique en matière de violence conjugale. La conjonction de ces effets fait en sorte, selon plusieurs auteurs, qu'une telle modalité d'intervention favorise le statu quo, promeut l'inégalité, assure la pérennité des mythes sociaux et culturels (Avis, 1992; Bograd, 1992, 1984; Hansen, 1993; Kaufman, 1993; Yllö, 1993), de même qu'elle favorise le confinement à la seule sphère du privé d'un problème « manifestement » socio-politique (James et McIntyre, 1990). C'est en ce sens que Kaufman (1993) affirme que les thérapeutes font partie d'un « système de préservation du secret » (p. 196, traduction libre).

4.3 L'IMPOSSIBLE « NEUTRALITÉ » DE LA PERSONNE INTERVENANTE

L'une des questions centrales soulevées par des cliniciennes et chercheuses féministes dans les débats entourant le recours à une intervention familiale et systémique en matière de violence conjugale est la suivante : *Pour qui* travaille la personne intervenante ? Elle fait notamment écho à la perception que le modèle d'intervention systémique requiert de la personne intervenante la recherche d'une position de « neutralité ».

Ainsi, pour Gauthier et Levendosky (1996) : « Il n'est pas possible de demeurer neutre à l'égard de la violence conjugale (...) Tout effort en ce sens est non-éthique » (p. 412). Aux yeux des critiques, la nécessité morale de protéger la personne agressée rend caduque, sinon impossible, toute prétention à la neutralité (Bograd, 1984; Chamow, 1990; Costa et Holliday, 1993; Hansen et Harway, 1993; Jennings et Jennings, 1991). Plusieurs

auteurs refusent, par conséquent, de poursuivre la tradition de neutralité qui caractérise la thérapie familiale et remettent en question l'« amoralisme » prôné par les fondateurs de l'approche systémique :

Moralité et thérapie (...) sont inextricablement entrelacés. Ainsi, la reconnaissance que la théorie systémique, telle que conçue à l'origine par Bateson, est amoral ou moralement neutre est la reconnaissance que les théories systémiques sont définitivement inappropriées dans la majorité des cas où au moins une personne est ou a été victimisée, ou a été sérieusement privée de ses droits (McConaghy et Cottone, 1998, p. 60, traduction libre).

En corollaire, on estime que la personne intervenante a le devoir d'occuper un rôle d'agent de changement politique (Hansen et Harway, 1993); on requiert ainsi qu'il ou elle énonce des jugements de valeurs (Chamow, 1990) et devienne l'allié et le défenseur de la personne agressée dans une perspective d'*empowerment* (Jennings et Jennings, 1991). Pour cette raison, on préconise que la personne intervenante soit une femme, faute de quoi la femme victimisée pourrait croire, selon Hansen (1993), que la personne intervenante supporte l'homme.

Toujours en ce qui a trait à la « neutralité » à laquelle pourrait prétendre la personne intervenante, Kaufman (1993) s'offusque de ce qui lui paraît être le refus des thérapeutes familiaux d'exercer un rôle d'agent de contrôle social : « Dans notre société (...) les thérapeutes familiaux ne veulent pas contester les normes patriarcales en craignant d'être attaqués ou de perdre leurs privilèges hétérosexistes » (p. 206, traduction libre). À cet égard, le cloisonnement du politique et du thérapeutique, particulièrement la croyance que la « politisation » de la violence conjugale est contre-thérapeutique, est fortement et habilement dénoncé par Bograd (1992). Harway et Hansen (1993) jugent pour leur part que ce cloisonnement vient du fait que plusieurs « thérapeutes » estiment devoir faire de la « thérapie », que des actes de violence soient ou non portés à leur attention.

Dans la foulée des auteurs précités, Ehrensaft et Vivian (1996) évoquent la responsabilité qu'a la personne intervenante de déceler toute violence conjugale, puisque l'intégrité physique d'une personne peut être menacée même si la violence n'est pas l'un des problèmes rapportés ou pour lesquels l'aide est sollicitée. Or, les critiques estiment que la recherche d'une position de « neutralité » constitue l'une des causes reliées au faible décèlement de la violence conjugale par les spécialistes des « problèmes de couple ». À cet

égard, Aldarondo et Straus (1994) pointent du doigt les représentations que certains d'entre eux se font d'eux-mêmes et de leur rôle :

Les thérapeutes qui se perçoivent comme des participants tout-connaissants, tout-aimants et neutres dans le processus de changement ne voudront peut-être pas prendre le risque d'introduire des images de violence et de destruction parce que cela pourrait les faire apparaître confrontants, intrusifs ou partiaux aux yeux de leurs clients (p. 428, traduction libre).

Pour Heyman et Neidig (1997), le non-décèlement de la violence physique au sein d'un couple cautionne implicitement celle-ci. En ce sens, Cervantes (1993) dénonce avec vigueur la facilité avec laquelle les personnes intervenantes qui cloisonnent le politique du thérapeutique acceptent la description - souvent minimisée - de la violence afin de se soustraire à la « responsabilité éthique » d'y mettre un terme.

CONCLUSION

La construction du phénomène de la violence conjugale comme problème social dans le dernier tiers du 20^e siècle a profondément marqué la réaction sociale formelle et informelle en ce domaine. La volonté de contrer le problème a suscité la mise en place de plusieurs moyens et la modification des pratiques dans plusieurs champs. Que ce soit par la voie de la judiciarisation ou par celle de l'intervention psychosociale, la majorité des pratiques actuelles privilégient une action séparée auprès des différentes personnes impliquées dans les situations de violence conjugale. D'autres, qui ont fait l'objet premier de ce texte, portent leur attention sur l'espace dans lequel la violence conjugale s'exprime et est vécue, soit la cellule familiale ou conjugale.

L'intervention familiale en matière de violence conjugale repose sur un socle théorique éclaté. Les théories cognitives et comportementales, certains éléments des théories psychodynamiques, de même que les théories de la communication se conjuguent à une analyse fonctionnaliste et parfois constructiviste de la violence qui se réfère aux premiers développements de la cybernétique et de la théorie des systèmes. L'intervention repose aussi sur des arguments empiriques et stratégiques. On justifie, en effet, les pratiques qui prennent le couple et la famille pour cible en évoquant le désir des deux conjoints de ne pas rompre leur union, le caractère souvent bidirectionnel de la violence (malgré l'asymétrie des conséquences) et la proportion considérable de relations où il y a violence conjugale sans toutefois que les conjoints la considèrent suffisante pour mettre fin à l'union.

L'intervention familiale d'orientation systémique postule que la violence conjugale est un mode de communication. Elle fait donc de celle-ci sa principale unité d'analyse, rompant ainsi avec l'analyse dominante qui s'intéresse davantage à la structure des rapports sociaux de sexe. La rupture n'est toutefois pas complète, puisque le caractère instrumental de la violence dans le cadre de relations conjugales caractérisées par un rapport de domination n'est pas évacué. La coexistence des deux types d'analyse tient au fait que l'approche familiale d'orientation systémique ne construit pas le sens et les fonctions de la violence a priori. Elle préconise plutôt l'observation des normes relationnelles, l'analyse des interactions spécifiques ainsi que l'exploration de l'expérience vécue par les personnes

□ impliquées et de leurs représentations du monde. L'approche systémique donne ainsi aux hommes comme aux femmes la liberté de leurs représentations du monde plutôt que de n'en faire que les *produits* d'une « structure de pouvoir ».

Les tenants d'une intervention familiale en matière de violence conjugale proposent des modalités d'intervention bilatérales ou dyadiques assorties de plusieurs conditions. Bien que ces modalités diffèrent des pratiques les plus courantes, elles partagent le même objectif premier, soit de mettre un terme à la violence. Les objectifs secondaires poursuivis, tels que la déconstruction des représentations stéréotypées en matière de genre ou l'augmentation des compétences à communiquer, sont autant de chemins par lesquels on cherche à mieux outiller les couples pour qu'ils puissent à long terme éviter de recourir à la violence physique et psychologique. Les contrats de non-violence et l'élaboration de plans d'urgence visent quant à eux à réduire les risques de violence à plus court terme.

Compte tenu de l'état actuel de la recherche, il est difficile de tirer des conclusions sur l'efficacité de l'intervention familiale en matière de violence conjugale. Les études recensées ne permettent ni d'établir l'efficacité supérieure d'une intervention familiale par rapport à une intervention unilatérale ni de statuer sur une moins grande efficacité en termes de réduction de l'agir violent.

Comme le démontre le quatrième chapitre du présent rapport, l'intervention familiale est l'objet de vives controverses. Comme on peut le constater en lisant le tableau 1 placé à la fin du présent document, l'approche systémique appréhende le phénomène de la violence conjugale à partir de prémisses théoriques et épistémologiques très différentes de celles de l'approche féministe. Bien qu'elle considère l'influence des valeurs patriarcales et des structures sociales sur les relations de couple, cette dimension ne constitue pas le principe organisateur de l'analyse et de l'intervention. En effet, en approche systémique, la violence conjugale s'explique aussi par ce qui se passe dans le couple et dans son environnement immédiat. Il s'agit là du principal objet de la querelle entre les féministes et les systémiciens. Les féministes ont exprimé avec vigueur leur désaccord face à l'approche systémique qui, selon elles, nie une dimension centrale de la problématique. Elles ont insisté pour que la violence conjugale ne soit pas dépolitisée.

Les arguments des féministes ont été entendus par plusieurs systémiciens et thérapeutes familiaux. Les écrits professionnels témoignent des efforts que ces derniers ont faits pour tenir compte dans leurs programmes non seulement des mises en garde sur les dangers inhérents à un traitement conjoint, mais aussi de certains éléments de l'analyse féministe elle-même. Tout en affirmant la pertinence d'une approche familiale, plusieurs auteurs cités dans les premiers chapitres du présent rapport insistent pour dire qu'il est capital que tout modèle d'intervention en matière de violence conjugale prenne en compte l'inégalité sociale établie en fonction du sexe et la nature « genrifiée » de la socialisation (Bartle et Rosen, 1994; Cook et Franz-Cook, 1984; Gauthier et Levendosky, 1996; Holtzworth-Munroe et Stuart, 1994; Jory et Andersen, 1999; Jory et al., 1997; Magill, 1989;). Si la majorité des auteurs demeurent muets quant à la façon d'y arriver, d'autres proposent des modèles mieux étoffés. C'est le cas, par exemple, de Jory et Andersen (1999; Jory et al., 1997), dont le modèle centré sur la justice entre les conjoints s'insère dans un cadre théorique solide.

Les travaux de Goldner, Penn, Sheinberg et Walker (1990), dont nous n'avons pas fait mention jusqu'ici, sont ceux qui illustrent le mieux les efforts entrepris pour réaliser une intervention qui soit à la fois féministe et systémique en matière de violence conjugale. Ces efforts sont remarquables en ce qu'ils tentent de concilier des dimensions psychanalytiques, socio-politiques, systémiques et d'autres relevant des théories de l'apprentissage social. Yllö (1993), une critique féministe de renom, a salué ces efforts d'intégration. Le modèle de Goldner et al. (1990) repose sur trois postulats:

- 1- l'inégalité en fonction du genre est une réalité sociale qui se révèle dans les rapports entre conjoints et ces rapports impliquent, *en même temps*, une réciprocité et une complémentarité (cycle de la violence);
- 2- au niveau éthique, l'homme est responsable de ses actes, la femme de sa sécurité;
- 3- le contrôle social formel de l'agresseur, via la judiciarisation de ses comportements violents, est parfois nécessaire; mais, dans la mesure du possible, il n'appartient pas aux intervenants psychosociaux de l'exercer.

Les auteures résument leur position en soulignant ce que peu de critiques semblent avoir compris, à savoir que l'analyse systémique est exogène et fonctionnaliste, alors que celle proposée par les féministes est socio-politique et explicative. Ce n'est pas parce que la

perspective analytique est différente que les deux approches sont nécessairement en opposition :

Nous avons choisi de maintenir une position tenant compte de « l'un et l'autre », considérant qu'un niveau d'explication et de description n'exclut pas l'autre. Affirmer que la violence, la domination, la subordination et la victimisation sont psychologiques ne signifie pas qu'elles ne sont pas également matérielles, morales et légales (...) Développer une explication psychologique de la violence n'équivaut pas à l'expliquer dans sa totalité (Goldner et al., 1990, p. 345, traduction libre).

Cette position amène les auteures à conceptualiser la violence en contexte conjugal comme étant à la fois instrumentale et expressive, c'est à dire comme une stratégie choisie pour dominer l'autre et, en même temps, un acte impulsif, une « perte de contrôle ». La conjonction d'une analyse systémique et féministe les mène également à conceptualiser les gestes de violence des hommes comme une façon de réaffirmer la structure patriarcale du pouvoir au sein de la famille lorsque les gestes communicationnels de la femme sont perçus comme des tentatives de rendre la relation plus symétrique.

Pour Goldner et al. (1990), l'intervention doit déconstruire les règles relationnelles établies par les conjoints sur la base des rôles sociaux stéréotypés. Pour y arriver, il faut d'abord déconstruire l'épisode violent, ce qui permettrait, comme le proposent Perrone et Nannini (1995), d'avoir accès non seulement aux représentations auxquelles réfèrent les conduites, mais aussi aux émotions générées dans la première phase du cycle de violence. Ce sont ces représentations et émotions qui entrent en conflit avec les « attributs de genre » auxquels l'homme estime qu'il doit souscrire :

Nous avons suggéré que la violence est une pseudo-solution à la contradiction à laquelle ces hommes sont confrontés lorsqu'ils sont en proie à des émotions qu'ils jugent contraires à la masculinité : dépendance, peur, tristesse, et ainsi de suite. Il s'agit d'émotions inacceptables pour eux en ce qu'elles ne cadrent pas avec les stéréotypes sociaux de la masculinité. En effet, en revivant l'escalade qui précède l'épisode violent, ces hommes décrivent souvent une lutte interne où s'affrontent des émotions contraires à la masculinité et des émotions machistes (Goldner et al., 1990, p. 354, traduction libre).

Pour Goldner et al. (1990), la déconstruction des épisodes violents ne tient pas seulement compte d'une analyse socio-politique des relations de genre. Elle nécessite aussi une profonde compréhension du développement du Moi chez les hommes et les femmes impliqués dans des relations violentes et, de même, de la nature de l'attachement que l'un et l'autre se portent mutuellement.

Sans entrer dans le détail du modèle d'intervention, les auteures proposent de rencontrer séparément les deux conjoints tant que persistent des doutes quant à la sécurité de la femme; d'insister sur l'intentionnalité de la violence; de clarifier les rapports entre contrôle social, violence et thérapie; d'élucider les messages contradictoires que chaque conjoint peut avoir reçu (« fortes mises en garde contre une thérapie conjointe de la part des maisons d'hébergement, pressions de la famille élargie pour maintenir l'union »); de briser les alliances intergénérationnelles en incluant les parents dans la thérapie; et de toujours comprendre les « dilemmes des deux partenaires en terme de prémisses genrifiées et de paradoxes qui les lient » (Goldner, et al., 1990, p. 347).

Les travaux de Goldner et al. (1990) montrent que les approches féministe et systémique peuvent être jumelées jusqu'à un certain point, malgré leurs différences importantes. Il ne s'agit pas ici de gommer ces différences, de banaliser la contribution singulière de chacune ou de nier qu'elles puissent être contradictoires sous certains aspects, mais bien de signaler qu'un dialogue constructif entre les deux approches peut mener à un enrichissement mutuel.

Les textes consultés indiquent que ce dialogue n'a pas été facile. D'une part, certains systémiciens ont refusé ou tardé à prendre en compte l'aspect genrifié des rapports du couple et à considérer les dimensions structurelles et sociales de la problématique de la violence conjugale. D'autre part, plusieurs textes critiques à l'égard de l'approche systémique contiennent des accusations à l'emporte pièce et des généralisations abusives qui ne tiennent pas compte des nuances. On a, par exemple, reproché à l'approche systémique - et par conséquent à ceux qui la pratiquent - de blâmer la femme pour sa propre victimisation. Il est vrai que certains auteurs s'inspirant de cette approche tendent à attribuer une part égale de responsabilité à l'homme et à la femme. Cependant, plusieurs autres auteurs d'orientation systémique affirment sans ambage que la personne agressive est la seule responsable de ses comportements violents et proposent des stratégies d'intervention préalables aux rencontres familiales ou de couple précisément dans le but d'aider l'homme à assumer cette responsabilité. Pour ces systémiciens, la femme doit apprendre à assurer sa propre sécurité et à faire sa juste part dans la modification des interactions qui concourent à la discorde conjugale; elle ne peut d'aucune façon être tenue responsable des réactions violentes de son partenaire. Une enquête américaine a, par ailleurs, montré que les systémiciens impliqués

dans la pratique de la thérapie auprès de familles aux prises avec la violence conjugale ne diffèrent pas tellement des autres intervenants en ce qui a trait à l'attribution de la responsabilité (Sporakowski et al., 1993). Les auteurs tirent cette conclusion cinglante concernant la tendance à blâmer la femme:

En ce qui a trait à l'attribution du blâme dans les cas de la violence conjugale à l'endroit des femmes, l'hypothèse d'un abysse entre les thérapeutes familiaux et les intervenantes en maison d'hébergement pour femmes pourrait bien être un mythe développé par des théoriciens ayant adopté des positions extrêmes dans le débat actuel entourant l'intervention auprès des femmes battues. Au minimum, la présente étude fournit des preuves empiriques que les deux groupes de cliniciens entretiennent des représentations similaires sur l'explication de la violence et l'intervention à l'égard des femmes battues et de leurs partenaires (p. 497, traduction libre).

Un dialogue plus constructif peut avoir lieu si l'on analyse les forces et les limites inhérentes à chacune des approches afin de faire ressortir leur complémentarité.

Pour les systémiciens, le respect du désir des conjoints de cheminer ensemble constitue une valeur importante. Cette approche est susceptible de rejoindre les couples qui ne perçoivent pas la violence comme le principal problème auquel ils sont confrontés ou qui souhaitent vivement, malgré celle-ci, préserver une union dans laquelle ils ont beaucoup investi. Elle peut également rejoindre des hommes et des femmes qui n'adhèrent pas à une analyse socio-politique de la violence conjugale et qui sont susceptibles de renoncer à l'intervention s'il n'y a qu'un seul modèle à leur présenter. Une approche familiale et systémique qui se marie davantage à leur façon de concevoir le problème et à leurs attentes peut s'avérer moins menaçante pour ces personnes.

Tout en respectant les désirs des personnes impliquées, les intervenants d'orientation systémique doivent se garder d'être naïfs, le « consensus » apparent au sein du couple pouvant masquer une relation de pouvoir inégalitaire. Les systémiciens admettent eux-mêmes que certaines relations conjugales sont fondées sur un rapport de domination plus ou moins marqué (Perrone et Nanini, 1995). Dans ce contexte, l'évaluation rigoureuse et continue de la violence passée, des risques actuels encourus par la femme victimisée et de son consentement libre et éclairé constitue une exigence éthique incontournable. Lorsque la sécurité de la femme est compromise par la violence, une intervention séparée auprès de chaque conjoint est un pré-requis à tout travail dyadique. Dans les cas où l'homme refuse obstinément de reconnaître sa responsabilité pour les actes violents qu'il a posés, il faut

carrément renoncer à toute forme d'intervention familiale. Le maintien du couple et de la famille n'étant pas un objectif qu'il importe d'atteindre à tout prix, l'objectif de l'intervention devient d'aider chacune des parties à assumer la rupture dès que cette option est choisie par l'un des partenaires. L'intervention systémique et familiale en matière de violence conjugale est donc assortie de plusieurs conditions qui rendent impossible son utilisation universelle.

Les stratégies d'intervention proposées par les féministes pour contrer la violence conjugale reposent en grande partie sur le développement de l'autonomie des femmes. De ce fait, les intervenantes féministes se doivent de respecter le choix des femmes de poursuivre ou non la vie commune avec un conjoint violent. Leur but n'est pas de « briser le couple ». On doit toutefois constater qu'en mettant l'accent sur l'autonomie des femmes, les féministes ont développé bien peu d'outils conceptuels et pratiques pour aider les femmes qui le désirent à « travailler » leur relation de couple. L'approche systémique a été beaucoup plus sensible à cette dimension et peut apporter une contribution complémentaire à cet égard. D'autre part, les outils cliniques développés pour intervenir auprès des hommes dans une perspective féministe ont une efficacité relativement limitée. Selon une étude américaine, il se pourrait même que l'importance accordée à la confrontation des rôles et des attentes sexistes qu'on privilégie dans les approches « proféministes » soit en fait associée à une moins grande efficacité des programmes d'aide aux conjoints violents (Levesque, 1998). L'état actuel des connaissances ne permet pas de recommander une approche théorique plus qu'une autre pour aider les hommes à modifier leurs comportements. Il est probable que différentes approches soient nécessaires pour intervenir auprès de différents types de conjoints violents. Voilà un deuxième champ où l'approche systémique, de même que d'autres modèles théoriques, peuvent apporter une contribution complémentaire à celle des féministes.

Les approches féministe et systémique divergent quant à la nature des relations entre les hommes et les femmes et de la violence conjugale. Selon la première approche, la violence est exclusivement masculine et a toujours pour fonction de maintenir les femmes dans une position de subordination. Les femmes ayant fait des gains considérables vers l'atteinte d'une plus grande égalité entre les sexes au cours des dernières décennies, on peut toutefois se demander si l'analyse socio-politique est à la fois toujours capable d'expliquer toutes les manifestations de la violence conjugale et suffisante pour exclure toutes les autres

explications possibles. Certains croient que oui. La politique gouvernementale en matière de violence conjugale répond ainsi à la question:

Malgré l'évolution indéniable qu'ont connue les sociétés occidentales au cours des dernières décennies sur le plan de l'égalité des hommes et des femmes, il appert que les doctrines, les dogmes et les cultes perpétuent, dans certains cas, la subordination des femmes. Que cette subordination découle des institutions elles-mêmes, de leurs structures ou de l'interprétation imposées par certains individus au sujet de ces doctrines, de ces dogmes ou de ces cultes, il n'en demeure pas moins que la discrimination systémique envers les femmes n'a pas encore été totalement enrayée.

Par les valeurs qu'elles véhiculent, la société et ses institutions mettent donc en place les conditions qui favorisent l'émergence de la violence conjugale. (...) La violence conjugale trouve sa véritable source dans les rapports de domination et d'inégalité entre les sexes (Gouvernement du Québec, 1995, p. 22).

Certains travaux réalisés dans une perspective systémique, notamment ceux de Peronne et Nanini (1995), remettent implicitement en question cette conception. En regardant ce qui se passe dans les couples et dans leur environnement immédiat, les systémiciens observent parfois des relations de domination qui correspondent à l'analyse socio-politique proposée par les féministes. D'autre part, ils observent aussi des relations plus symétriques, qui échappent à l'analyse globale, où les conjoints entretiennent une relation de compétition plutôt que de domination. Dans ce deuxième type de relation, la femme n'est plus vue comme une victime, mais plutôt comme un individu capable d'interagir avec son conjoint sur une base égalitaire et responsable des décisions qu'elle prend, même lorsque l'homme adopte des comportements violents envers elle. Dans ce contexte, la violence, qu'elle soit physique ou psychologique, peut être bidirectionnelle et avoir un caractère aussi bien instrumental qu'expressif.

Les conséquences logiques d'une telle analyse dans le domaine de l'intervention sont, somme toute, révolutionnaires, puisqu'elle suggère que les conjoints, si c'est ce qu'ils désirent *tous les deux*, possèdent les capacités d'opérer une *saine réparation*. Cette conception va à contre-courant de la tendance actuelle, où l'État tend à s'approprier le champ de la résolution des conflits conjugaux, notamment par le biais de la criminalisation des actes de violence qui surviennent dans la sphère privée. Cela entre aussi en conflit avec l'analyse féministe de la violence conjugale.

En proposant que certaines relations de couple sont symétriques alors que d'autres sont nettement inégalitaires, l'approche systémique n'exclut pas l'analyse féministe. Elle

rompt toutefois le monopole du sens qui s'est construit autour de cette approche dominante au cours des dernières décennies. Analyser la violence conjugale dans le cadre d'une compétition entre deux conjoints plutôt qu'en tant qu'acte de domination peut ouvrir de nouvelles pistes d'intervention et accroître la capacité d'appréhender la problématique de la violence conjugale dans toute sa complexité et sa diversité. Pour faire avancer le débat, les propositions des systémiciens devront toutefois être vérifiées empiriquement. À cet égard, il serait pertinent de clarifier davantage les concepts et de les rendre opérationnels.

Tableau 1 : Comparaison des paradigmes féministe et systémique en matière de violence conjugale

	PARADIGME FÉMINISTE	PARADIGME SYSTÉMIQUE
Nature des relations entre hommes et femmes	\$ Patriarcales et inégalitaires	\$ Complémentaires ou symétriques
Nature de la violence conjugale	\$ Instrumentale \$ Geste de domination \$ Unidirectionnelle	\$ Instrumentale et/ou expressive \$ Domination ou agression \$ Unidirectionnelle ou bidirectionnelle
Type d'analyse	\$ Socio-politique et critique \$ Principalement explicative (centrée sur le « Pourquoi? »)	\$ Exogène et fonctionnaliste \$ Principalement descriptive (centrée sur le « Comment? »)
Causalité	\$ Linéaire	\$ Circulaire
Perception de la responsabilité	\$ L'homme est le seul responsable	\$ La personne agressive est responsable de ses gestes \$ Les deux conjoints peuvent contribuer à l'escalade des tensions \$ Les deux conjoints ont une responsabilité dans le maintien de la relation
Objectif d'intervention primaire	\$ Mettre un terme à la violence	\$ Mettre un terme à la violence
Moyens	\$ Protéger la victime \$ Accroître son autonomie	\$ Protéger la victime \$ Acquérir des habiletés de communication et de contrôle de soi \$ Modifier les règles de communication \$ Accroître la différenciation du Moi chez les conjoints
Point de vue moral de la personne intervenante	\$ Pose des jugements de valeur \$ S'engage pour dénoncer les abus de pouvoir	\$ Condamnation du geste violent \$ Non-jugement de la personne qui pose les gestes violents
Modalité d'intervention	\$ Unilatérale	\$ Unilatérale (préalable ou concomitante aux autres formes) \$ Bilatérale \$ Dyadique
Point de vue sur le maintien du couple	\$ Respect du choix de la femme \$ Pas de soutien actif de la relation \$ Soutien à la rupture lorsque la femme en décide ainsi	\$ Soutien à la relation si les deux conjoints veulent la poursuivre \$ Évaluation continue du désir de poursuivre la relation \$ Soutien aux individus si l'un des conjoints choisit la rupture

RÉFÉRENCES

- Adams, D. (1988), Treatment Model of Men Who Batter : A Profeminist Analysis, dans *Feminist Perspective on Wife Abuse*, K. Yllö et M. Bograd (Sous la direction de), Newbury Park : Sage Publications, 176-199.
- Aldarando, E., et Straus, M.A. (1994), Screening for Physical Violence in Couple Therapy : Methodological, Practical, and Ethical Considerations, *Family Process*, 33 (4), 425-439.
- Almeida, R.V. *et al.* (1994), Violence in the Lives of the Racially and Sexually Different : A Public and Private Dilemma, dans *Expansions of Feminist Family Theory Through Diversity*, R.V. Almeida (Sous la direction de), New York : The Hartwood Press Inc, 99-126.
- Atwood, J.D., et Olsen M. (1996), Unscrupulous Scripts : Scripts for Family Violence, dans *Family Scripts*, J.D. Atwood (Sous la direction de), Washington : Accelerated Development, 239-270.
- Ausloos, G. et Lamarre S. (1989), Le racket de la protection, dans *Quand l'amour fait mal*, J. Broué et C. Guèvremont (sous la dir. de), Montréal : Éditions Saint-Martin, 45-52.
- Avis, J.M. (1992), Where Are All the Family Therapists ? Abuse and Violence Within Families and Family Therapy Response, *Journal of Marital and Family Therapy*, 18 (3), 225-232.
- Babcock, J.C., Waltz, J., Jacobson, N.S. et Gottman, J.M. (1993), Power and Violence : The Relation Between Communications Patterns, Power Discrepancies, and Domestic Violence, *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 61 (1), 40-50.
- Balcom, D. (1991), Shame and Violence : Considerations in Couple's Treatment, *Journal of Independent Social Work*, 5 (3/4), 165-181.
- Bartle, S.E. et Rosen, K. (1994), Individuation and Relationship Violence, *American Journal of Family Therapy*, 22 (3), 222-236.
- Beauregard, N., Gravel, S., Lindsay, J. et Savard, A. (1997), Intervenir en violence conjugale. Approche systémique et approche féministe : opposition ou complémentarité ?, Cri-viff, Collection réflexions, 7.
- Bell, C.C. et Chance-Hill, G. (1991), Treatment of Violent Families, *Journal of the National Medical Association*, 83 (3), 203-208.
- Bograd, M. (1984), Family Systems Approaches to Wife Battering : A Feminist Critique, *American Journal of Orthopsychiatry*, 1984, 54 (4), 558-568.
- Bograd, M. (1992), Values in Conflict : Challenges to Family Therapists' Thinking, *Journal of Marital and Family Therapy*, 1992, 18 (3), 245-256.

- Bond, S. (1997), Les systèmes violents et la thérapie familiale : l'intégration dans les approches systémique et féministe, dans *Intervenir en violence conjugale. Approche systémique et approche féministe : opposition ou complémentarité ?*, N. Beauregard, S. Gravel, J. Lindsay et A. Savard (sous la dir. de), Cri-Viff, Collection réflexions, 7, 43-49.
- Bouchard, C., Clarkson, M., et Tessier, R. (1996), Méthodes, dans *Conduites à caractère violent dans les résolutions de conflits entre proches*, C. Lavallée, M. Clarkson et L. Chénard (sous la dir. de), Montréal : Ministère de la Santé et des Services sociaux
- Brannen, S.J. et Rubin, A. (1996), Comparing the Effectiveness of Gender-Specific and Couples Groups in a Court-Mandated Spouse Abuse Treatment Program, *Research on Social Work Practice*, 6 (4), 405-424.
- Broué, J. et Guèvremont, C. (1999), Devient-on violent?, dans *Intervenir auprès des conjoints violents*, J. Broué et C. Guèvremont (sous la dir. de), Montréal : Éditions Saint-Martin, 23-44.
- Brown, P. D. et O'Leary, K.E. (1997), Wife Abuse in Intact Couples. A Review of Couples Treatment Programs, dans *Out of the Darkness : Contemporary Perspectives on Family Violence*, G. Kaufman-Kantor et J.L. Jasinski (Sous la direction de), Thousand Oaks : Sage, 194-207.
- Brown, P. D., O'Leary, K.E. et Feldbau, S.R. (1997), Dropout in a Treatment Program for Self-Referring Wife Abusing Men, *Journal of Family Violence*, 12 (4), 365-387.
- Cantin, S. (1997) Commentaires et réflexions sur les présentations de l'avant-midi, dans *Intervenir en violence conjugale. Approche systémique et approche féministe : opposition ou complémentarité ?*, N. Beauregard, S. Gravel, J. Lindsay et A. Savard (sous la dir. de), Cri-Viff, Collection réflexions, 7, 35-37.
- Cervantes, N.N. (1993), Therapist Duty in Domestic Violence Cases : Ethical Considerations, dans *Battering and Family Therapy : A Feminist Perspective*, M.E. Hansen et M.E. Harway (Sous la direction de), Newbury Park : Sage Publications, 147-155.
- Chamow, L. (1990), The Clinician's Role in Treating Spouse Abuse, *Family Therapy*, 17 (2), 123-128.
- Cook, D.R. et Franz-Cook, A. (1984), A Systemic Approach to Wife Battering, *Journal of Marital and Family Therapy*, 10 (1), 83-93.
- Costa, L. et Holliday, D. (1993), Considerations for Treatment of Marital Violence, *Journal of Mental Health Counselling*, 15 (1), 26-36.
- Dahl, R.A. (1957), The Concept of Power, *Behavioral Sciences*, 2, 201-215.
- Dankwort, J. (1988), Une conception alternative de la violence conjugale: vers une intervention efficace auprès des conjoints violents, *Service social*, 37 (1-2), 86-115.
- Dell, P. F. (1989), Violence and the Systemic View : The Problem of Power, *Family Process*, 28 (1), 1-14.

- Duthie, M.W. (2000), The Use of Short-Term Systemic Marital Therapy by a Social Worker in Public Service, *Intervention*, 111 (printemps), 23-33.
- Ehrensaft, M.K. et Vivian, D. (1996), Spouses' Reasons for not Reporting Existing Marital Aggression as a Marital Problem, *Journal of Family Psychology*, 1996, 10 (4), 443-453.
- Erickson, B.M. (1992), Feminist Fundamentalism : Reactions to Avis, Kaufman and Bograd, *Journal of Marital and Family Therapy*, 18 (3), 263-267.
- Francis, C.A. (1997), Countertransference with Abusive Couples, dans *Countertransference in Couples Therapy*, M.F.E. Solomon et J.P. E. Sziegel, New York : W.W. Norton & Co. Inc, 218-237.
- Gauthier, L.M. et Levendosky, A.L. (1996), Assessment and Treatment of Couples with Abusive Male Partners : Guidelines for Therapists, *Psychotherapy*, 33 (3), 403-417.
- Geffner, R., Barrett, M.J. et Rossman, B.B.R. (1995), Domestic Violence and Sexual Abuse : Multiple Systems Perspectives, dans *Integrating Family Therapy : Handbook of Family Psychology and Systems Theory*, R.H.E. Mikesell et D.-D.E. Lusteran (Sous la direction de), Washington : American Psychological Association, 501-517.
- Geffner, R., Mantooth, C., Franks, D. et Rao, L. (1989), A Psychoeducational, Conjoint Therapy Approach To Reducing Family Violence, dans *Treating Men Who Batter : Theory, Practice, and Programs*, P. L.E. Caesar et L.K.E. Hamberger (Sous la direction de), New York : Springer, 103-133.
- Geiss, S.K. et O'Leary, K.D. (1981), Therapists Ratings of Frequency and Severity of Marital Problems : Implications for Research, *Journal of Marital and Family Therapy*, 7, 515-520.
- Gelles, R.J. (1972), *The Violent Home*, London : Sage Publications.
- Gelles, R.J. (1993), Through a Sociological Lens. Social Structure and Family Violence, dans *Current Controversies on Family Violence*, R.J. Gelles et D.R. Loseke (Sous la direction de), Newbury Park : Sage Publications, 31-46.
- Gelles, R.J. et Maynard, P. E. (1987), A Structural Family System Approach to Intervention in Cases of Family Violence, *Family Relations – Journal of Applied Family and Child Studies*, 36 (3), 270-275.
- Gerbi, L. (1994), Spousal Violence : Understanding and Intervention Techniques, *Journal of Family Psychotherapy*, 5 (4), 19-31.
- Goldner, V., Penn, P., Sheinberg, M., et Walker, G., Love and violence : Gender paradoxes in volatile attachments. *Family process*, 29 (4), 343-364
- Gouvernement du Québec (1998), *La politique de la santé et du bien-être*, Québec : Gouvernement du Québec.
- Gouvernement du Québec (1995), *Politique d'intervention en matière de violence conjugale*, Québec : Gouvernement du Québec.

- Gutsche, S. et Murray, M. (1991), The Feminist Meets the Cybernetician : An Integrated Approach to Spousal Violence, *Journal of Strategic and Systemic Therapies*, 10 (3-4), 76-91.
- Haley, J. (1980), *Leaving Home : The Therapy of Disturbed Young People*, New York : McGraw-Hill.
- Hansen, M.E. (1993), Feminism and Family Therapy : A Review of Feminist Critiques of Approaches to Family Violence, dans *Battering and Family Therapy : A Feminist Perspective*, M.E. Hansen et M.E. Harway (Sous la direction de), Newbury Park : Sage Publications, 69-81.
- Hansen, M.E. et Goldenberg, I. (1993), Conjoint Therapy With Violent Couples : Some Valid Considerations, dans *Battering and Family Therapy : A Feminist Perspective*, M.E. Hansen et M.E. Harway (Sous la direction de), Newbury Park : Sage Publications, 82-92.
- Hansen, M.E. et Harway, M.E. (1993), Intervening With Violent Families : Directions for Future Generations of Therapists, dans *Battering and Family Therapy : A Feminist Perspective*, M.E. Hansen et M.E. Harway (Sous la direction de), Newbury Park : Sage Publications, 227-251.
- Harris, J. (1986), Counseling Violent Couples Using Walker's Model, *Psychotherapy*, 23 (4), 613-621.
- Harway, M.E. et Hansen, M.E. (1993), Therapist Perceptions of Family Violence, dans *Battering and Family Therapy : A Feminist Perspective*, M.E. Hansen et M.E. Harway (Sous la direction de), Newbury Park : Sage Publications, 42-53.
- Heyman, R.E. et Neidig, P. H. (1997), Physical Aggression Couples Treatment, dans *Clinical Handbook of Marriage and Couples Interventions*, W. Halford et H.J.E. Markman (Sous la direction de), Chichester : John Wiley & Sons Inc, 589-617.
- Holtzworth-Munroe, A. et Stuart, G.L. (1994), Treatment of Marital Violence, dans *Innovations in Clinical Practice : A Sourcebook*, L.E. Vande Creek et S.E. Knapp (Sous la direction de), Sarasota : Professional Resource Press/Professional Resource Exchange, 5-19.
- James, K. et McIntyre, D. (1990), Is Psychology a Crime Too ? Further Reflections on Violence, Relationships, and Therapeutic Responses, *Australian and New Zealand Journal of Family Therapy*, 11 (2), 71-73.
- Jennings, J.P. et Jennings, J.L. (1991), Multiple Approaches to the Treatment of Violent Couples, *American Journal of Family Therapy*, 19 (4), 351-362.
- Johnson, H. (1996), *Dangerous Domains : Violence against Women in Canada*, Toronto : Nelson Canada
- Jory, B. et Andersen, D. (1999), Intimate Justice II : Fostering Mutuality, Reciprocity, and Accommodation in Therapy for Psychological Abuse, *Journal of Marital and Family Therapy*, 25 (3), 349-364.

- Jory, B., Anderson, D. et Greer, C. (1997), Intimate Justice : Confronting Issues of Accountability, Respect, and Freedom in Treatment for Abuse and Violence, *Journal of Marital and Family Therapy*, 23 (4), 399-419.
- Karli, P. (1994), L'agressivité : fatalité inhérente à notre animalité ou responsabilité majeure découlant de notre liberté?, dans Violence et coexistence humaine. Actes du 2ième congrès mondial de l'Asevico (Montréal, 1992), Montréal, Éditions Montmorency, 45-52.
- Kaufman, G. Jr (1993), The Mysterious Disappearance of Battered Women in Family Therapists' Offices : Male Privilege Colluding With Male Violence, dans *Secrets in Families and Family Therapy*, E.E. Imber-Black (Sous la direction de), New York : W.W. Norton & Co. Inc., 1993, 196-212.
- Kirschner, D.A. et Kirschner, S. (1992), Comprehensive Family Therapy of Spouse Abuse, *Psychotherapy in Independent Practice*, 10 (1-2), 67-76.
- Klein, P. A. (1992), Efficacy of Conjoint Group Treatment in Therapy for Spouse Abuse, *Dissertation Abstracts International*, 53 (1-B), 565.
- Kurz, D. (1993), Physical Assaults by Husbands. A Major Social Problem, dans *Current Controversies on Family Violence*, R.J. Gelles et D.R. Loseke (Sous la direction de), Newbury Park : Sage Publications, 88-101.
- Lane, G. et Russell, T. (1987), Neutrality vs. Social Control, *Family Therapy Networker*, 11 (3), 52-56.
- Lebel, J. (2000), Jalons dans l'histoire de la thérapie familiale, *Intervention*, 111 (printemps), 7-13.
- Lemieux, D. (1994). La violence conjugale, dans F. Dumont, S. Langlois et Y. Martin (sous la direction de), *Traité des problèmes sociaux*. Institut québécois de recherche sur la culture, 337-361.
- Levesque, D. (1998). *Violence desistance among battering men : Existing interventions and the application of the transtheoretical model of change*, Thèse de doctorat non publiée, Université du Rhode Island.
- Mack, R.N. (1989). Spouse abuse : A dyadic approach dans G.R.E. Weeks et al. (sous la direction de), *Treating couples : the intersystem model of the marriage council of Philadelphia*. New York, Brunner/Mazel Inc., 191-214.
- Magill, J. (1989), Family Therapy : An Approach to the Treatment of Wife Assault, dans *Intervening With Assaulted Women : Current Theory, Research, and Practice*, B.E. Pressman et G.E. Cameron (Sous la direction de), Mahwah : Lawrence Erlbaum Associates, 47-55.
- Margolin, G. et Burman, B. (1993), Wife Abuse versus Marital Violence : Different Terminologies, Explanations, and Solutions, *Clinical Psychology Review*, 13 (1), 59-73.
- McConaghy, J.S. et Cottone, R.R. (1998), The Systemic View of Violence : An Ethical Perspective, *Family Process*, 37 (1), 51-63.

- McGregor, H. (1990), Conceptualizing Male Violence against Female Partners : Political Implications of Therapeutic Response, *Australian and New Zealand Journal of Family Therapy*, 11 (2), 65-70.
- Meth, R.L. (1992), Marriage and Family Therapists Working With Family Violence : Strained Bedfellows or Compatible Partners? A Commentary on Avis, Kaufman and Bograd, *Journal of Marital and Family Therapy*, 18 (3), 257-261.
- Minuchin, S. (1974), *Familles en thérapie*, Montréal : France-Amérique.
- Moreau, J. (1997), Les différentes approches en violence conjugale : vers un modèle intégrateur, dans *Intervenir en violence conjugale. Approche systémique et approche féministe : opposition ou complémentarité ?*, N. Beaugard, S. Gravel, J. Lindsay et A. Savard (sous la dir. de), Cri-Viff, Collection réflexions, 7, 9-13.
- Morval, M. (1985), *Psychologie de la famille*, Montréal : PUM.
- Nadeau, M. (2000), Approche systémique avec les familles ou thérapie familiale en institution, *Intervention*, 111 (printemps), 14-22
- O'Farrell, T. et Murphy, C.M. (1995), Marital Violence Before and After Alcoholism Treatment, *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 63 (2), 256-262.
- O'Leary, K.D., Vivian, D. et Malone, J. (1992), Assessment of Physical Aggression Against Women in Marriage : The Need for Multimodal Assessment, *Behavioral Assessment*, 14 (1), 5-14.
- Pâquet-Deehy, A. (1997), Fondements, originalité et forces de l'intervention féministe en violence conjugale, dans *Intervenir en violence conjugale. Approche systémique et approche féministe : opposition ou complémentarité ?*, N. Beaugard, S. Gravel, J. Lindsay et A. Savard (sous la dir. de), Cri-Viff, Collection réflexions, 7, 51-65.
- Perez, P. J. et Rasmussen, K. (1997), An Ounce of Prevention : A Model for Working With Couples At-Risk for Battering, *Contemporary Family Therapy*, 19 (2), 229-251.
- Perrone, R. et Nannini, M. (1995), *Violence et abus sexuels dans la famille; Une approche systémique et communicationnelle*, Paris : ESF éditeur.
- Register, E. (1993), Feminism and Recovering From Battering : Working with the Individual Woman, dans *Battering and Family Therapy : A Feminist Perspective*, M.E. Hansen et M.E. Harway (Sous la direction de), Newbury Park : Sage Publications, 93-104.
- Rondeau, G., et N. Brodeur (2001). Évaluation du programme intégré d'intervention familiale CLSC du Richelieu et CLSC - CHSLD Champagnat de la Vallée des Forts. CRI-VIFF, collection Études et Analyses, no 17.
- Rondeau, G., Brochu, S., Lemire, G. et Brodeur, N. (1999), *La persévérance des conjoints violents dans les programmes de traitement qui leur sont proposés*, Montréal : Cri-Viff.

- Rondeau, G., Lindsay, J., Beaudoin, G. et Brodeur, N. (1997), Ethical Dimensions of Intervention With Violent Partners, dans *Out of the Darkness : Contemporary Perspectives on Family Violence*, G. Kaufman-Kantor et J.L. Jasinski (Sous la direction de), Thousand Oaks : Sage, 194-207.
- Rothman, E. et Munson, K. (1986), The Family Intervention Program, *Women and Therapy*, 6 (1/2), 211-219.
- Seligman, M.E.P. (1975), *Helplessness : On Depression, Development and Death*, San Francisco : Freeman.
- Shamai, M. (1995), Using Rituals in Couple Therapy in Cases of Wife Battering, *Journal of Family Therapy*, 17 (4), 383-395.
- Shamai, M. (1996), Couple Therapy With Women and Abusive Men : Does it Have a Future ?, dans *Future Interventions With Battered Women and Their Families*, J.L.E. Edleson et Z.C.E. Eisikovits (Sous la direction de), Thousand Oaks : Sage Publications, 201-215.
- Sheppard M. F. et Campbell, J. A. (1992), The Abusive Behavior Inventory. A Measure of Psychological and Physical Abuse, *Journal of Interpersonal Violence*, 7 (3), 291-305
- Singer, M. (1997), Saving Face : Applying a Systemic Approach to Domestic Violence, *Journal of Systemic Therapies*, 16 (3), 229-245.
- Sporakowski, M.J., McKeel, A.J. et Madden-Derdich, D. (1993), Attributions Related to Wife Abuse : A Comparison of the Perceptions of Volunteer Advocate-Counselors and Marriage and Family Therapists, *Contemporary Family Therapy*, 15 (6), 485-499.
- Straus, M.A. (1979), Measuring Intrafamily Conflict and Violence : The Conflict Tactics (CT) Scales, *Journal of Marriage and the Family*, 41, 75-86.
- Straus, M.A. (1993), Physical Abuse by Wives : A major Social Problem, dans *Current Controversies on Family Violence*, R.J. Gelles et D.R. Loseke (Sous la direction de), Newbury Park : Sage Publications, 67-87.
- Straus, M.A. (1994), *Beating the Devil Out of Them*, New York : Lexington Books.
- Straus, M.A. (1999), The Controversy Over Domestic Violence by Women. A Methodological, Theoretical, and Sociology of Science Analysis, dans *Violence in Intimate Relationships*, X.B. Arriga et S. Oskamp (Sous la direction de), Thousand Oaks : Sage Publications, 17-45.
- Straus, M.A. et Gelles, R.J. (1986), Societal Change and Change in Family Violence from 1975 to 1985 as Revealed by Two National Surveys, *Journal of Marriage and the Family*, 48, 465-479.
- Straus, M.A. et Gelles, R.J. (1990), *Physical Violence in American Families : Risk Factors and Adaptation to Violence in 8,145 Families*, New Brunswick : Transaction, 1990.
- Stulberg, T.L. (1989), Spouse Abuse : An Ecosystemic Approach, *Contemporary Family Therapy*, 11 (1), 45-60.

- Théberge, D. (1997), Une vision systémique de la violence conjugale, dans *Intervenir en violence conjugale. Approche systémique et approche féministe : opposition ou complémentarité ?*, N. Beauregard, S. Gravel, J. Lindsay et A. Savard (sous la dir. de), Cri-Viff, Collection réflexions, 7, 15-24.
- Turgeon, J. (1997), Une vision féministe de la violence conjugale, dans *Intervenir en violence conjugale. Approche systémique et approche féministe : opposition ou complémentarité ?*, N. Beauregard, S. Gravel, J. Lindsay et A. Savard (sous la dir. de), Cri-Viff, Collection réflexions, 7, 29-34.
- Walker, L.E.A. (1979), *The Battered Woman*, New York : Harper & Row.
- Walker, L.E.A. (1993), The Battered Woman Syndrome Is Psychological Consequence of Abuse, dans *Current Controversies on Family Violence*, R.J. Gelles et D.R. Loseke (Sous la direction de), Newbury Park : Sage Publications, 133-153.
- Weidman, A. (1986), Family Therapy with Violent Couples, *Social Casework*, 67 (4), 211-218.
- Welzer-Lang, D. (1989), La violence est-elle essentiellement masculine ?, dans *Quand l'amour fait mal*, J. Broué et C. Guèvremont (sous la dir. de), Montréal : Éditions Saint-Martin, 153-169.
- Werk, A. (1989), Les conditions de l'efficacité, dans *Quand l'amour fait mal*, J. Broué et C. Guèvremont (sous la dir. de), Montréal : Éditions Saint-Martin, 143-151.
- Werk, A., Pollack, D. et Magill, J. (1986), Conjoint Treatment of Marital Violence : A Follow-up Study, *Intervention*, 75, 55-63.
- Willbach, D. (1989), Ethics and Family Therapy : The Case Management of Family Violence, *Journal of Marital and Family Therapy*, 15 (1), 43-52.
- Yllö, K.A. (1993), Through a Feminist Lens. Gender, Power, and Violence, dans *Current Controversies on Family Violence*, R.J. Gelles et D.R. Loseke (Sous la direction de), Newbury Park : Sage Publications, 47-66.